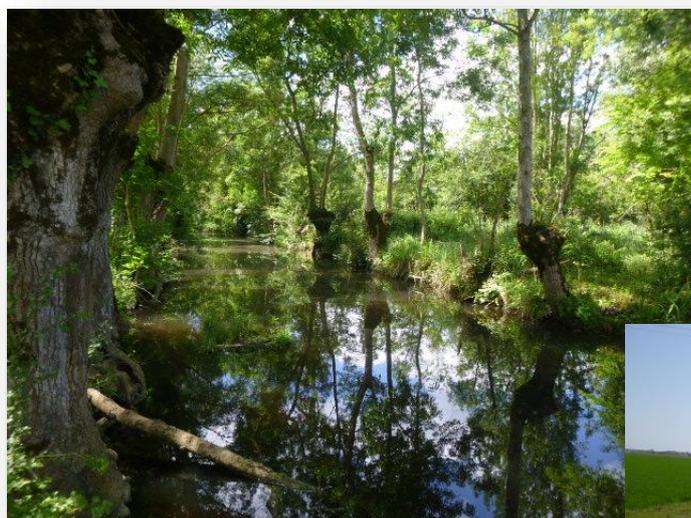


Etablissement public  
du Marais poitevin

Décembre 2019

## *Étude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais poitevin*



### **Bilan Technico-Financier – Rapport d'analyse**

**SERAMA**  
Société d'Etudes pour la Restauration  
et l'Aménagement des Milieux Aquatiques

Parc Actilonne

2, allée Michel Desjoyeaux

Olonne/Mer

85 340 LES SABLES D'OLONNE

Tél/Fax : 02.51.21.50.38

E-mail : [contact@serama.fr](mailto:contact@serama.fr)



## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>3</b>
<b>1 PREAMBULE .....</b>	<b>5</b>
<b>2 PRESENTATION DU MAITRE D’OUVRAGE .....</b>	<b>8</b>
<b>3 CONTEXTE DE L’ETUDE.....</b>	<b>9</b>
<b>3.1 CONTEXTE LOCAL .....</b>	<b>9</b>
<b>3.2 OBJECTIFS DU BILAN .....</b>	<b>9</b>
<b>4 PRESENTATION DE LA ZONE D’ETUDE .....</b>	<b>11</b>
<b>4.1 PRESENTATION DE LA ZONE D’ETUDE.....</b>	<b>11</b>
<b>BILAN TECHNICO - FINANCIER .....</b>	<b>14</b>
<b>5 CTMA CADRE EPMP .....</b>	<b>15</b>
<b>5.1 LES ACTIONS PREVISIONNELLES ET LEURS COUTS.....</b>	<b>17</b>
5.1.1 Les actions programmées .....	17
5.1.2 Maitrise d’ouvrage financière prévisionnelle.....	20
5.1.3 Programmation pluriannuelle prévisionnelle des actions .....	21
5.1.4 Plan de financement prévisionnel des actions.....	22
<b>5.2 BILAN TECHNICO-FINANCIER .....</b>	<b>23</b>
5.2.1 Volet financier .....	23
5.2.2 Volet financement .....	30
<b>6 CTMA OPERATIONNEL - SYNDICAT MIXTE VENDEE SEVRE AUTISES (SMVSA) .....</b>	<b>31</b>
<b>6.1 CONTEXTE ET ENJEUX TERRITORIAUX.....</b>	<b>32</b>
<b>6.2 PLAN PREVISIONNEL .....</b>	<b>34</b>
6.2.1 Les actions programmées .....	34
6.2.2 Maitrise d'ouvrage prévisionnelle .....	36
6.2.3 Programmation pluriannuelle prévisionnelle .....	37
6.2.4 Plan de financement prévisionnel .....	38
<b>6.3 BILAN TECHNICO-FINANCIER .....</b>	<b>39</b>
6.3.1 Volet financier .....	39
6.3.2 Volet financements.....	44
6.3.3 Analyse quantitative .....	47
<b>7 CTMA OPERATIONNEL – MARAIS MOUILLES, SEVRE NIORTAISE ET AUTISES .....</b>	<b>52</b>
<b>7.1 CONTEXTE ET ENJEUX TERRITORIAUX.....</b>	<b>52</b>
<b>7.2 PLAN PREVISIONNEL .....</b>	<b>54</b>
7.2.1 Les actions programmées .....	54
7.2.2 Maitrise d'ouvrage prévisionnelle .....	56
7.2.3 Programmation pluriannuelle.....	57
<b>7.3 BILAN TECHNICO-FINANCIER .....</b>	<b>58</b>

7.3.1	Volet financier .....	58
7.3.2	Volet financements.....	60
<b>8</b>	<b>CTMA OPERATIONNEL - LAY AVAL .....</b>	<b>64</b>
<b>8.1</b>	<b>CONTEXTE ET ENJEUX TERRITORIAUX.....</b>	<b>64</b>
<b>8.2</b>	<b>PLAN PREVISIONNEL .....</b>	<b>66</b>
8.2.1	Les actions programmées .....	66
8.2.2	Maitrise d'ouvrage prévisionnelle .....	67
8.2.3	Programmation pluriannuelle.....	68
8.2.4	Plan de financement .....	69
<b>8.3</b>	<b>BILAN TECHNICO-FINANCIER .....</b>	<b>71</b>
8.3.1	Volet financier .....	71
8.3.2	Volet financements.....	72
<b>9</b>	<b>CTMA OPERATIONNEL - MARAIS POITEVIN NORD AUNIS .....</b>	<b>74</b>
<b>9.1</b>	<b>CONTEXTE ET ENJEUX TERRITORIAUX.....</b>	<b>74</b>
<b>9.2</b>	<b>PLAN PREVISIONNEL .....</b>	<b>77</b>
9.2.1	Les actions programmées .....	77
9.2.2	Répartition prévisionnelle par maitre d'ouvrage .....	78
9.2.3	Programmation pluriannuelle.....	79
9.2.4	Plan de financement .....	80
<b>9.3</b>	<b>BILAN TECHNICO-FINANCIER .....</b>	<b>81</b>
9.3.1	Volet financier .....	81
9.3.2	Volet quantitatif.....	82
9.3.3	Volet financements.....	83
<b>10</b>	<b>BILAN GLOBAL INTER-CTMA (ZONE HUMIDE MP).....</b>	<b>88</b>
<b>10.1</b>	<b>TAUX DE REALISATION ACTUELS.....</b>	<b>88</b>
10.1.1	A l'échelle des CTMA .....	88
10.1.2	A l'échelle de la zone humide Marais poitevin .....	89
<b>10.2</b>	<b>FINANCEMENT .....</b>	<b>90</b>
10.2.1	Financement prévisionnels globaux .....	90
10.2.2	Financement réels globaux .....	90
10.2.3	Bilan sur les financements .....	91
<b>10.3</b>	<b>PROBLEMATIQUES COMMUNES ET DIFFERENCES .....</b>	<b>91</b>
	<b>ANNEXES.....</b>	<b>98</b>

## 1 PREAMBULE

---

La **Directive Cadre sur l'Eau** (2000) structure la politique de l'eau au sein de l'Union Européenne. L'objectif général est d'atteindre le bon état des différents milieux sur tout le territoire européen. Initialement fixé à 2015, ce bon état doit être atteint au plus tard en 2021, voire en 2027, en fonction de l'état actuel des différentes masses d'eau du territoire et des objectifs à atteindre.

Le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** est l'outil principal de mise en œuvre de la DCE. Document de planification décentralisé, le SDAGE définit pour une période de 6 ans les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité à atteindre. Le programme du SDAGE 2016-2021 en cours de réalisation a été adopté par le comité de bassin le 4 novembre 2015.

Le SDAGE est décliné sous la forme de **Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**. Ces documents constituent une articulation du SDAGE à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente. Il a vocation à concilier développement économique, aménagement du territoire et gestion durable des ressources en eau. On compte trois SAGE sur le territoire du Marais Poitevin.

Conscients de la nécessité d'intégrer les objectifs de la DCE, les élus des différents syndicats mixtes de bassin versant et de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise ont pris la décision d'élaborer des programmes de restauration et d'entretien des rivières et zones humides sur leur territoire. Ainsi, des études préalables au **Contrat Territorial volet Milieux Aquatiques** (CTMA) ont donné lieu à la mise en place de programmes de travaux sur chaque territoire. Les contrats ont été signés à différentes dates à compter de 2014 et ont pris effet pour une durée de 5 ans (et 4 à 6 ans pour les contrats qui ont bénéficié d'un avenant).

En parallèle, le choix a été fait sur le territoire du Marais poitevin de se doter d'un document cadre qui vise notamment à apporter de la cohérence et de la coordination entre les différents CTMA portés sur les bassins versants, tout en conservant une gestion opérationnelle. Aussi, ont été définis 3 niveaux complémentaires pour la mise en place des actions sur la zone humide du territoire du Marais poitevin :

- Un CTMA cadre porté par l'EPMP qui a vocation à coordonner et mettre en cohérence les CTMA opérationnels et à conduire des études transversales à l'échelle du Marais poitevin ;
- 4 contrats territoriaux milieux aquatiques opérationnels, sur chacun des bassins versants ;
- Des contrats de marais à l'échelle des associations syndicales de marais, outils de l'EPMP.

Le schéma ci-dessous présente les différents niveaux d'organisation et leur articulation :

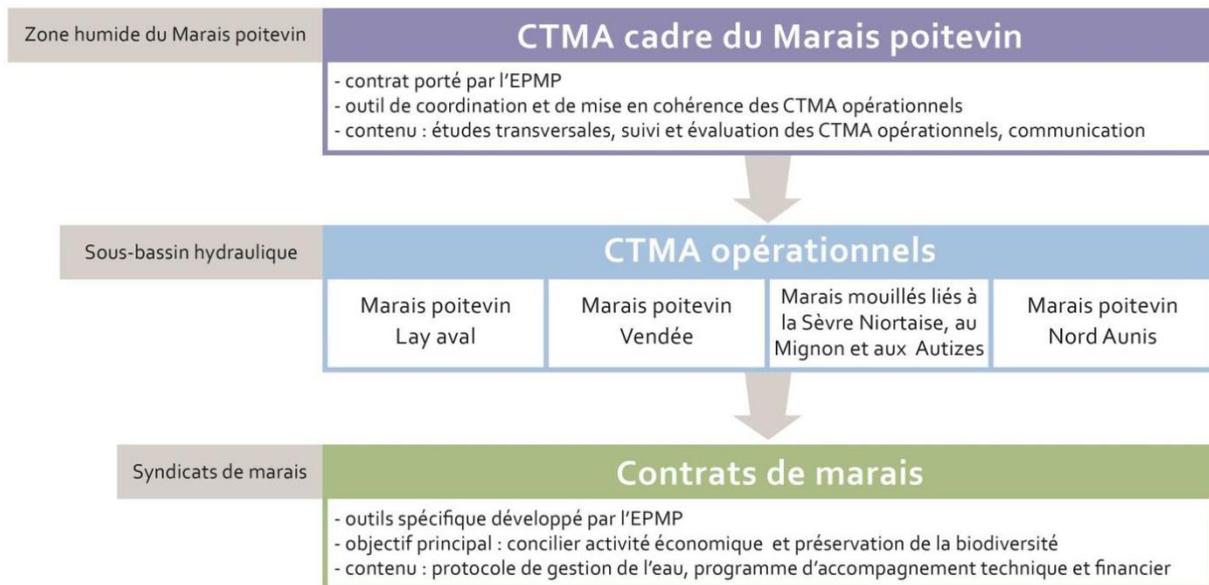


Figure 1 : Organisation des CTMA du Marais poitevin. (Source EPMP)

Le CTMA cadre porté par l'EPMP constitue ainsi l'outil de coordination et de mise en cohérence des CTMA. Il fixe un cadre commun à chaque CTMA opérationnel du Marais poitevin qui porte notamment sur :

- Le contenu des études préalables ;
- Le principe de cohérence des CTMA :
  - Cohérence géographique ;
  - Synchronisation des contrats (cohérence temporelle) ;
  - Equilibre et adéquation des programmes d'actions aux enjeux ;
  - Cohérence des indicateurs de suivi et d'évaluation.
- La conditionnalité des aides financières, en lien avec l'avancement des règles de gestion de l'eau.

Les 4 CTMA opérationnels visent l'atteinte du bon état des masses d'eau associées à la zone humide et à la préservation du Marais poitevin. Ils sont pilotés par des structures porteuses qui définissent un programme d'actions avec l'ensemble des maîtres d'ouvrages locaux, en adéquation avec les orientations du contrat cadre. Ces 4 contrats sont les suivants :

- Contrat territorial milieux aquatiques Marais poitevin Vendée porté par le Syndicat mixte Vendée Sèvre Autise (SMVSA) ;
- Contrat territorial de la zone humide des marais mouillés liés à la Sèvre Niortaise, au Mignon et aux Autises porté par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) ;
- Contrat territorial milieux aquatiques Marais poitevin Nord Aunis porté par le Syndicat Mixte de coordination hydraulique du Nord Aunis (SYHNA) ;
- Contrat territorial milieux aquatiques de la basse vallée du Lay porté par le Syndicat Mixte Marais poitevin bassin du Lay (SMMPBL).

Les 3 premiers CTMA opérationnels, tout comme le CTMA cadre, arrivent à terme en 2019. Concernant le CTMA de la basse vallée du Lay, ce dernier couvrira la période 2018-2021.

Enfin, les contrats de marais engagent l'EPMP et les associations syndicales de marais à l'échelle d'unités hydrographiques cohérentes (UHC) et visent à définir sur ces secteurs des règles de gestion de l'eau qui intègrent l'ensemble des enjeux en présence.

Le contenu des CTMA ne se limite pas aux seuls travaux, mais englobe les besoins d'étude, d'animation et **d'évaluation des actions menées**.

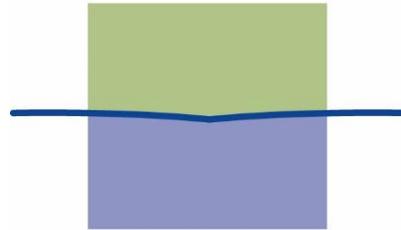
En effet, évaluer l'efficacité des mesures de gestion globale de l'eau, à travers la mise en place d'outils, est une préoccupation croissante, qui s'est renforcée avec la mise en place de la DCE qui demande que soient évalués les coûts et l'efficacité des modes d'actions possibles pour la restauration des milieux aquatiques, dont les zones humides. Cette démarche exige donc d'engager, à une échelle pertinente, un effort méthodologique important pour évaluer la qualité de ces milieux.

C'est pourquoi, il est essentiel d'examiner la manière dont les zones humides contribuent à cette gestion durable de l'eau via les actions et les moyens (financiers, techniques et humains) engagés dans les contrats. Cette évaluation est portée par l'Etablissement Public du Marais poitevin (EPMP), en collaboration avec les syndicats mixtes et l'IIBSN porteurs des CTMA opérationnels.

## 2 PRESENTATION DU MAITRE D'OUVRAGE

---

Le maître d'ouvrage de l'étude est :



Etablissement public  
du Marais poitevin

### **ETABLISSEMENT PUBLIC DU MARAIS POITEVIN (EPMP).**

1, rue Richelieu  
85 400 LUCON

☎ : 02 51.56.56.20

Directeur : Monsieur Johann LEIBREICH

Siret : 130 015 001 00022

Personnes en charge du suivi de l'étude :  
Simon-Pierre GUILBAUD et Marie THIMOLEON

L'Etablissement public du Marais poitevin (EPMP) est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique et solidaire, en charge de la gestion de l'eau et de la biodiversité sur la zone humide du Marais poitevin et de son bassin versant.

### 3 CONTEXTE DE L'ETUDE

---

#### 3.1 CONTEXTE LOCAL

C'est un contentieux européen qui est à l'origine de la création de l'Etablissement public du Marais poitevin (EPMP). Le 25 novembre 1999, la France est condamnée par la Cour de justice des communautés européennes, pour une mauvaise application de la Directive Oiseaux (conservation des oiseaux sauvages) sur le Marais poitevin.

Dans les faits, c'est le manque de mesures appropriées pour protéger le patrimoine naturel et éviter sa détérioration qui est pointé. Les habitats naturels de la zone humide sont en effet menacés par une emprise croissante des terres cultivées et une gestion de l'eau qui ne leur est pas favorable. En réaction, l'Etat adopte pour 2003-2012 un plan d'action gouvernemental pour le Marais poitevin. Ce plan permet progressivement d'améliorer la situation. Mais le rapport d'évaluation à mi-parcours, publié en mai 2009, met en évidence la nécessité de renforcer les moyens déjà mis en œuvre : il faut agir sous peine de voir le contentieux se réouvrir. C'est ainsi que la création d'un établissement public de l'Etat est proposée.

Ce statut offre une grande souplesse dans son mode d'intervention et une gouvernance renouvelée sur l'ensemble du marais. Dans les semaines qui suivent, le gouvernement décide donc d'introduire un amendement, lors de la discussion au parlement de la loi Grenelle 2 : c'est l'article 158 de la loi n° 2010-788 portant engagement national pour l'environnement, adoptée le 12 juillet 2010, qui crée l'Etablissement public du Marais poitevin.

L'EPMP se veut un lieu d'échange privilégié et régulier, au service des acteurs du marais. Il mène une concertation sans préjugés sur les sujets environnementaux et hydrauliques, complexes et souvent controversés. Ces moments de dialogue visent également à mieux coordonner les actions entre acteurs du marais. En outre, l'équipe de l'établissement public s'appuie en permanence sur l'expérience des nombreux usagers du marais et sur l'expertise locale des organisations en place. En pratiquant des méthodes de conciliation territoriale, elle a pour objectif de promouvoir un changement concerté qui privilégie l'intérêt général.

#### 3.2 OBJECTIFS DU BILAN

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne a préconisé, notamment sur les territoires de grands marais littoraux, la mise en œuvre de contrats territoriaux milieux aquatiques pour protéger et gérer **la ressource en eau et améliorer le fonctionnement des zones humides que constituent ces marais**.

Ces contrats sont établis à partir d'une analyse fonctionnelle qui a vocation à qualifier l'état des fonctions remplies par la zone humide. Cette analyse repose sur deux logiques :

- Une caractérisation et une sectorisation spatiale, ce qui permet de définir une échelle d'interprétation et d'analyse des données collectées : l'unité hydraulique cohérente (UHC) ;
- Une analyse fonctionnelle, qui permet de qualifier sur chaque UHC l'état des grandes fonctions de la zone humide ;

- Cet état est ensuite comparé à l'objectif affiché par la DCE, ou à défaut, au potentiel fonctionnel de l'UHC (conditions optimales pour chaque fonction). L'écart à l'objectif permet d'identifier les enjeux associés aux réponses correctrices. Afin de faire le lien entre les pressions sur la zone humide et la réponse apportée, l'analyse fonctionnelle est couplée avec un module cartographique pour proposer visuellement plusieurs scénarii de gestion du territoire.

L'intérêt de disposer d'une telle analyse est de pouvoir faire des choix décisionnels.

Le bilan a pour objet d'évaluer l'efficacité des actions financées entre l'année initiale de référence et l'année de fin du contrat.

Dans le cas présent, le bilan évaluatif de fin de contrat doit permettre de :

- Questionner la pertinence de la stratégie d'action par rapport aux enjeux identifiés ;
- Analyser la gestion de projet (pilotage, mise en œuvre, partenariats, animation) ;
- Analyser les réalisations, résultats et impacts des actions ;
- Sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux autour de l'évaluation ;
- Etablir une synthèse des points forts et des limites de l'action locale, et identifier les améliorations afin d'élaborer, le cas échéant, de nouveaux contrats.

Le bilan est réalisé suivant trois volets :

- 1- Volet technico-financier ;
- 2- Volet organisationnel ;
- 3- Volet technique (avec analyse fonctionnelle).

Le bilan s'appuie sur les études préalables aux contrats, sur les bilans annuels réalisés par les porteurs des différents contrats, sur les résultats des suivis et des indicateurs définis et mis en œuvre.

## 4 PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

### 4.1 PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

Le périmètre d'étude global correspond aux périmètres du CTMA cadre et des 4 CTMA opérationnels. Il est attendu de la part du prestataire une analyse à ces échelles des volets décrits par la suite. L'objectif de cette évaluation unique est d'avoir une double vision de l'amélioration du fonctionnement actuel de la zone humide du Marais poitevin au cours des 5 années de programmation écoulées :

- Vision à l'échelle de chaque CTMA opérationnel ;
- Vision à l'échelle de l'ensemble de la zone humide.

Le périmètre d'étude est principalement concerné par 19 masses d'eau (voir tableau et carte ci-dessous).

Si la majeure partie du périmètre d'étude concerne la zone humide du Marais poitevin, 3 des 4 CTMA opérationnels couvrent également des masses d'eau associées à des cours d'eau sur lesquelles le bilan porte également. Les méthodes d'analyse et d'évaluation mises en place devront donc répondre à ces deux composantes : zone de marais et cours d'eau.

Masse d'eau	Nom	Objectif
FRGR0570	Le Lay depuis Mareuil-sur-Lay Dissais jusqu'à l'estuaire	bon potentiel 2027
FRGR0577b	L'Yon depuis la retenue de Moulin Papon jusqu'à sa confluence avec le Lay	bon état 2027
FRGR0578b	Le Graon et ses affluents depuis la retenue du Graon jusqu'à sa confluence avec le Lay	bon état 2021
FRGR1888	Le Troussepoil et ses affluents depuis la source jusqu'à la ceinture des Bourrasses	bon état 2027
FRGR1910	Le Graon et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue du Graon	bon état 2027
FRGR1900	Le fossé Châlon et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue du Graon	bon état 2021
FRGR0561b	L'Autize depuis Saint-Pierre jusqu'à sa confluence avec la Sèvre Niortaise	bon état 2027
FRGR0584b	La Vendée depuis Auzay jusqu'à sa confluence avec la Sèvre Niortaise	bon potentiel 2027
FRGR0584a	La Vendée depuis le complexe de Mervent jusqu'à Auzay	bon potentiel 2021
FRGR0559b	La Sèvre Niortaise depuis Niort jusqu'à la confluence avec la Vendée	bon potentiel 2021
FRGR0560	La Sèvre Niortaise depuis la confluence avec la Vendée jusqu'à l'estuaire	bon potentiel 2027
FRGR0582	Le Mignon depuis Mauzé-sur-le-Mignon jusqu'à la confluence avec la Sèvre Niortaise	bon potentiel 2021
FRGR0583	La Courance depuis Granzay Gript jusqu'à la confluence avec le Mignon	bon potentiel 2021
FRGR0608	Le Curé et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire	bon potentiel 2027
FRGR0924	Le Canal de Luçon	bon potentiel 2021
FRGR0925	Le Canal de Marans	bon potentiel 2021
FRGR0938	Les Canaux de Damvix à l'estuaire de la Sèvre Niortaise	bon potentiel 2021
FRGR0940	Les Canaux de L'Autise à l'estuaire de la Sèvre Niortaise	bon potentiel 2021
FRGR1769	Le Mignon et ses affluents depuis la source jusqu'à Mauzé-sur-le-Mignon	bon état 2027
FRGT30	Le Lay	2015
FRGT31	La Sèvre Niortaise	2027
FRGC53	Le Pertuis Breton	2015

Figure 2 : Tableau des masses d'eau du territoire

Une **masse d'eau** est un volume d'eau qui présente une certaine homogénéité du point de vue des caractéristiques naturelles et des pressions exercées par les activités humaines et pour lequel il est possible de définir un même objectif de qualité. Un même cours d'eau peut être divisé en plusieurs masses d'eau si ses caractéristiques diffèrent de l'amont à l'aval par exemple.

Il existe 5 sortes de masses d'eau : les cours d'eau, les plans d'eau, les eaux de transition (estuaires), les eaux côtières (eaux marines le long du littoral) et les eaux souterraines. Plus globalement, les masses d'eau se décomposent en deux grandes catégories : les masses d'eau de surface (cours d'eau, plans d'eau, estuaires ou portions du littoral) et les masses d'eau souterraines.

Ces masses d'eau servent de base à la définition du « bon état ».

Le « **bon état** » correspond à des milieux dont les peuplements vivants sont diversifiés et équilibrés. Il se rapporte aussi à une qualité des milieux aquatiques permettant la plus large panoplie d'usages : eau potable, irrigation, usages économiques, pêche, intérêt naturaliste ...

Il consiste à la fois en :

- Un **bon état (ou très bon état) écologique** prenant en compte la qualité de l'ensemble des compartiments écologiques : eau, faune, flore, habitat. Ces derniers sont témoins de la circulation des pollutions non détectées par les analyses physico-chimiques ;
- Et un **bon état chimique** de l'eau, lorsque sont respectées certaines concentrations de substances prioritaires (métaux, pesticides, etc.). Il suffit qu'un paramètre dépasse le seuil fixé par les normes en vigueur (dites normes de qualité environnementale) pour que le cours d'eau ne soit pas considéré en bon état.

**Pour les masses d'eau artificielles (MEA) ou fortement modifiées (MEFM),** on parle de « bon potentiel écologique ». Sont classées en (MEFM) toutes les masses d'eau de surface remaniées par l'homme et dont l'atteinte du bon état écologique est impossible sans remettre en cause l'objet de la modification (par exemple une portion de cours d'eau canalisée ou modifiée par un barrage).

Les valeurs de référence sont dans ce cas moins strictes.

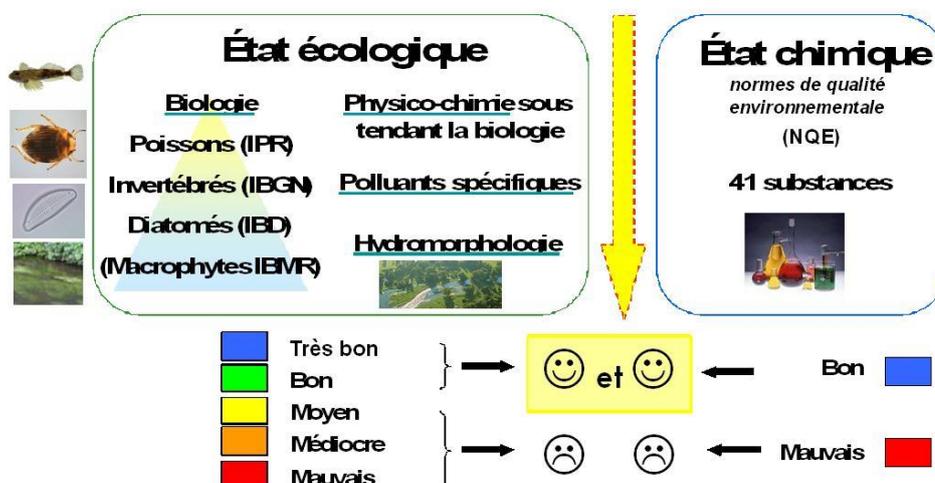


Figure 3 : Détermination de l'état des masses d'eau. (Source Observatoire de l'Eau)

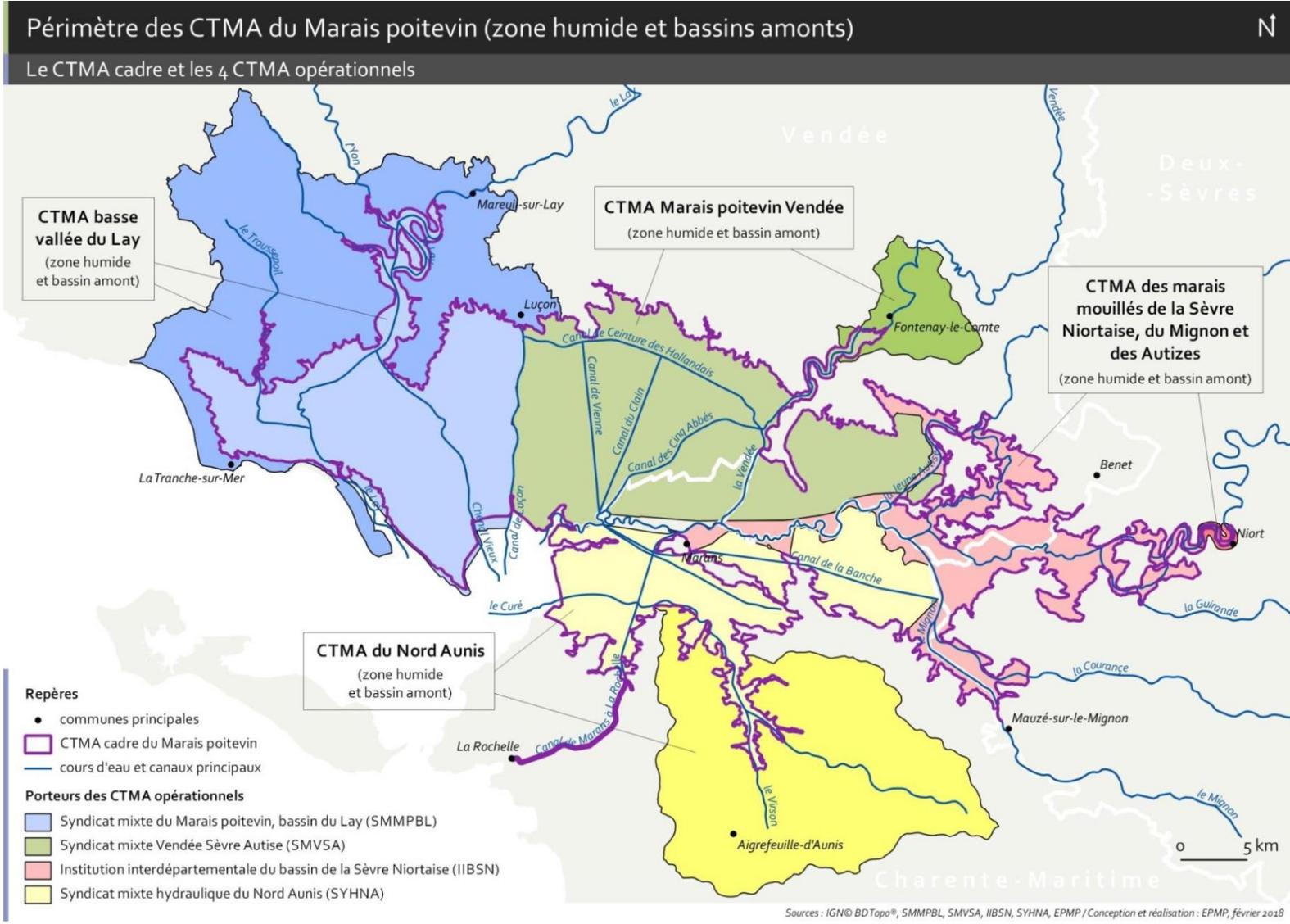


Figure 4 : Présentation de la zone d'étude

## BILAN TECHNICO - FINANCIER

Le présent rapport fait état du bilan technico financier pour chaque maitre d'ouvrage, porteur du CTMA cadre et des CTMA opérationnels.

En fin de document une synthèse est établie à l'échelle de l'ensemble du territoire, afin de se doter d'une vision globale des travaux conduits au cours des dernières programmation.

Les nombreux tableaux présentés (et détaillés en annexe), recueillent et synthétisent les données pour chaque territoire, par années et maitre d'ouvrage.

Ce chapitre décline le bilan des actions d'un point de vue quantitatif et financier entre prévisionnel et réalisé pour les différents porteurs des CTMA cadre et opérationnels.

Pour chacun de ces différents porteurs une analyse complète est effectuée.

Plus précisément, il s'agit de faire un focus sur :

- Les moyens financiers consacrés :
  - o Montants globaux des actions programmées comparés aux montants réalisés ;
  - o Montants annuels des actions programmées comparés aux montants réalisés ;
  - o Pourcentages de réalisation, annuelle et globale, par type d'action.
  
- Les aides publiques reçues :
  - o Aides globales versées par les différents partenaires financiers (comparaison aides programmées et versées) ;
  - o Aides annuelles versées par les différents partenaires financiers (comparaison aides programmées et versées).
  
- Les actions réalisées par rapport aux actions programmées :
  - o Comparaison annuelle et globale entre travaux et études programmés et réalisés, en mètres (linéaire cours d'eau, chenaux, fossés) ou en hectares (UHC) ;
  - o Comparaison annuelle par type d'actions ou études ;
  - o Pourcentage d'avancement par type d'actions, quantitativement, par unité de surface (ha) ou de longueur (m).
  
- Les causes des écarts entre la programmation initiale et la réalisation (surévaluation, sous-évaluation, maîtrise d'ouvrage, évolution des milieux...).
  
- Le coût unitaire des travaux portés par les CTMA opérationnels, en faisant le corolaire avec les méthodes d'intervention utilisées et les spécificités des différents types de marais (marais mouillés, marais intermédiaires, marais desséchés). Cette analyse portera uniquement sur les actions suivantes :

Une analyse globale et comparative est présentée en fin de document et permet d'avoir une vision du bilan technico – financier à l'échelle de l'ensemble du territoire.

## 5 CTMA CADRE EPMP

---

Le CTMA Cadre du Marais poitevin a été signé le 14 décembre 2015 entre :

**L'Etablissement public du Marais poitevin et :**

- L'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Charente-Maritime, le Département des Deux-Sèvres, le Département de la Vendée, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise, le Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autises, le Syndicat Mixte de Coordination Hydraulique du Nord Aunis, le Syndicat Mixte Marais Poitevin Bassin du Lay, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Marais poitevin, le Syndicat Mixte du Forum des Marais Atlantiques, le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes, le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.

Le contrat traduit l'accord intervenu entre les différents signataires concernant l'opération de reconquête des milieux aquatiques et des zones humides sur le territoire du Marais poitevin.

Il définit un cadre commun pour la mise en œuvre des programmes des contrats territoriaux milieux aquatiques opérationnels (CTMA) du Marais poitevin pour la période 2015-2019 et affirme l'objectif de cohérence de l'intervention publique sur les thématiques relatives à la gestion de l'eau et à la biodiversité sur ce territoire.

Il vise en particulier à :

- Fixer des orientations communes : articulation des outils, contenus et évaluation ;
- Mettre en œuvre des actions transversales à l'échelle du Marais poitevin ;
- Valoriser l'échange des pratiques et l'information mutuelle.

Le CTMA cadre intègre des actions transversales au territoire du Marais poitevin. Celles-ci visent notamment à améliorer les connaissances liées à l'eau, à la biodiversité et au fonctionnement de la zone humide en général. Ces éléments de connaissance doivent permettre d'améliorer à terme les interventions sur le marais.

Le portage des actions transversales est assuré par l'EPMP ou d'autres structures dont le périmètre de compétence couvre l'ensemble du Marais Poitevin, ou tout du moins une grande partie.

Les principales opérations identifiées dans le CTMA cadre sont les suivantes :

Thématique	Action	Intitulé	Maître d'ouvrage
Etudes, suivis et acquisition de connaissances dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et des zones humides	N°1	Etude bilan et évaluation commune des 4 CTMA opérationnels	EPMP
	N°2	Mise en place d'un SIGT Marais poitevin	EPMP
	N°3	Système d'information sur l'eau du Marais poitevin (SIEMP)	EPMP
	N°4	Indicateur trophique de la qualité des eaux superficielles	EPMP
	N°5	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin	EPMP et PNR MP
Interventions foncières et planification	N°6	Définition d'une stratégie foncière globale à l'échelle du Marais poitevin	EPMP
	N°7	Opérations foncières (études, animation, veille, échanges, mobilités, etc.)	EPMP
	N°8	Animation foncière du CREN Poitou-Charentes	CREN PC
	N°9	Plan d'action trame verte et bleue	PNR MP
Animation et communication	N°10	Elaboration de supports de communication communs traitant de sujets transversaux	EPMP

Figure 5 : Opérations du CTMA cadre

## 5.1 LES ACTIONS PREVISIONNELLES ET LEURS COUTS

L'ensemble des actions définies dans le CTMA cadre vise à améliorer l'articulation entre cet organisme et les CTMA opérationnels, comme à porter des études globales et des actions transversales à l'échelle du Marais poitevin.

Les actions définies sur le territoire, hiérarchisées et localisées, sont programmées sur une durée de 5 années, sur la période 2015-2019.

Les données présentées dans le document synthétisent les actions programmées en termes de quantité et de coûts prévisionnels. Le plan de financement prévisionnel permet quant à lui d'obtenir une vision globale de la répartition des coûts sur la durée du contrat.

### 5.1.1 LES ACTIONS PROGRAMMEES

Le tableau suivant présente les différentes lignes d'actions de l'EPMP, retenues dans le cadre de la mise en place du CTMA cadre.

Maître d'ouvrage	Actions	Coût total (€ ttc)
EPMP	Bilan évaluatif des 4 CTMA opérationnels	160 000 €
EPMP	SIGT Marais poitevin	15 000 €
EPMP	SIEMP	660 000 €
EPMP	Indicateur trophique de la qualité des eaux superficielles	175 000 €
EPMP PNR MP	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin	1 883 150 €
EPMP	Stratégie foncière Marais poitevin	50 000 €
EPMP	Opérations foncières	485 000 €
CREN PC	Animation foncière CREN Poitou-Charentes	240 000 €
PNR MP	Plan d'actions trame verte et bleue	46 600 €
EPMP	Communication commune aux CTMA	20 000 €
		<b>3 734 750 €</b>

Figure 6 : Chiffrage des actions programmées du CTMA cadre

Le montant prévisionnel total des actions du CTMA cadre 2015-2019 s'élève à **3 734 750 € ttc**.

Le premier poste du CTMA cadre concerne l'**observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin** avec un montant de 1 883 150 € ttc, soit 50% du montant total prévisionnel. L'OPN se caractérise de la manière suivante :

- L'observatoire du patrimoine naturel (OPN) a pour vocation de suivre l'évolution de la biodiversité du Marais poitevin. Chaque année, des inventaires sont réalisés dans le cadre d'un protocole calé entre partenaires et scientifiques. Les résultats de ces travaux sont mis à la disposition des acteurs du territoire.
- L'OPN s'articule autour de deux grands volets. Le premier, animé par le PNR du Marais poitevin et opérationnel depuis 2004, s'attache à suivre la biodiversité à l'échelle du territoire. Le

second, piloté par l'EPMP, a pour objectif d'évaluer les effets de la gestion de l'eau sur la biodiversité. Ce dernier est conduit depuis 2012 sur 11 secteurs de marais.

- Les deux dispositifs sont complémentaires. Les résultats alimentent une base de données partagée.

Le second poste du CTMA cadre concerne le **Système d'information sur l'eau du Marais Poitevin (SIEMP)**. Il représente 660 000 € ttc soit 18% du montant total du programme.

Le décret de création de l'EPMP du 29 juillet 2011 attribue, en effet à l'établissement la mission de mettre en place un programme de suivi des niveaux d'eau des cours d'eau et des canaux du marais.

Les autres actions prévisionnelles concernent :

- **Le bilan évaluatif des CTMA**

- Le CTMA cadre fixe un socle commun pour le suivi et l'évaluation des programmes d'action des CTMA opérationnels. Il se décline selon deux types d'indicateurs de suivi : la réalisation des travaux (définis par les porteurs de CTMA, l'EPMP et l'AELB) et l'évaluation de réponse du milieu aux travaux. Ces indicateurs alimentent le bilan qui doit permettre d'avoir un bilan unique et une vision globale.
- Pour 4.5% du montant total (160 000 € ttc).

- **Le SIGT du Marais poitevin**

- Le Système d'Information pour la Gestion du Territoire (SIGT) met en cohérence l'information géographique à l'échelle de la zone humide. Les principales couches portent sur le réseau et les ouvrages hydrauliques ainsi que sur le découpage des UHC.
- Les couches d'information géographique sont évolutives et sont en permanence à fiabiliser sur tous les secteurs du marais ; c'est ce travail de fond qui doit être mené avec la collaboration des quatre porteurs de CTMA opérationnels (SMMPBL, SMVSA, IIBSN et SYHNA).
- Pour 0.4% du montant total (15 000 € ttc).

- **Indicateurs trophiques de la qualité des milieux aquatiques**

- Initialement lancé sur les zones de marais de Charente-Maritime, le projet d'élaboration d'un indicateur de fonctionnement trophique du compartiment aquatique des zones humides s'est étendu dès 2015 de l'estuaire de la Gironde à la Bretagne. L'EPMP s'inscrit dans ce programme, piloté par le Forum des Marais Atlantiques (FMA), en tant que partenaire local, et permet en cofinancement avec l'Agence de l'eau le déploiement de 18 points d'échantillonnages répartis sur le Marais poitevin. L'EPMP porte pour ce faire, dans le cadre d'un marché public, la maîtrise d'ouvrage relative à la collecte et à l'analyse des échantillons. Les résultats sont publiés par l'UNIMA et le Lasat, maîtres d'ouvrage et co-pilotes du dispositif dans des bilans annuels.
- Pour 5% du montant total (175 000 € ttc).

- **Stratégie foncière Marais poitevin**
  - Le Marais poitevin compte de nombreux opérateurs qui interviennent sur le foncier, avec des enjeux multiples : conservation d'espaces remarquables, protection des personnes et des biens, entretien des exutoires, gestion des niveaux d'eau... Par ailleurs, chaque opérateur intervient selon des stratégies qui lui sont propres. Aussi, il est apparu nécessaire de travailler à l'élaboration d'une stratégie foncière à l'échelle du Marais poitevin, dans un souci de lisibilité et de visibilité de l'action publique, mais aussi d'efficacité et de cohérence des politiques foncières menées.
  - Pour 1,3 % du montant total (50 000 € ttc).
  
- **Les opérations foncières**
  - Dans le cadre des démarches de contrat de marais, il est apparu nécessaire de proposer sur certains compartiments hydrauliques des échanges fonciers agricoles, afin de s'affranchir d'une occupation du sol inappropriée avec, typiquement, des parcelles cultivées dans des secteurs bas.
  - Pour 13 % du montant total (485 000 € ttc).
  
- **Animation foncière CREN Poitou Charentes**
  - L'animation du programme d'acquisition et de gestion de site en Marais poitevin (PAMP) a pour but de s'assurer de la maîtrise foncière de tout ou partie des sites du programme, afin de garantir durablement la préservation de leurs intérêts écologiques et paysagers, ainsi que la multifonctionnalité de ces zones humides majeures du Marais poitevin. Ce volet concerne l'animation et non l'acquisition foncière.
  - Pour 6,4 % du montant total (240 000 € ttc).
  
- **Plan d'actions Trame Verte et Bleue**
  - Il s'agit à travers cette action d'élaborer et de formaliser une stratégie de préservation et de valorisation des trames vertes et bleues et de pouvoir décliner de manière opérationnelle les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique à l'échelle du Marais poitevin
  - Pour 1,2 % du montant total (46 600 € ttc).
  
- **Communication commune aux CTMA**
  - Cette action vise à développer un support de communication commun à l'ensemble des porteurs de CTMA.
  - Pour 0,5 % du montant total (20 000 € ttc).

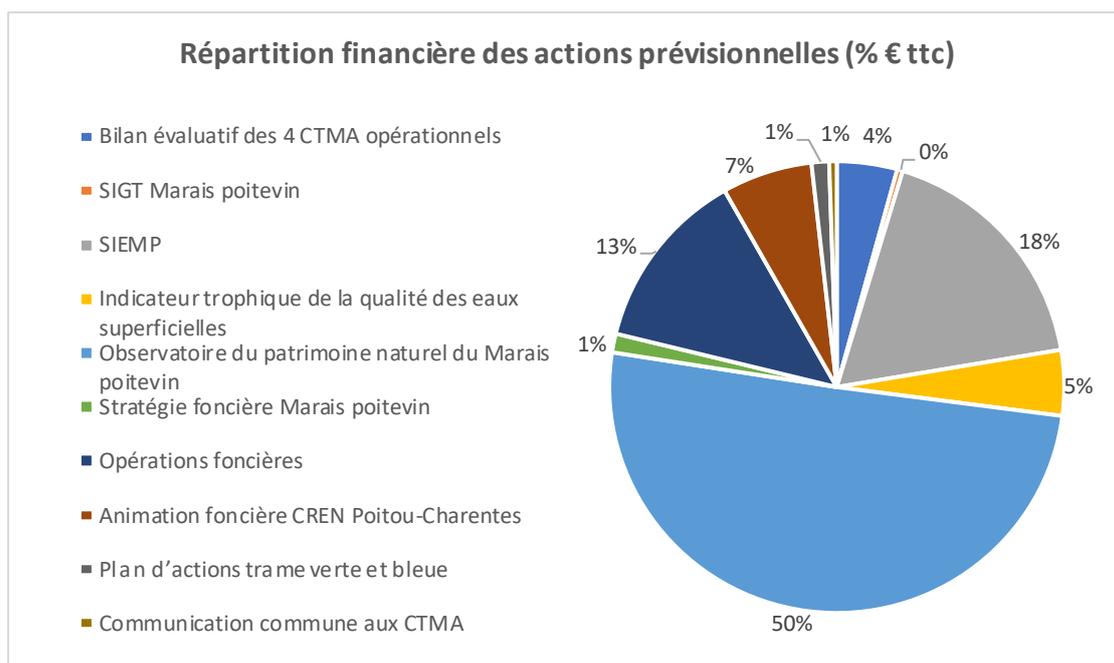


Figure 7 : Répartition financière des actions du CTMA cadre

### 5.1.2 MAITRISE D'OUVRAGE FINANCIERE PREVISIONNELLE DES ACTIONS

Si l'essentiel des actions est directement porté par l'EPMP, certaines d'entre elles incombent à d'autres structures comme le Parc Naturel du Marais poitevin (PNR MP) ou encore le Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Poitou Charentes (CREN PC).

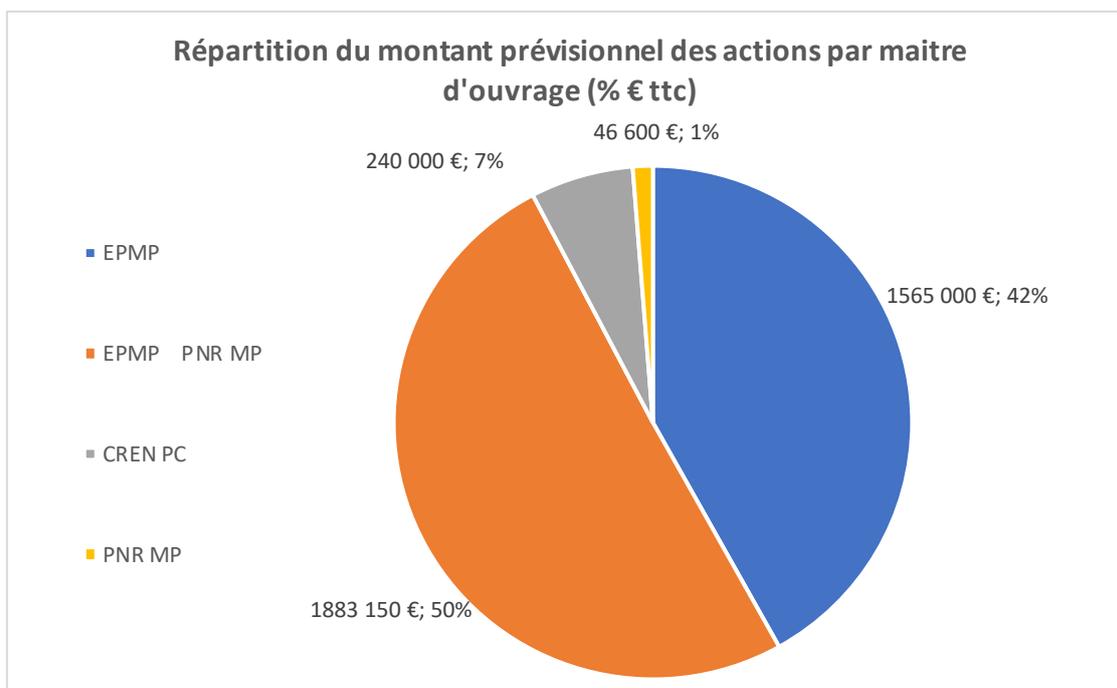


Figure 8 : Répartition financière des actions du CTMA cadre par maître d'ouvrage

Du point de vue financier c'est l'EPMP qui constitue le maître d'ouvrage principal pour près de 92% du montant total des actions. Dans le cadre de sa collaboration avec le PNR MP (pour l'action d'observatoire du patrimoine naturel), ce dernier assure la maîtrise d'ouvrage mais ne participe pas financièrement.

Le CREN PC assure l'animation foncière pour 6.4% du montant total des actions prévisionnelles.

En fin le PNR MP assure la maîtrise d'ouvrage des actions trame verte et bleue pour 1,2 % du montant total des actions prévisionnelles

### 5.1.3 PROGRAMMATION PLURIANNUELLE PREVISIONNELLE DES ACTIONS

Les actions sont planifiées sur une période de 5 ans entre 2015 et 2019.

La répartition financière propose un relatif équilibre entre les années avec des montants compris entre 623 000 et 858 000 € ttc par an, soit avec des ratios compris entre 17 et 23%, respectivement pour les années 2018 et 2015.

Maître d'ouvrage	Actions	Coût total (€ ttc)	prévisionnel par année				
			2015	2016	2017	2018	2019
EPMP	Bilan évaluatif des 4 CTMA opérationnels	160 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	160 000 €
EPMP	SIGT Marais poitevin	15 000 €	0 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €
EPMP	SIEMP	660 000 €	240 000 €	160 000 €	160 000 €	100 000 €	0 €
EPMP	Indicateur trophique de la qualité des eaux superficielles	175 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €
EPMP PNR MP	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin	1 883 150 €	394 900 €	421 100 €	412 150 €	332 250 €	322 750 €
EPMP	Stratégie foncière Marais poitevin	50 000 €	0 €	20 000 €	30 000 €	0 €	0 €
EPMP	Opérations foncières	485 000 €	97 000 €	97 000 €	97 000 €	97 000 €	97 000 €
CREN PC	Animation foncière CREN Poitou-Charentes	240 000 €	45 000 €	46 500 €	48 000 €	49 500 €	51 000 €
PNR MP	Plan d'actions trame verte et bleue	46 600 €	46 600 €	0 €	0 €	0 €	0 €
EPMP	Communication commune aux CTMA	20 000 €	0 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
		<b>3 734 750 €</b>	<b>858 500 €</b>	<b>789 600 €</b>	<b>792 150 €</b>	<b>623 750 €</b>	<b>670 750 €</b>

Figure 9 : Programmation pluriannuelle des actions du CTMA cadre

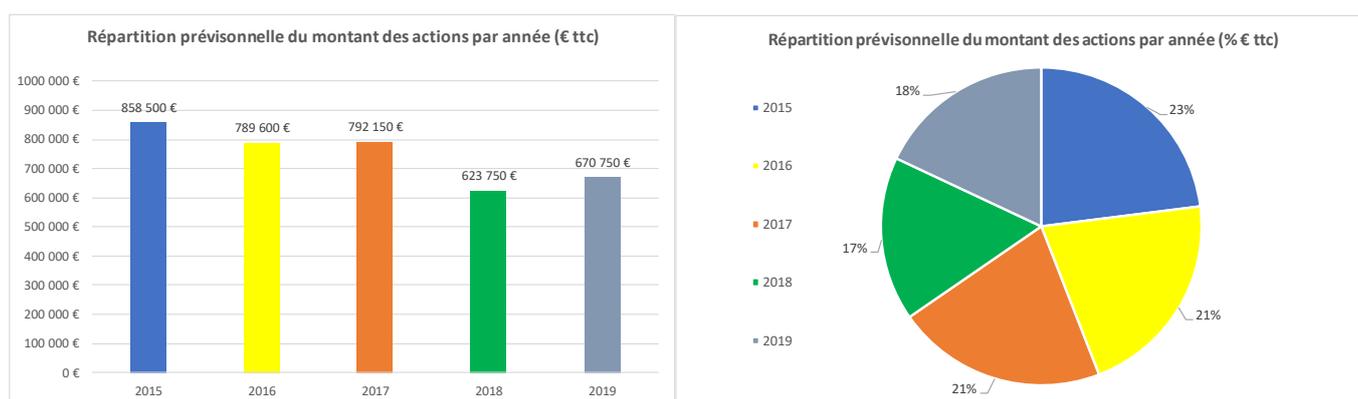


Figure 10 : Répartition financière des actions du CTMA cadre par année

### 5.1.4 PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES ACTIONS

Le plan de financement du CTMA cadre prévoyait la participation financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB). Le solde à charge se répartit entre l'EPMP et pour une moindre mesure le PNR MP.

Le tableau suivant récapitule les actions et les montants prévus dans le cadre du programme et les financements prévisionnels.

Maître d'ouvrage	Actions	Coût total (€ ttc)	AELB			Solde EPMP (€ ttc)	Solde PNR MP (€ ttc)
			Coût prévisionnel retenu (€ ttc)	Taux de subvention %	Montant d'aide (€ ttc)		
EPMP	Bilan évaluatif des 4 CTMA opérationnels	160 000 €	160 000 €	70	112 000 €	48 000 €	0 €
EPMP	SIGT Marais poitevin	15 000 €	15 000 €	50	7 500 €	7 500 €	0 €
EPMP	SIEMP	660 000 €	560 000 €	50	280 000 €	380 000 €	0 €
EPMP	Indicateur trophique de la qualité des eaux superficielles	175 000 €	175 000 €	50	87 500 €	87 500 €	0 €
EPMP PNR MP	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin	1 883 150 €	1 312 000 €	50	656 000 €	1 227 150 €	0 €
EPMP	Stratégie foncière Marais poitevin	50 000 €	50 000 €	50	25 000 €	25 000 €	0 €
EPMP	Opérations foncières	485 000 €	485 000 €	70	339 500 €	145 500 €	0 €
CREN PC	Animation foncière CREN Poitou-Charentes	240 000 €	240 000 €	50	120 000 €	120 000 €	0 €
PNR MP	Plan d'actions trame verte et bleue	46 600 €	46 600 €	30	13 980 €	13 980 €	18 640 €
EPMP	Communication commune aux CTMA	20 000 €	20 000 €	50	10 000 €	10 000 €	0 €
		<b>3 734 750 €</b>	<b>3 063 600 €</b>	<b>44,2</b>	<b>1 651 480 €</b>	<b>2 064 630 €</b>	<b>18 640 €</b>

Figure 11 : Plan de financement prévisionnel des actions du CTMA cadre

Les financements prévisionnels de l'AELB sont basés sur les montants retenus dans le cadre du programme, montants inférieurs aux montants prévisionnels pour les actions du SIEMP et de l'observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin.

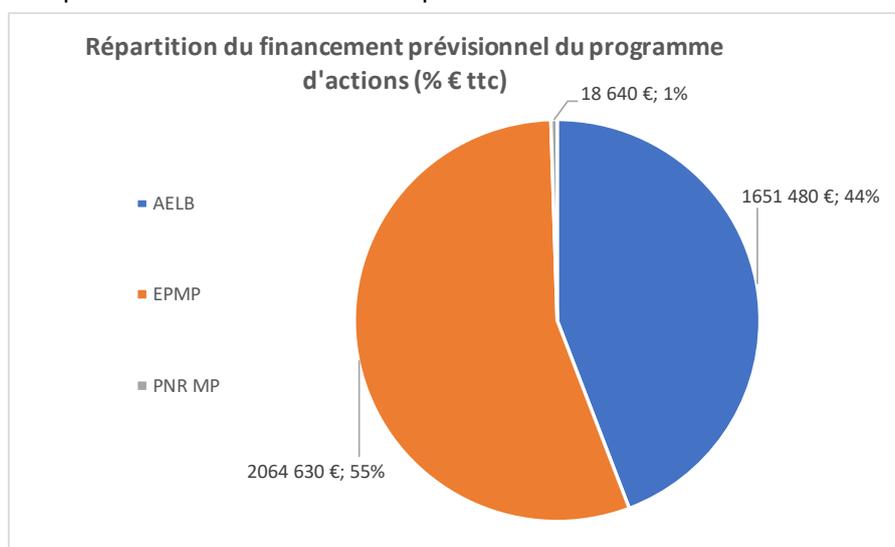


Figure 12 : Répartition du financement prévisionnel des actions du CTMA cadre

Le taux de subvention de l'AELB s'élève ainsi à 44,2 % du montant total du programme prévisionnel, pour un montant de 1 651 480 € ttc.

L'EPMP prend en charge la quasi-totalité du solde, soit 55,3 % équivalent à 2 064 630 € ttc.

Le PNR MP participe uniquement au financement prévisionnel de l'action trame verte et bleue à hauteur de 18 640 € ttc, soit 0,5 % du montant total prévisionnel.

## 5.2 BILAN TECHNICO-FINANCIER

Les tableaux détaillés sont présentés en annexe 1.

### 5.2.1 VOLET FINANCIER

Le tableau suivant synthétise les différences entre le programme prévu et le programme réalisé. Il constitue un état d'avancement sur la période 2015-2019.

Pour l'année 2019, les données sont estimées. Les données réellement dépensées pourront être mises à jour courant 2020.

Maître d'ouvrage	Actions	Coût total prévisionnel (€ ttc)	Montant réalisé par année (€ ttc)						Montant engagé	Taux de réalisation sur montant total	Financement (€ ttc)		
			2015	2016	2017	2018	2019	AELB			EPMP	PNR MP	
EPMP	Bilan évaluatif des 4 CTMA opérationnels	160 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	108 000 €	108 000 €	68%	0 €	0 €	0 €	
EPMP	SIGT Marais poitevin	15 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0 €	0 €	0 €	
EPMP	SIEMP	660 000 €	160 000 €	74 648 €	119 251 €	142 380 €	211 859 €	708 138 €	107%	150 405 €	203 494 €	0 €	
EPMP	Indicateur trophique de la qualité des eaux superficielles	175 000 €	32 206 €	33 951 €	34 740 €	35 625 €	36 107 €	172 629 €	99%	57 318 €	43 579 €	0 €	
EPMP PNR MP	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin	1 883 150 €	397 777 €	403 927 €	334 954 €	324 618 €	347 738 €	1 809 014 €	96%	433 393 €	703 264 €	0 €	
EPMP	Stratégie foncière Marais poitevin	50 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0 €	0 €	0 €	
EPMP	Opérations foncières	485 000 €	5 610 €	25 305 €	37 720 €	72 718 €	0 €	141 353 €	29%	0 €	68 635 €	0 €	
CREN PC	Animation foncière CREN Poitou-Charentes	240 000 €	44 987 €	46 732 €	47 239 €	48 259 €	49 852 €	237 069 €	99%	78 876 €	60 082 €	0 €	
PNR MP	Plan d'actions trame verte et bleue	46 600 €	0 €	46 600 €	0 €	0 €	0 €	46 600 €	100%	14 100 €	14 100 €	18 400 €	
EPMP	Communication commune aux CTMA	20 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0 €	0 €	0 €	
		<b>3 734 750 €</b>	<b>640 580 €</b>	<b>631 163 €</b>	<b>573 904 €</b>	<b>623 600 €</b>	<b>753 556 €</b>	<b>3 222 803 €</b>	<b>86%</b>	<b>734 092 €</b>	<b>1 093 154 €</b>	<b>18 400 €</b>	
										<b>23%</b>	<b>34%</b>	<b>1%</b>	

Figure 13 : Actions réalisées du CTMA cadre

Le montant total des actions engagées sur la période 2015-2019 correspond à 86 % du montant total prévisionnel, soit 3 222 803 € ttc.

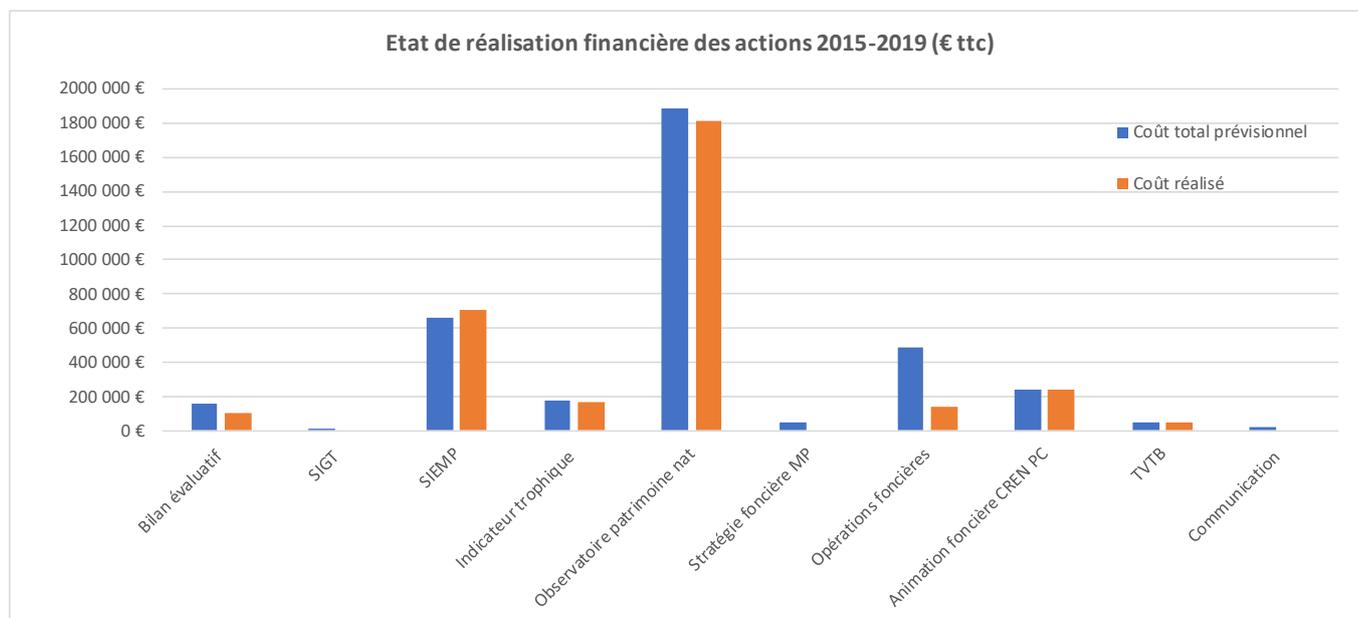


Figure 14 : Avancement financier des actions du CTMA cadre

Comme les éléments ci-dessus le présentent on constate que certaines actions n'ont pas occasionnées de dépenses sur la période 2015-2019 alors que d'autres ont répondu à la hauteur des montants

prévus. Cela s'explique par le fait que plusieurs actions sont réalisées en régie, n'entraînant pas de dépenses associées.

Ainsi le bilan évaluatif a débuté fin 2018, le SIGT et la stratégie foncière (animation) sont gérés en régie, et au final, seul le volet communication n'a pas débuté.

Le tableau ci-dessous montre les écarts financiers de réalisation des actions suivant la programmation pluriannuelle 2015-2017.

Maître d'ouvrage	Actions	2015 prog	2015 réel	2016 prog	2016 réel	2017 prog	2017 réel	2018 prog	2018 réel	2019 prog	2019 réel
EPMP	Bilan évaluatif des 4 CTMA opérationnels	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	160 000 €	108 000 €
EPMP	SIGT Marais poitevin	0 €	0 €	5 000 €	0 €	5 000 €	0 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €
EPMP	SIEMP	240 000 €	160 000 €	160 000 €	74 648 €	160 000 €	119 251 €	100 000 €	142 380 €	0 €	211 859 €
EPMP	Indicateur trophique de la qualité des eaux superficielles	35 000 €	32 206 €	35 000 €	33 951 €	35 000 €	34 740 €	35 000 €	35 625 €	35 000 €	36 107 €
EPMP PNR MP	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin	394 900 €	397 777 €	421 100 €	403 927 €	412 150 €	334 954 €	332 250 €	324 618 €	322 750 €	347 738 €
EPMP	Stratégie foncière Marais poitevin	0 €	0 €	20 000 €	0 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
EPMP	Opérations foncières	97 000 €	5 610 €	97 000 €	25 305 €	97 000 €	37 720 €	97 000 €	72 718 €	97 000 €	0 €
CREN PC	Animation foncière CREN Poitou-Charente	45 000 €	44 987 €	46 500 €	46 732 €	48 000 €	47 239 €	49 500 €	48 259 €	51 000 €	49 852 €
PNR MP	Plan d'actions trame verte et bleue	46 600 €	0 €	0 €	46 600 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
EPMP	Communication commune aux CTMA	0 €	0 €	5 000 €	0 €	5 000 €	0 €	5 000 €	0 €	5 000 €	0 €
		<b>858 500 €</b>	<b>640 580 €</b>	<b>789 600 €</b>	<b>631 163 €</b>	<b>792 150 €</b>	<b>573 904 €</b>	<b>623 750 €</b>	<b>623 600 €</b>	<b>670 750 €</b>	<b>753 556 €</b>
			-25%		-20%		-28%		0%		12%

Figure 15 : Bilan des actions programmées et réalisées du CTMA cadre

On constate un déficit financier des actions engagées au regard du prévisionnel de 25, 20 et 28% respectivement pour les années 2015, 2016 et 2017, un équilibre pour l'année 2018 et une sur dépense de 12% pour 2019.

Dans le détail pour le volet OPN MP, la répartition financière entre EPMP et PNR MP est la suivante :

		2015	2016	2017	2018	2019	Montant engagé	Financement		
								AELB	EPMP	PNR MP
EPMP/PNR MP	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin	397 777	403 927	334 954	324 518	347 738	1 808 913	709 327	1 099 586	
PNR MP	OPN volet 1 - observatoire	222 144	198 805	113 030	109 500	103 850	747 329	89 940	657 389	
EPMP	OPN volet 2 - Etude biodiversité /gestion de l'eau	175 633	205 122	221 924	215 018	243 888	1 061 584	619 387	442 197	

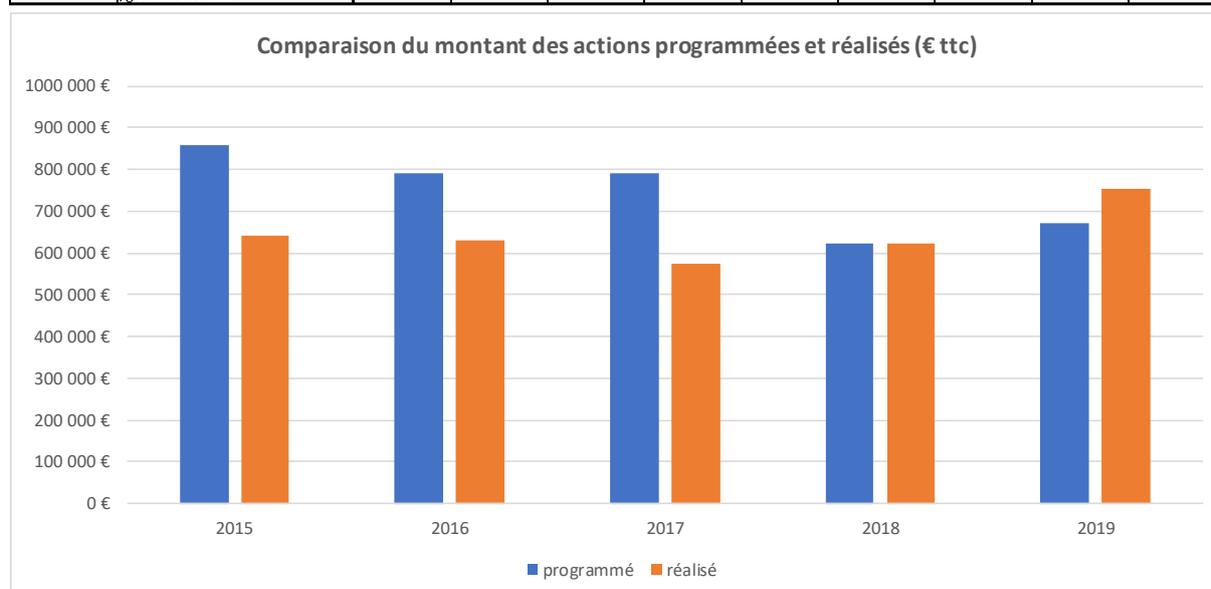


Figure 16 : Bilan des actions programmées et réalisées du CTMA cadre

### 5.2.1.1 JUSTIFICATION DES ECARTS DE REALISATION

#### *Bilan évaluatif des 4 CTMA opérationnels*

**Attendu :**

Réalisation des bilans sur les volets technico-financier, organisationnel et technique

**Etat d'avancement :** L'année 2018 a été consacrée à la préparation de ce bilan. Un cahier des charges a été construit avec les partenaires et principalement les structures porteuses des CTMA opérationnels. Ce travail conduit au cours du 1<sup>er</sup> semestre a permis, après consultation, de retenir un bureau d'études pour accompagner l'EPMP et ses partenaires dans ce processus d'évaluation. Restitution prévue en septembre 2019, échéancier tenu.

**Difficultés rencontrées :**

Concernant le bilan évaluatif, les principales difficultés portent actuellement sur le recueil des données nécessaires à la réalisation des bilans et notamment du bilan technico-financier :

- Les typologies de travaux et la structuration des bases de données diffèrent selon les CTMA opérationnels ;
- La récupération des données auprès de certaines structures est difficile ;
- Certains indicateurs recueillis dans le cadre des indicateurs communs mis en place semblent manquer pour mener à bien l'analyse technique.

#### *SIGT Marais poitevin*

**Attendu :**

Mise en place d'un outil évolutif de gestion des informations géographiques à l'échelle de la zone humide.

**Etat d'avancement :**

Le Système d'Information pour la Gestion du Territoire (SIGT) met en cohérence l'information géographique à l'échelle de la zone humide. Le jeu de données de référence (ouvrages, réseaux et unités hydrauliques), produit en 2016, a été le support d'une première évaluation commune des quatre CTMA opérationnels au sein du bilan annuel 2016 du CTMA cadre.

Couches d'information géographique évolutives, elles sont en permanence à fiabiliser sur tous les secteurs du marais ; c'est ce travail de fond qui a été mené en 2017 avec la collaboration des quatre porteurs de CTMA opérationnels (SMMPBL, SMVSA, IIBSN et SYHNA). Le travail de renseignement des référentiels s'est poursuivi en 2018, avec comme cible le bilan évaluatif des 4 CTMA opérationnels et du CTMA cadre à l'horizon 2019.

**Difficultés rencontrées :**

- Renseignements chronophage ;
- Partage et validation des informations entre structures.

## SIEMP

### **Attendu :**

- Présenter une vision globale de la gestion de la ressource en eau du territoire ;
- Apporter des éléments de compréhension et de connaissance technique et scientifique du système hydraulique complexe du Marais poitevin ;
- Communiquer les données quantitatives sur l'eau au plus grand nombre, aussi bien les « acteurs de l'eau » que le « grand public ».

### **Etat d'avancement :**

La mise en œuvre du SIEMP a pris plusieurs années, principalement en raison de l'ampleur du projet et de son aspect multi partenarial. Pour être pertinent et proposer un accès à l'information fiable, ce système doit en effet mobiliser des producteurs de données. Il ne rencontre aujourd'hui plus de difficulté majeure ; un suivi technique est cependant nécessaire, de même qu'une veille concernant les évolutions à mettre en place. C'est pourquoi, l'EPMP envisage de lancer une nouvelle consultation afin de poursuivre l'exploitation du SIEMP pour une nouvelle période de 4 ans, la première arrivant à échéance en 2019.

Concernant les marchés des échelles limnimétriques, les travaux de nivellement et de pose d'un nouveau référentiel ont été conduits sur les bassins du Lay et de la Vendée. Une démarche similaire a été engagée sur le Nord-Aunis. En parallèle, un marché est en cours pour doter le Nord-Aunis de piézomètres. Il ressort de la refonte du système des échelles la difficulté d'obtenir une précision centimétrique en altimétrie dans le référentiel national (m NGF IGN69).

Concernant la mesure des débits entrant en baie de l'Aiguillon, les courantomètres à effet Doppler ont été installés en février 2017 (Lay et Sèvre Niortaise), les jaugeages de ces stations ont été réalisés au premier semestre 2018, faute de pluviométrie suffisante en 2017. Les données sont en cours de traitement par l'IFREMER.

## *Indicateur trophique de la qualité des eaux superficielles*

**Attendu :** Collectes et analyses pour alimenter le suivi de l'évolution de la biodiversité en lien avec la gestion de l'eau.

### **Etat d'avancement :**

La collecte et les analyses se poursuivent annuellement selon le prévisionnel.

## *Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin*

**Attendu :** L'observatoire du patrimoine naturel (OPN) a pour vocation de suivre l'évolution de la biodiversité du Marais poitevin. Chaque année, des inventaires sont réalisés dans le cadre d'un protocole calé entre partenaires et scientifiques. Les résultats de ces travaux sont mis à la disposition des acteurs du territoire.

**Etat d'avancement :**

La mise en place des indicateurs se poursuit annuellement selon le prévisionnel.

*Stratégie foncière Marais poitevin*

**Attendu :** Travailler à l'élaboration d'une stratégie foncière à l'échelle du Marais poitevin, dans un souci de lisibilité et de visibilité de l'action publique, mais aussi d'efficacité et de cohérence des politiques foncières menées.

**Etat d'avancement :**

Rencontre en fin 2016 début 2017 de l'ensemble des acteurs intervenant sur le foncier de manière directe ou indirecte, ce qui a permis en 2017 la rédaction d'un premier document reprenant l'état des lieux des actions menées sur le foncier à l'échelle du Marais poitevin, et d'un second document présentant les orientations de la stratégie et les outils de leur mise en œuvre. L'année 2019 est consacrée au troisième volet de la construction de la stratégie foncière, à savoir une déclinaison opérationnelle des orientations cadre. L'objectif est de donner encore davantage de lisibilité en identifiant les priorités à court et moyen terme en matière d'intervention foncière.

Il s'agit de voir également comment mettre en place les grands principes actés dans le document cadre. Pas de dépense affichée pour cette opération qui est réalisée en régie.

**Difficultés rencontrées :**

L'une des difficultés est liée à la multitude des acteurs intervenant sur le territoire avec chacun sa propre stratégie ; de fait, il s'avère parfois difficile de trouver un consensus.

*Opérations foncières*

**Attendu :** Dans le cadre des démarches de contrat de marais, proposition sur certains compartiments hydrauliques d'échanges fonciers agricoles, afin de s'affranchir d'une occupation du sol inappropriée avec, typiquement, des parcelles cultivées dans des secteurs bas.

**Etat d'avancement :**

A ce jour, deux contrats de marais étaient concernés par de tels échanges : celui de Triaize et celui de Champagné-les-Marais.

Sur Triaize, 12,20 ha cultivés dans un point bas et situés dans un ensemble de prairies subsaumâtres ont été identifiés à la faveur du contrat de marais signé en 2016. La présence de ces parcelles cultivées rend difficile l'évolution de la gestion de l'eau, alors qu'une élévation des niveaux en périodes hivernale et printanière permettrait un fonctionnement écologique amélioré des prairies, reconnues d'intérêt communautaire. En 2017, les actions conduites ont permis une remise en herbe des 12,20 ha qui sont désormais exploités par un éleveur. Les actes notariés permettant de finaliser les échanges avec l'ancien exploitant ont été signés en 2018.

Sur Champagné-les-Marais, la SAFER a pu se rendre acquéreur d'un îlot culturel de 6,8 ha pour le compte de l'EPMP, complétant ainsi l'enveloppe foncière nécessaire à la mise en place des échanges. Ces derniers ont ainsi pu voir le jour et des protocoles ont été signés dans ce sens avec les exploitants en place. Une remise en herbe des parcelles cultivées devrait intervenir à l'automne 2019.

Sur le marais de Mouron, secteur inclus dans le contrat de marais de la Vieille Autise, l'EPMP met en place une opération de restructuration des ilots agricoles avec la Chambre d'agriculture de Vendée et les exploitants locaux. Différents scénarii d'échanges ont été proposés fin 2018 et devrait permettre de faire émerger une solution.

En matière de veille foncière, l'EPMP bénéficie depuis 2014 d'une convention avec la SAFER. Cette dernière appuie également l'établissement dans ses actions d'acquisition en assurant le portage du foncier et l'animation auprès des exploitants et propriétaires. Elle a été renouvelée en 2018 avec la SAFER Pays de la Loire, suite à la régionalisation de cette dernière et le sera fin 2019 avec la SAFER Nouvelle-Aquitaine.

**Difficultés rencontrées :**

La rareté des opportunités foncières rend l'action difficile et explique la cause des écarts.

*Animation foncière du CREN Poitou-Charentes*

**Attendu :** Assurer la maîtrise foncière de tout ou partie des sites du programme, afin de garantir durablement la préservation de leurs intérêts écologiques et paysagers, ainsi que la multifonctionnalité de ces zones humides majeures du Marais poitevin.

**Etat d'avancement :**

Ce volet se poursuit annuellement selon le prévisionnel.

**Difficultés rencontrées :**

La principale difficulté réside toujours dans la durée des procédures, avec des problèmes de successions non régulées ou d'indivision.

*Plan d'action Trame Vert et Bleue*

**Attendu :**

Le PNR a finalisé le projet de guide technique TVB Marais poitevin, qui présente les enjeux de continuité écologique à l'échelle du marais.

**Etat d'avancement :**

Réalisé en 2016, ce plan est désormais entré dans une phase opérationnelle, avec la réalisation d'actions concrètes en faveur de la Trame Verte et Bleue sur le Marais poitevin. A ce titre, le PNR a mené :

- Un important travail d'animation portant d'une part, sur un dispositif d'animation et d'autre part sur un porter à connaissance ;

- Différents travaux visant à préserver ou améliorer les continuités écologiques et les cœurs de biodiversité ;

Le tout en lien avec les enjeux de la TVB précédemment définis.

**Difficultés rencontrées :**

La mise en œuvre du programme se heurte aux difficultés rencontrées pour mobiliser les moyens financiers nécessaires. Si le croisement des outils financiers régionaux, nationaux et européens, associés à des financements privés sous la forme de mécénat, permet d'engager les opérations, il complique la mise en œuvre sur le terrain, chaque financement étant fléché vers un objet ou une partie du territoire.

*Communication commune*

**Attendu :**

Disposer d'outils de communication communs à l'ensemble des CTMA opérationnels, pouvant permettre une synthèse des données à l'échelle du CTMA cadre.

**Etat d'avancement :**

Aucune action n'a été conduite dans ce domaine, faute de temps disponible pour développer un support de communication. Par ailleurs, aucune thématique commune n'a vu le jour, malgré l'appel fait en direction des porteurs de CTMA opérationnels.

**Difficultés rencontrées :**

- Les difficultés évoquées rencontrées sont les suivantes :
- Le temps à y consacrer ;
- L'identification de sujets communs à l'échelle du Marais poitevin ;
- La création d'un nouveau support de communication, chaque porteur de CTMA ayant son propre outil de communication.

## 5.2.2 VOLET FINANCEMENT

Pour l'AELB le taux prévisionnel de participation était établi à 44,2 % du montant total prévisionnel. Au regard des 4 premières années du contrat et du prévisionnel envisagé pour 2019 les résultats montrent une participation moyenne de 41 % :

Maître d'ouvrage	Actions	2015	2016	2017	2018	2019	Montant engagé	Financement		
								AELB	EPMP	PNR MP
EPMP	Bilan évaluatif des 4 CTMA opérationnels	0	0	0	0	108 000	108 000	86 400	21 600	
EPMP	SIGT Marais poitevin	0	0	0	0	0	0			
EPMP	SIEMP	160 000	74 648	119 251	142 380	211 859	708 138	286 718	421 421	
EPMP	Indicateur trophique de la qualité des eaux superficielles	32 206	33 951	34 740	35 625	36 107	172 629	100 357	72 272	
EPMP/PNR MP	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin	397 777	403 927	334 954	324 518	347 738	1 808 914	709 327	1 099 586	
EPMP	Stratégie foncière Marais poitevin	0	0	0	0	0	0			
EPMP	Opérations foncières	5 610	25 305	37 720	72 718		141 353		141 353	
CREN PC	Animation foncière CREN Poitou-Charentes	44 987	46 732	47 239	48 259	49 852	237 069	142 728	94 341	
PNR MP	Plan d'actions trame verte et bleue	0	46 600	0	0	0	46 600	14 100	14 100	18 400
EPMP	Communication commune aux CTMA	0	0	0	0		0			
		640 580	631 163	573 904	623 500	753 556	3 222 703	1 339 630	1 864 674	18 400
								42%	58%	1%

Pour le PNR MP, sa participation se monte à 18 400 € ttc, soit 1 % du montant total engagé.

**Au regard des financements prévisionnels définis dans le contrat du CTMA cadre, les financements réels attribués sur la période 2015-2019 correspondent aux attentes.**

## 6 CTMA OPERATIONNEL - SYNDICAT MIXTE VENDEE SEVRE AUTISES (SMVSA)

---

Le CTMA "Marais poitevin Vendée" (CTMA MPV) a été signé le 26 Février 2015 (arrêté inter préfectoral signé le 21 mars 2016) pour la période 2015-2019 **ENTRE :**

- Le Syndicat mixte Vendée Sèvre Autise (SMVSA) ;
- Le Syndicat mixte de Coordination Hydraulique du Nord Aunis (SYHNA) ;
- Les autres maîtres d'ouvrage des actions du contrat : Le Parc Naturel Régional du Marais poitevin, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), la Fédération Départementale de Groupement contre les Organismes Nuisibles (FDGDON), le syndicat intercommunal des communes riveraines de la Vendée, l'association syndicale des marais mouillés de Nalliers, Mouzeuil, Saint Martin, le Langon, l'association syndicale de Chaix Auzay Fontenay, l'association syndicale de Sainte Gemme la Plaine, l'association syndicale de l'Ile d'Elle, la société des Marais de Vix, Doix, Maillé, Maillezais, Saint Pierre Le Vieux, l'association syndicale de la Taillée, l'association syndicale de la Perle, l'association syndicale du marais de Bouil, l'association syndicale du Gros Aubier, Devant et des Taures, la société administrative du canal des 5 Abbés, l'association syndicale du Petit Poitou et du Commandeur, l'association syndicale des marais desséchés de Champagné, l'association syndicale Marais Sauvage, l'association syndicale Mouilleped, la Communauté des communes du Pays de l'Hermenault, la Communauté des communes des Isles du Marais poitevin, la Communauté des communes du Pays de Fontenay le Comte.

**ET :**

- L'agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- L'Etablissement public Marais poitevin ;
- Le Département de la Vendée.

Il vise à fixer :

- Les objectifs poursuivis ;
- La stratégie d'intervention adoptée ;
- La nature des actions ou travaux programmés ;
- Le dispositif de suivi/évaluation, notamment les indicateurs ;
- La gouvernance mise en place et les moyens d'animation ;
- Les calendriers de réalisation et les coûts prévisionnels ;
- Le plan de financement prévu ;
- Les engagements des signataires.

Il s'étend sur la période **2015-2019** et est coanimé par le SMVSA et le SYHNA pour la partie **Charente-Maritime**.

## 6.1 CONTEXTE ET ENJEUX TERRITORIAUX

Le CTMA MPV s'étend sur un bassin homogène qui rassemble 28 communes et comprend un volet important sur les zones humides (plus de 95 % du budget total), mais également un volet cours d'eau avec :

- 34 500 ha de zones humides situées entre le canal de Luçon et l'Autise au nord de la Sèvre Niortaise
- 7,5 km de cours d'eau de la Vendée entre l'aval du barrage de Mervent et Fontenay Le Comte

Pour le volet cours d'eau, l'état des lieux et les objectifs de bon potentiel sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Masse d'eau	Etat de la masse d'eau	Niveau de confiance	Objectif environnemental	Paramètre(s) déclassant(s)
<b>FRGR0559b</b> : LA SEVRE NIORTAISE DEPUIS NIORT JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VENDEE	moyen	3 élevé	Bon potentiel 2021	IBD et IPR moyen
<b>FRGR0560</b> : LA SEVRE NIORTAISE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA VENDEE JUSQU'A L'ESTUAIRE	moyen	3 élevé	Bon potentiel 2027	IBD, IBGA et IPR moyen
<b>FRGR0584a</b> : LA VENDEE DEPUIS LE COMPLEXE DE MERVENT JUSQU'A AUZAY	moyen	3 élevé	Bon potentiel 2021	IPR médiocre et bilan O2 moyen
<b>FRGR0584b</b> : LA VENDEE DEPUIS AUZAY JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NIORTAISE	moyen	3 élevé	Bon potentiel 2027	IBD, bilan O2 et Phosphore total moyen
<b>FRGR0924</b> : CANAL DE LUCON	moyen	1 faible	Bon potentiel 2021	

Figure 17 : état et objectifs environnementaux des masses d'eau du territoire du CTMA MPV

Pour le volet zone humide, les indicateurs utilisés pour évaluer l'état écologique des masses d'eau ne peuvent pas s'appliquer. Aussi, le bon état écologique à l'échelle de la zone humide a été traduit dans le cadre de cette étude par le fait que 75 % du système (surface et réseaux) soit au moins en classe de qualité bonne pour chacune des 3 fonctions (représenté par la barre horizontale sur les graphiques).

Les résultats de 2013 et objectifs de 2018 étaient les suivants :

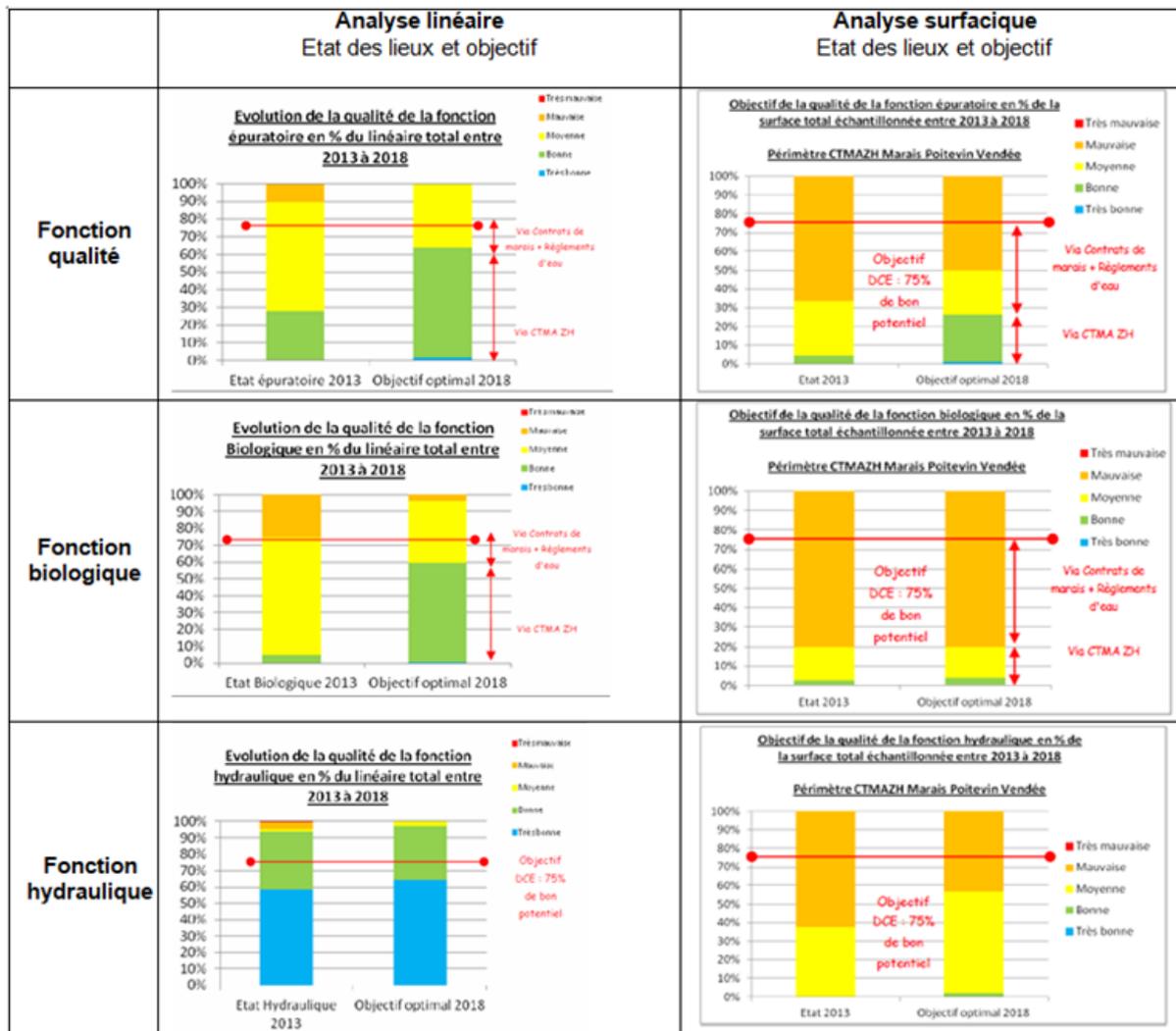


Figure 18 : état et objectifs environnementaux (surfauques et linéaires) des zones humides du territoire du CTMA MPV

## 6.2 PLAN PREVISIONNEL

### 6.2.1 LES ACTIONS PROGRAMMEES

Le tableau suivant résume le budget prévisionnel du CTMA opérationnel du MPV pour la période 2015/2019.

Actions	Montant Prévisionnel (€ ttc)
1- Travaux sur la rivière Vendée	203 000
2- Curages et actions associées	1 467 000
3- Entretien ripisylve et actions associées	1 172 620
4- Restauration de berges et actions associées	2 834 780
5- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	2 378 301
6- Ouvrages hydrauliques	732 000
7- Continuité écologique	171 100
8- Actions en lit majeur	601 486
9- Evaluation, études et suivis	55 600
10- Animation du programme	675 000
<b>Total</b>	<b>10 290 887</b>

Figure 19 : Budget prévisionnel par action du CTMA MPV

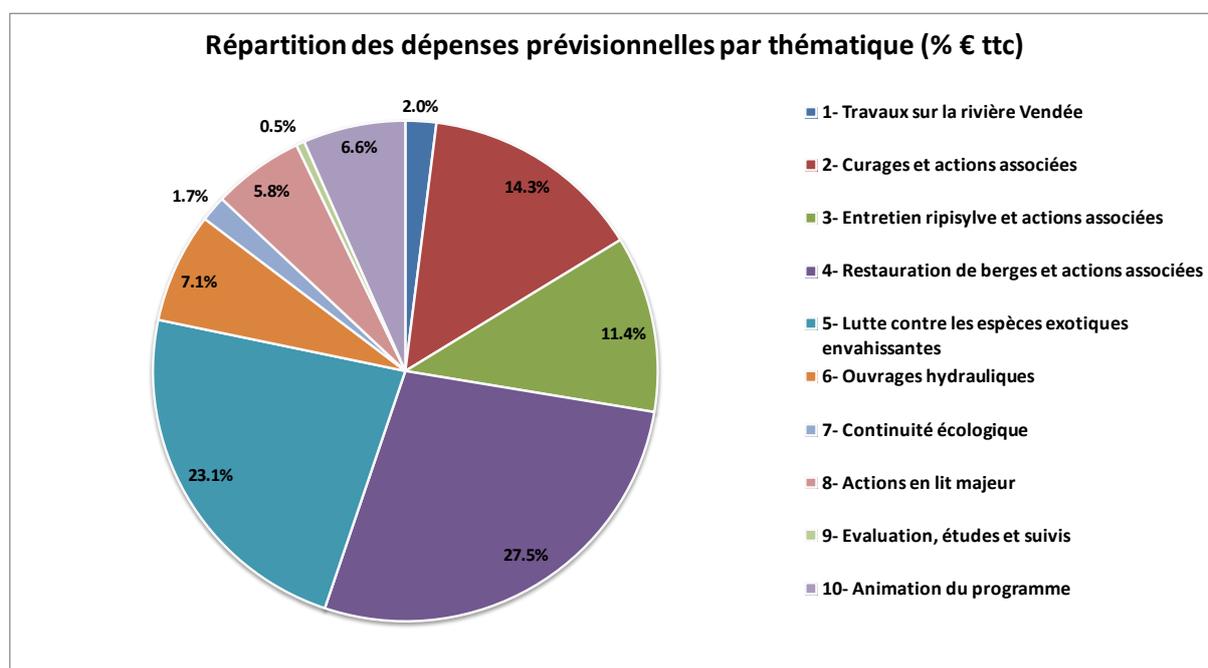


Figure 20 : Répartitions budgétaires prévisionnelles par thématique du CTMA MPV

Le montant total du budget CTMA opérationnel MPV s'élève à **10 290 887 € ttc** pour la période 2015-2019.

La dépense principale concerne le volet "**Restauration des berges et actions associées**" pour 27,5 % du montant global. Ces actions concernent des travaux d'adoucissement et de restauration de berges

(principales dépenses), des protections contre le piétinement (pose de clôtures, aménagement d'abreuvoirs).

Vient ensuite la **lutte contre les espèces exotiques envahissantes** pour 23,1 % du budget. Dans le détail c'est la lutte contre le ragondin et le rat musqué qui est la dépense la plus importante au niveau budgétaire. Les opérations d'arrachage de Jussies et d'autres espèces exotiques envahissantes (égérie, renouée du japon) représentent le reste des actions.

Les **curages et actions associées** pour 14,3 % : ces actions regroupent les baccages des canaux intérieurs et des estuaires, ainsi que l'entretien du réseau grâce aux actions de curages et d'élagage.

L'**entretien des ripisylves et actions associées** pour 11,4 % : ces travaux concernent les opérations de plantations et de recépages notamment dans le cadre de la lutte contre le phytophthora. Dans cette catégorie rentre également l'entretien du lit et l'enlèvement des embâcles.

Les **ouvrages hydrauliques** pour 7,1 % : cette catégorie est constituée par la restauration d'ouvrages, l'entretien des ouvrages existants et le rétablissement des connexions hydrauliques sur des ouvrages existants. Au total, 25 ouvrages sont concernés par des travaux dans le cadre du contrat.

Le reste des actions concerne par ordre de part budgétaire :

- **L'animation du programme** (6,6 %) avec les postes de technicien et le volet animation.
- **Les actions en lit majeur** (5,8 %) avec les contrats de marais, le plan de gestion de la RNR de la Vacherie (Champagné-les-Marais), le plan d'aménagement et de restauration des marais occidentaux (PARMO), le plan de gestion des réserves départementales, et enfin le plan de gestion des baisses créées par le SMVSA dans le cadre de la protection contre les inondations maritimes, suite à Xynthia.
- **Les travaux sur la rivière Vendée** (2 %) avec principalement l'entretien de la rivière (berges et ripisylves, indicateurs de suivi) et le suivi de travaux en amont de Fontenay le Comte.
- **La restauration de la continuité écologique** (1,7 %).
- **Evaluation, études suivis** (0,5 %), principalement le suivi des niveaux d'eau du marais.

### 6.2.2 MAITRISE D'OUVRAGE PREVISIONNELLE

Le CTMA Marais poitevin Vendée regroupe de nombreux acteurs et sa maîtrise d'ouvrage est assurée par 24 structures différentes. Parmi elles 13 associations syndicales autorisées (ASA), le FDGDON, le SYHNA, la LPO85, le PNR du Marais poitevin, le Conseil Départemental de Vendée, les Communautés de Communes de Fontenay le Comte, Isles du Marais poitevin, L'Hermenault, le Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autises (SMVSA), le Syndicat intercommunal des communes riveraines de la Vendée (SICRV), et la société administrative du canal des 5 Abbés (SAC 5 Abbés).

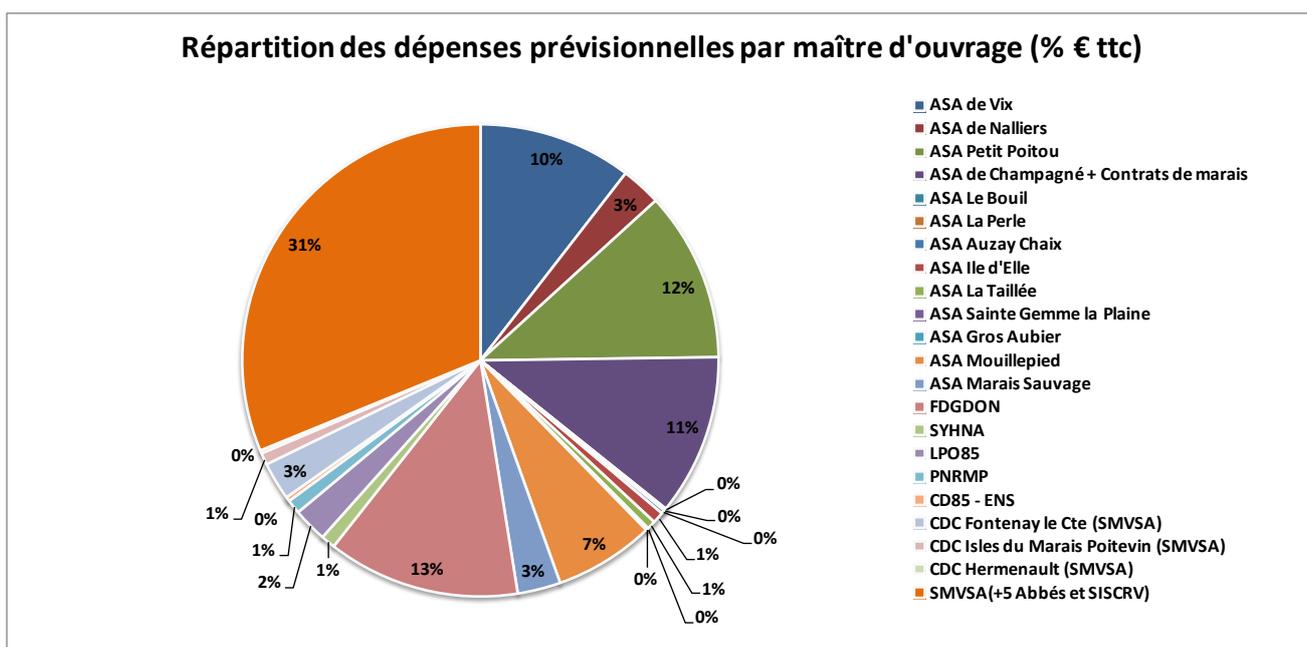


Figure 21 : Dépenses prévisionnelles par maître d'ouvrage

Du point de vue financier, c'est le SMVSA (avec la SAC 5 Abbés et le SICRV) qui constitue le maître d'ouvrage principal pour près de 31% du montant total des actions.

Néanmoins, les actions de l'ensemble des ASA représentent 47,5 % des dépenses prévisionnelles avec les budgets les plus élevés pour les ASA de la Taillée, du Petit Poitou et du Commandeur (12 %), de Champagné (11 %), de Vix (10 %) et de Mouillepieud (7 %).

Vient ensuite la FDGDON avec 13 % des dépenses pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes puis les Communautés de Communes, la LPO, le SYHNA et le PNR MP.

### 6.2.3 PROGRAMMATION PLURIANNUELLE PREVISIONNELLE

Le budget prévisionnel total est réparti sur les 5 années du CTMA. Celui-ci se divise de manière assez équilibrée sur la période, avec l'année 2017 comme maximum (23 % du budget) et 2019 comme minimum (18 % du budget).

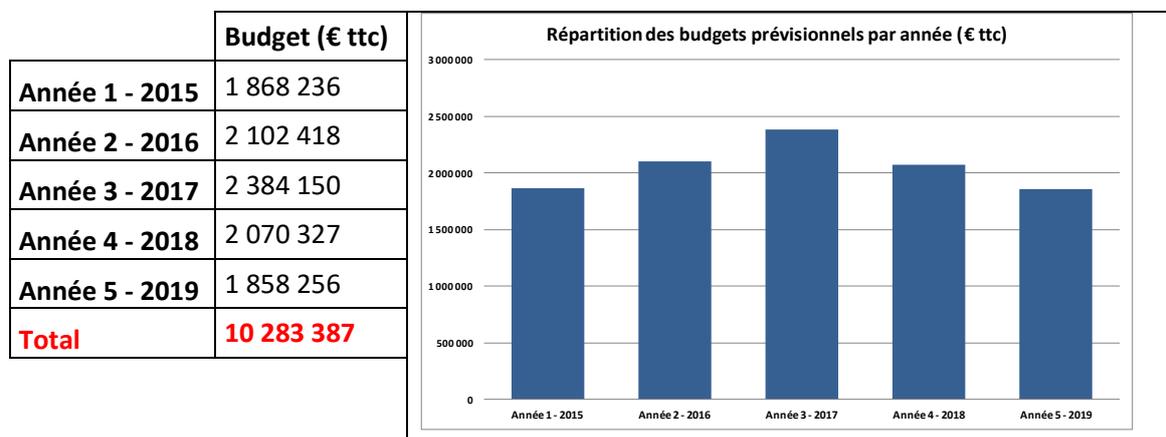


Figure 22 : budget pluriannuel prévisionnel

Note : la différence de budget total avec les autres figures s'explique par le fait que le budget prévisionnel 2019 a été révisé fin 2018. Celui-ci est inférieur de 7500 euros par rapport à la version initiale. Néanmoins, l'ensemble des autres données font références à un budget total de **10 290 887 €**, cela ne change en rien la répartition globale des dépenses.

## 6.2.4 PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Le plan de financement du CTMA prévoyait la participation financière de 6 structures, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, les Conseils Départementaux de Vendée et de Charente-Maritime, les Conseils Régionaux des Pays de la Loire et de Nouvelle-Aquitaine et l'Etablissement public du Marais poitevin.

Leurs parts respectives de financements prévisionnels sont présentées dans les figures ci-dessous :

	TOTAL	AELB		CD85		CD17		CR PDL		CR Aquitaine		EPMP		Solde MO	
	Montant (€ ttc)	% financement	€ ttc	% financement	€ ttc	% financement	€ ttc	% financement	€ ttc	% financement	€ ttc	% financement	€ ttc	% financement	€ ttc
1- Travaux sur la rivière Vendée	203 000	60%	121 800	15%	30 917	0%	0	0%	0			0%	0	25%	50 283
2- Curages et actions associées	1 467 000	25%	369 851	21%	306 833	11%	168 451	3%	40 614			0%	0	40%	581 251
3- Entretien ripisylve et actions associées	1 172 620	33%	390 659	32%	374 986	0%	1 920	1%	14 950			0%	0	33%	390 105
4- Restauration de berges et actions associées	2 834 780	10%	292 073	34%	962 003	12%	331 108	5%	140 840			0%	0	39%	1 108 756
5- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	2 378 301	17%	404 575	11%	271 979	1%	25 000	0%	0	1%	15 000	0%	0	70%	1 661 747
6- Ouvrages hydrauliques	732 000	7%	51 200	43%	316 208	1%	10 042	0%	0			13%	91 500	36%	263 050
7- Continuité écologique	171 100	60%	102 460	16%	28 167	0%	833	0%	0			0%	0	23%	39 640
8- Actions en lit majeur	601 486	52%	310 828	1%	5 000	0%	0	7%	40 000			13%	80 000	28%	165 657
9- Evaluation, études et suivis	55 600	54%	30 000	0%	0	6%	3 267	0%	0			0%	0	40%	22 333
10- Animation du programme	675 000	58%	391 500	1%	8 333	0%	0	0%	0			0%	0	41%	275 167
<b>TOTAL</b>	<b>10 290 887</b>	<b>24%</b>	<b>2 464 946</b>	<b>22%</b>	<b>2 304 427</b>	<b>9%</b>	<b>540 621</b>	<b>2%</b>	<b>236 404</b>	<b>0%</b>	<b>15 000</b>	<b>2%</b>	<b>171 500</b>	<b>44%</b>	<b>4 557 989</b>

Figure 23 : Plan de financement prévisionnel par structure par type de travaux

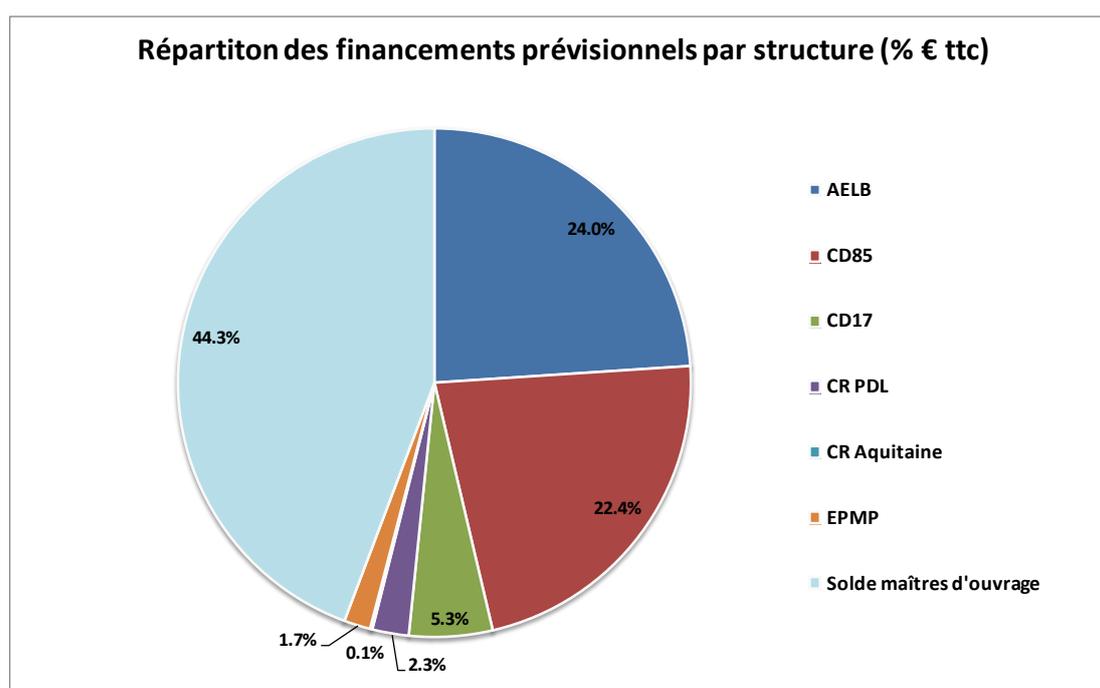


Figure 24 : Plan de financement prévisionnel par structure

La répartition prévisionnelle des financements montre un taux de participation global des financeurs de **55,7 %** pour une somme de **5 732 898 € ttc**. Ce sont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Départemental de Vendée qui sont les principaux financeurs (respectivement 24 et 22,4 %), viennent ensuite le Conseil Départemental de Charente-Maritime, la Région Pays de la Loire, l'EPMP et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le solde à la charge des maîtres d'ouvrage représente **44,3 %** du montant prévisionnel total soit la somme de **4 557 989 € ttc**.

### 6.3 BILAN TECHNICO-FINANCIER

Les tableaux détaillés sont présentés en annexe 2.

#### 6.3.1 VOLET FINANCIER

Le tableau ci-dessous présente les différents taux de réalisation par année et par catégorie de travaux sur la période **2014-2019**.

##### 6.3.1.1 PAR TYPOLOGIE D' ACTIONS

Les tableaux et graphes ci-dessous précisent le comparatif entre programmé et réalisé par action :

	Année 0 - 2014		Année 1 - 2015		Année 2 - 2016		Année 3 - 2017	
	Prévisionnel	Réalisation	Prévisionnel	Réalisation	Prévisionnel	Réalisation	Prévisionnel	Réalisation
1-Travaux sur la Rivière Vendée	0 €	0 €	73 210 €	0 €	57 040 €	64 518 €	62 750 €	60 540 €
2-Curage et actions associées	0 €	0 €	310 320 €	56 013 €	288 550 €	215 500 €	302 570 €	252 830 €
3-Entretien ripisylve et actions associées	0 €	39 509 €	141 430 €	81 490 €	242 280 €	128 283 €	254 050 €	443 199 €
4-Restauration des berges et actions associées	0 €	255 149 €	474 950 €	367 467 €	571 700 €	308 691 €	594 850 €	686 471 €
5-Lutte contre les espèces envahissantes	0 €	0 €	457 626 €	375 451 €	464 748 €	383 615 €	473 144 €	362 254 €
6-Ouvrages hydrauliques	0 €	21 230 €	135 500 €	69 180 €	116 000 €	32 973 €	333 500 €	72 991 €
7-Continuité écologique	0 €	0 €	6 000 €	0 €	74 800 €	0 €	75 300 €	0 €
8-Actions en lit majeur	0 €	0 €	122 600 €	176 928 €	138 300 €	70 916 €	142 986 €	93 897 €
9-Evaluation, études et suivis	0 €	0 €	11 600 €	2 002 €	14 000 €	0 €	10 000 €	0 €
10-Animation du programme	0 €	0 €	135 000 €	140 709 €	135 000 €	140 289 €	135 000 €	130 788 €
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>315 888 €</b>	<b>1 868 236 €</b>	<b>1 269 240 €</b>	<b>2 102 418 €</b>	<b>1 344 784 €</b>	<b>2 384 150 €</b>	<b>2 102 971 €</b>

	Année 4 - 2018		Année 5 - 2019		Total		
	Prévisionnel	Réalisation	Prévisionnel	Réalisation	Prévisionnel	Réalisation	taux réalisation
1-Travaux sur la Rivière Vendée	5 000 €	2 724 €	5 000 €	13 344 €	203 000 €	141 126 €	70%
2-Curage et actions associées	276 470 €	240 842 €	289 090 €	353 048 €	1 467 000 €	1 118 233 €	76%
3-Entretien ripisylve et actions associées	280 590 €	518 787 €	254 270 €	501 056 €	1 172 620 €	1 712 325 €	146%
4-Restauration des berges et actions associées	648 150 €	577 197 €	545 130 €	1 196 553 €	2 834 780 €	3 391 528 €	120%
5-Lutte contre les espèces envahissantes	486 017 €	438 253 €	496 766 €	465 636 €	2 378 301 €	2 025 209 €	85%
6-Ouvrages hydrauliques	88 500 €	59 503 €	58 500 €	481 032 €	732 000 €	736 909 €	101%
7-Continuité écologique	13 500 €	4 380 €	1 500 €	60 180 €	171 100 €	64 560 €	38%
8-Actions en lit majeur	127 100 €	57 398 €	70 500 €	45 968 €	601 486 €	445 107 €	74%
9-Evaluation, études et suivis	10 000 €	4 683 €	10 000 €	0 €	55 600 €	6 685 €	12%
10-Animation du programme	135 000 €	147 558 €	135 000 €	145 000 €	675 000 €	704 344 €	104%
<b>TOTAL</b>	<b>2 070 327 €</b>	<b>2 051 325 €</b>	<b>1 865 756 €</b>	<b>3 261 816 €</b>	<b>10 290 887 €</b>	<b>10 346 025 €</b>	<b>101%</b>

#### Degré de réalisation des actions

	Taux de réalisation					Budget 2014-2019		2014-2019
	2014-2015	2016	2017	2018	2019	Prévisionnel (€ ttc)	Réalisation (€ ttc)	
1- Travaux sur la rivière Vendée	0%	113%	96%	54%	267%	203 000	141 126	70%
2- Curages et actions associées	18%	75%	86%	87%	122%	1 467 000	1 118 233	76%
3- Entretien ripisylve et actions associées	86%	53%	174%	185%	197%	1 172 620	1 712 325	146%
4- Restauration de berges et actions associées	131%	54%	115%	89%	219%	2 834 780	3 391 528	120%
5- Lutte contre les espèces exotiques envahissant	82%	83%	82%	90%	94%	2 378 301	2 025 209	85%
6- Ouvrages hydrauliques	67%	28%	23%	67%	822%	732 000	736 909	101%
7- Continuité écologique	0%	0%	0%	32%	4012%	171 100	64 560	38%
8- Actions en lit majeur	144%	51%	64%	45%	65%	601 486	445 107	74%
9- Evaluation, études et suivis	17%	0%	0%	47%	0%	55 600	6 685	12%
10- Animation du programme	104%	104%	97%	109%	107%	675 000	704 344	104%
<b>Total actions</b>	<b>85%</b>	<b>64%</b>	<b>90%</b>	<b>109%</b>	<b>0%</b>	<b>10 290 887</b>	<b>10 346 025</b>	<b>101%</b>

	Réalisation < 80 %
	Réalisation > 120 %

Figure 25 : Taux de réalisation du budget par catégorie sur la période 2014-2019

Sur l'ensemble de la période les taux de réalisation sont plutôt équilibrés à l'exception d'un faible taux pour les catégories "continuité écologique", "évaluation, études/suivis", et une sur-réalisation pour l'entretien des ripisylves et actions associées.

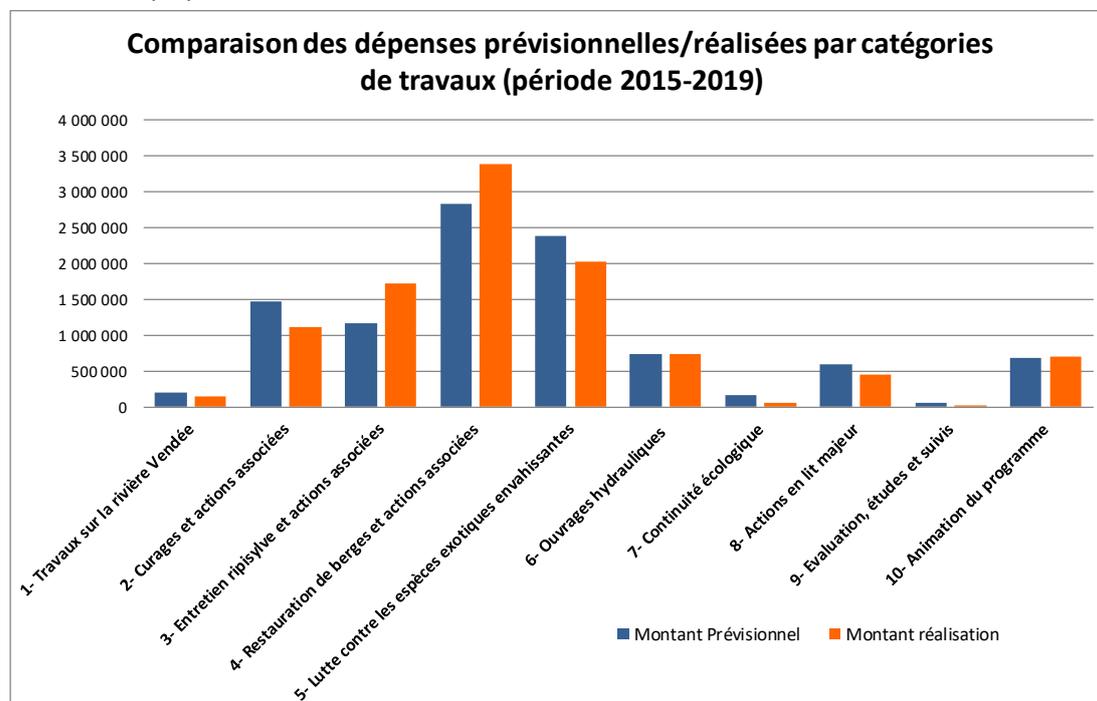


Figure 26 : Comparaison des dépenses prévisionnelles/réalisées sur la période 2015-2019

### 6.3.1.2 PAR MAITRE D'OUVRAGE

Le graphe ci-dessous précise le comparatif entre programmé et réalisé par maître d'ouvrage :

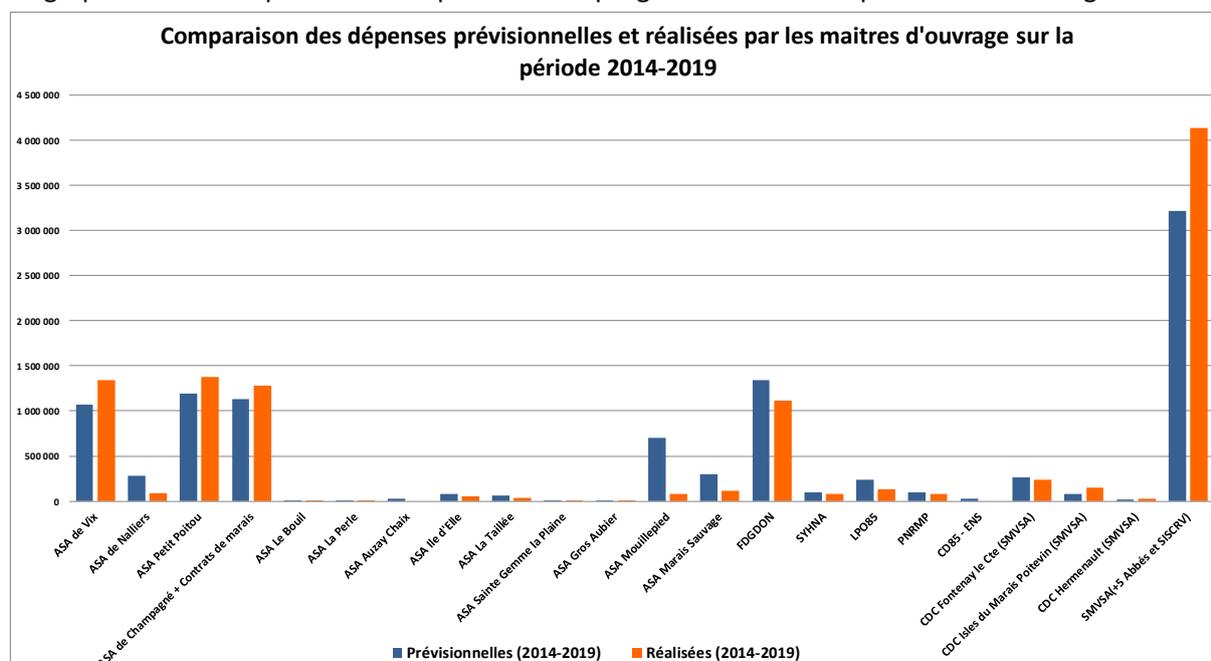


Figure 27 : Comparaison des dépenses prévisionnelles/réalisées par MO sur la période 2015-2019

Les taux de réalisation des différents maîtres d'ouvrage sont variables mais dans l'ensemble équilibrés. Ce sont les ASA de Mouillepiéd, Marais sauvage et Nalliers, Mouzeuil St Martin et le Langon qui

montrent les écarts les plus importants, avec notamment un faible taux de réalisation des protections de berge.

### 6.3.1.3 PAR ANNEE

Le graphe ci-dessous précise le comparatif entre programmé et réalisé par année :

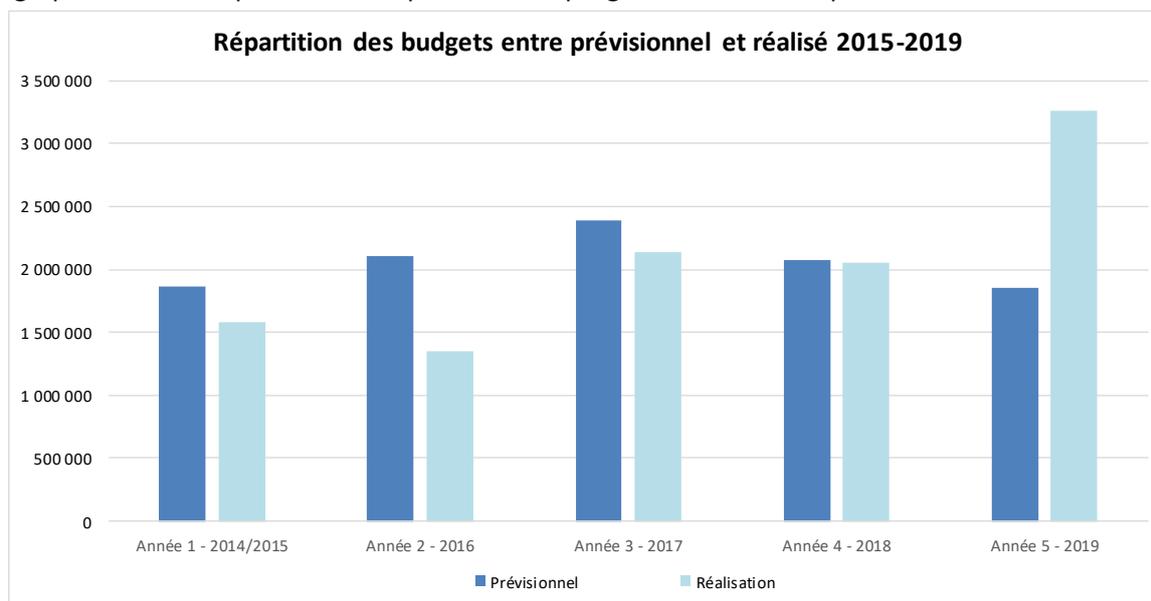


Figure 28 : Comparaison des budgets totaux prévisionnels et réalisés (2015-2019)

Par année, les taux de réalisation sont respectivement de 85 %, 64 %, 90 %, 99 % et 175 %.

### 6.3.1.4 ECARTS AUX PREVISIONS

Pour rappel, des dépenses inférieures aux prévisions peuvent être liées :

- Soit à des actions qui n'auraient pas pu être engagées ou réalisées faute de possibilité technique ou financière ;
- Soit à des économies réalisées sur certains projets ;
- Ou encore à des décalages de réalisation dans le temps.

A l'inverse, des dépenses supérieures aux prévisions peuvent être liées à des surcoûts, à des actions reportées ou à des linéaires réalisés supérieurs.

- **Année de transition 2014/2015** : notons d'abord que le lancement de la première année du CTMA (2015) a été retardé par le fait que la plupart des actions programmées nécessitaient une autorisation au titre de la Loi sur l'Eau ainsi qu'une Déclaration d'Intérêt Général. Les délais d'instructions administratifs s'étalant sur plusieurs mois, le CTMA MPV n'a été opérationnel qu'à la fin de l'année 2015 (arrêté préfectoral signé le 21/03/2016). C'est pourquoi plusieurs actions ont été reportées sur l'année 2016 puis 2017. Cependant, des travaux d'urgence ont été engagés dès 2014, principalement sur des érosions de berges menaçant la sécurité publique.

Le montant des travaux effectués l'année 2014 s'élevait à 315 888 € ttc. Ces travaux concernaient des restaurations, adoucissements et stabilisations de berges, ainsi que des plantations d'hélophytes, ce montant a été reporté sur le budget 2015.

- **L'année 2016** montre un taux de réalisation d'environ 65 %. Ce taux est explicité plus en détail ci-dessous au sein des différentes thématiques.
- **Les années 2017 et 2018** montrent des taux de réalisation satisfaisants, respectivement de 90 et 99 %.
- **L'année 2019** montre un taux de réalisation de 175 %, notamment en relation avec le report de certaines actions.

Parmi les différents types d'actions, les taux de réalisations sont variables et peuvent être liés à plusieurs causes :

- **Ouvrages hydrauliques** : cette thématique montre une différence d'environ 300 000 € de réalisation sur la période 2014-2018. Les deux principales raisons sont le report des travaux sur l'ouvrage "Le Gouffre" (ASA de Vix) en 2019 pour un montant estimé de 200 000 € et l'abandon de projets de modifications d'ouvrages existants pour des raisons de surcoûts (15 ouvrages concernés, notamment par le remplacement de buses par des ponts-cadre) pour un montant d'environ 120 000 €.
- **Continuité écologique** : le faible taux de réalisation s'explique par le fait que les actions ont été reportées progressivement en raison d'une priorisation de l'état des berges par les maîtres d'ouvrage. Ceci a entraîné une concentration des actions sur les deux dernières années du CTMA. Cependant, 9 ouvrages sur 15 devraient être compatibles et sachant que les 6 ouvrages restants feront l'objet d'une étude de projet complémentaire en 2019, visant des aménagements plus ambitieux et toutes espèces
- **Evaluation, études, suivis** : les réalisations sont faibles du fait d'un suivi des niveaux d'eau réalisé en interne par le SMVSA qui n'entre pas dans le chiffrage. Les indicateurs de suivis ont également été réalisés en interne mais ont bien été effectués en 2017 et 2018.
- **Entretien ripisylve et actions associées** : cette action montre un taux de sur-réalisation en 2017 et 2018. Le début de l'année 2017 fut marqué par une tempête (Zeus), qui a entraîné le début de travaux d'entretien important (gestion des embâcles, de la ripisylve, restauration et plantation). Le coût de ces travaux s'est avéré bien supérieur aux prévisions du fait notamment d'une ripisylve âgée et jusqu'ici peu entretenue (sur les axes principaux notamment (canal des Cinq Abbés et rivière Vendée). En parallèle, la mise en place de la GEMAPI, et la maîtrise d'ouvrage assurée par le SMVSA, ont permis d'enclencher des travaux importants sur les axes principaux du bassin versant.

- **Curage et actions associées** : une portion des travaux a pris du retard en raison du décalage administratif de 2015. Ceci explique un taux de réalisation plus faible en 2015-2016.
  
- **Travaux sur la rivière Vendée** : le faible taux de réalisation s'explique par le report de certaines actions en 2019 et par la prévision d'une masse importante de travaux en dernière année d'entretien (restauration de berge et ripisylve). De plus, le volet de restauration de la continuité écologique sur la Vendée n'a pas constitué jusqu'à présent une priorité du fait du classement de ce cours d'eau en liste 1 et de la priorisation de certaines actions.
  - Des travaux importants ont été réalisés sur la ripisylve impactées par le Phytophthora, sur un secteur où très peu d'entretien avait été réalisé au cours des dernières décennies.
  - L'étude continuité écologique sur les 3 chaussées est reportée en fin de programme du fait du classement de ce cours d'eau en liste 1 et de la priorisation de certaines actions.

### 6.3.2 VOLET FINANCEMENTS

Les figures ci-dessous résument la comparaison entre les financements prévisionnels et ceux effectivement réalisés sur la période 2015-2019 :

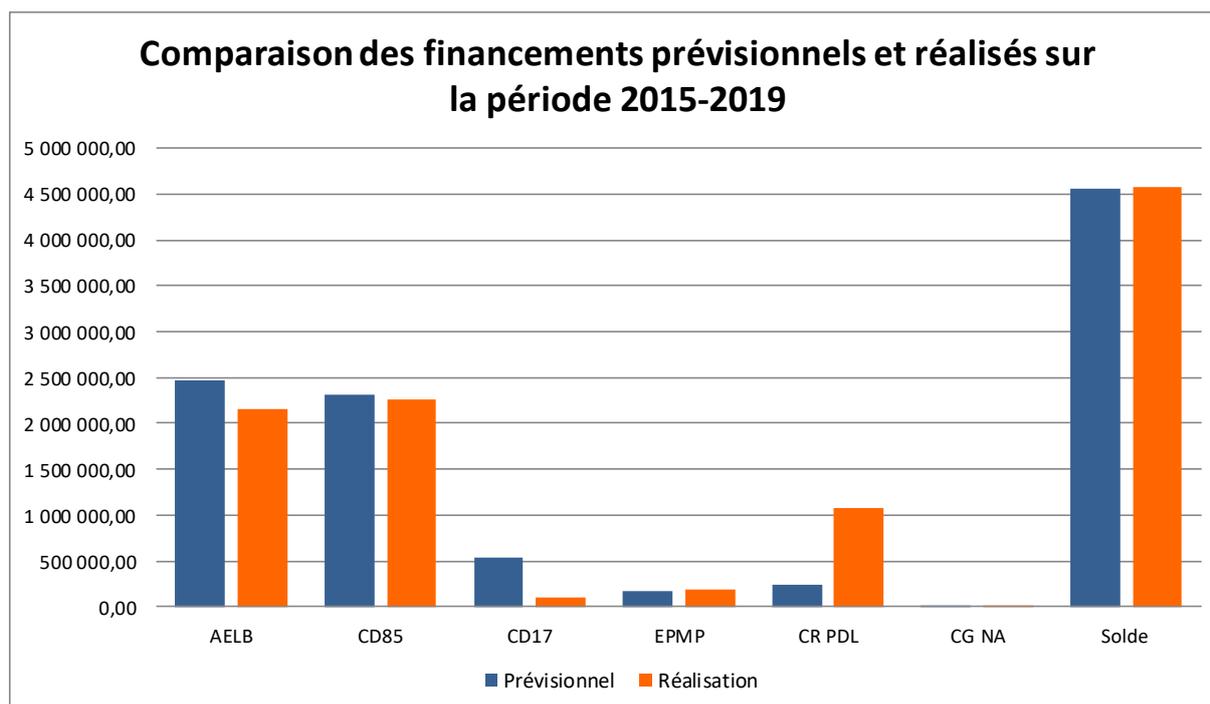
	2015-2019	
	Prévisionnel	Réalisation
<b>AELB</b>	2 464 945,98	2 152 428,96
<b>CD85</b>	2 304 426,67	2 252 279,29
<b>CD17</b>	540 620,83	102 910,01
<b>EPMP</b>	171 500,00	180 061,34
<b>CR PDL</b>	236 404,18	1 067 594,21
<b>CG NA</b>	15 000,00	12 049,94
<b>Solde</b>	4 557 988,94	4 578 700,94
<b>Total</b>	<b>10 290 886,60</b>	<b>10 346 024,69</b>

Figure 29 : Montants des financements prévisionnels et réalisés sur la période 2015-2019 par structure

Les financements réalisés sur la période 2015-2019 correspondent dans l'ensemble aux prévisions, avec **2 exceptions** :

- Le Conseil Départemental de Charente-Maritime qui réalise 20 % des financements prévus.
  - o Cela s'explique principalement par le fait que des travaux de protection de berges sur les ASA de Mouilleped et de Marais Sauvage prévus sur 5 ans pour un montant d'environ 550 000 € et financés à 70 % par le CD17 n'ont pas été engagés (seulement 17 000 € en 2015 sur le territoire de l'ASA Mouilleped), ceci expliquant un manque de financements d'environ 370 000 € de la part du CD17.
- Le Conseil Régional de Pays de la Loire qui réalise 452 % des financements initialement prévus.
  - o Cette différence notable est liée à la mise en place des nouveaux CRBV (contrat régional de bassin versant) en 2016, peu de temps après la mise en place du CTMA. Les actions prévisionnelles de ce dernier correspondant aux programmes des CRBV, plusieurs actions ont pu être financées principalement dans les thématiques de restauration et d'entretien des berges, de la ripisylve et des ouvrages hydrauliques.

Le taux de financement moyen est cependant similaire aux prévisions puisque **55,7 %** du montant total est financé (55,7 % prévisionnel) et **44,3 %** est à la charge des différents maîtres d'ouvrage sur la durée du contrat.



Le détail par année apparaît dans le tableau associé au graphe ci-dessous :

	aelb		CD 85		CD 17		CR PDL		CR NA		EPMP	
	programmé	réalisé	programmé	réalisé	programmé	réalisé	programmé	réalisé	programmé	réalisé	programmé	réalisé
année 1	389 540	236 437	390 607	400 818	95 508	0	109 069	133 570	3 000	0	47 500	123 162
année 2	540 616	376 854	447 560	265 628	110 016	14 978	86 805	48 085	3 000	780	16 000	15 465
année 3	583 266	473 456	579 756	432 270	109 933	10 943	24 530	292 897	3 000	1 910	76 000	17 376
année 4	498 230	433 621	457 714	450 580	134 335	29 260	8 000	234 109	3 000	3 317	16 000	6 779
année 5	444 294	632 059	428 791	702 980	90 828	47 720	8 000	358 932	3 000	6 042	16 000	17 278
<b>Total</b>	<b>2 455 946</b>	<b>2 152 427</b>	<b>2 304 428</b>	<b>2 252 276</b>	<b>540 620</b>	<b>102 901</b>	<b>236 404</b>	<b>1 067 593</b>	<b>15 000</b>	<b>12 049</b>	<b>171 500</b>	<b>180 060</b>

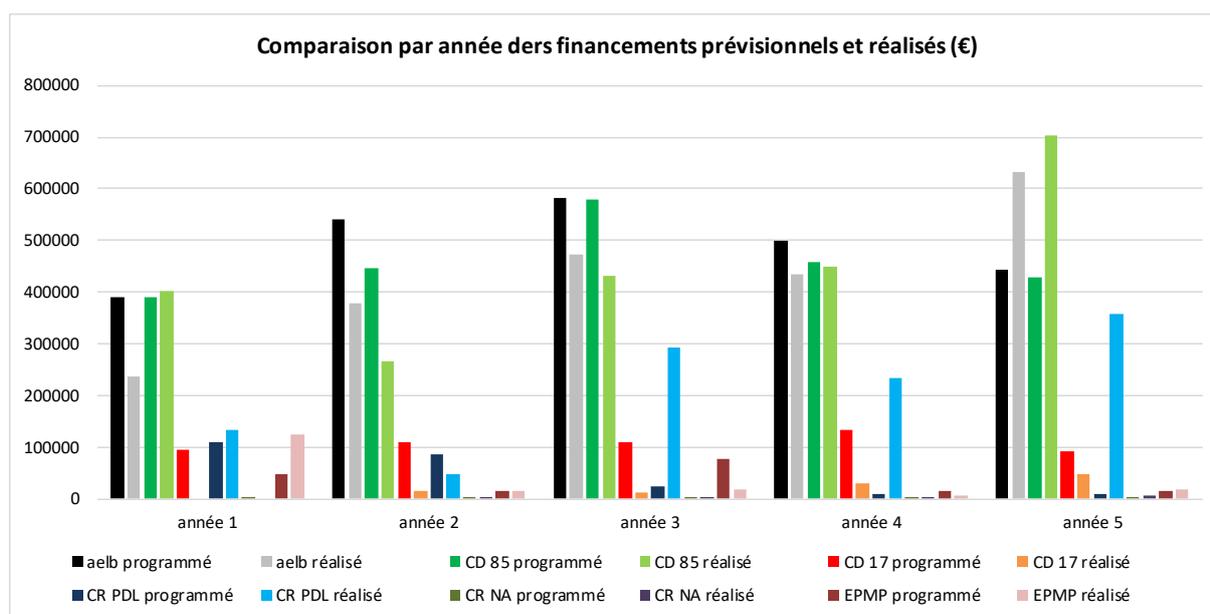


Figure 30 : Financements prévisionnels et réalisés par structure (2015-2019)

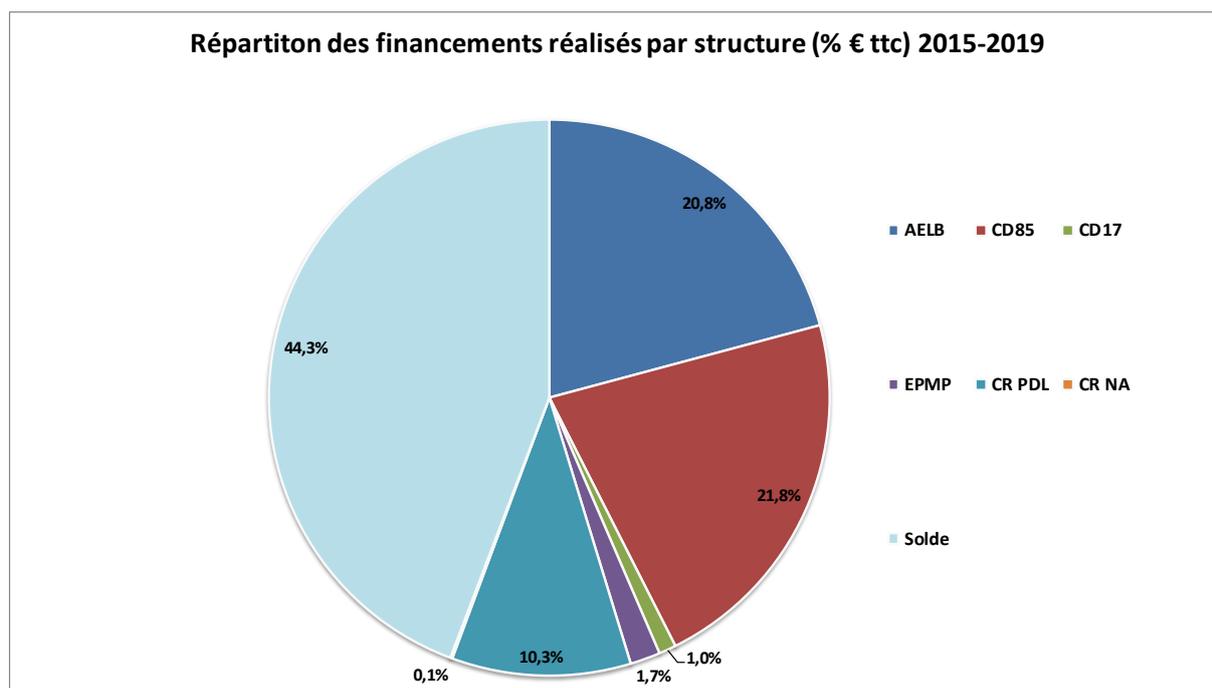


Figure 31 : Répartition effective des financements sur la période 2015-2019

### 6.3.3 ANALYSE QUANTITATIVE

L'analyse quantitative des actions réalisées au regard de celles programmées permet d'avoir une lecture sur le taux de réalisation avec anticipation sur la fin du programme (2019).

Cela permet également d'apprécier les coûts unitaires entre prévisionnel et réalisé et ainsi de justifier de certains écarts.

Les histogrammes ci-dessous présentent pour chaque ligne d'action (linéaire et ponctuelle) l'état d'avancement quantitatif en comparaison au quantitatif prévisionnel (2015-2019).

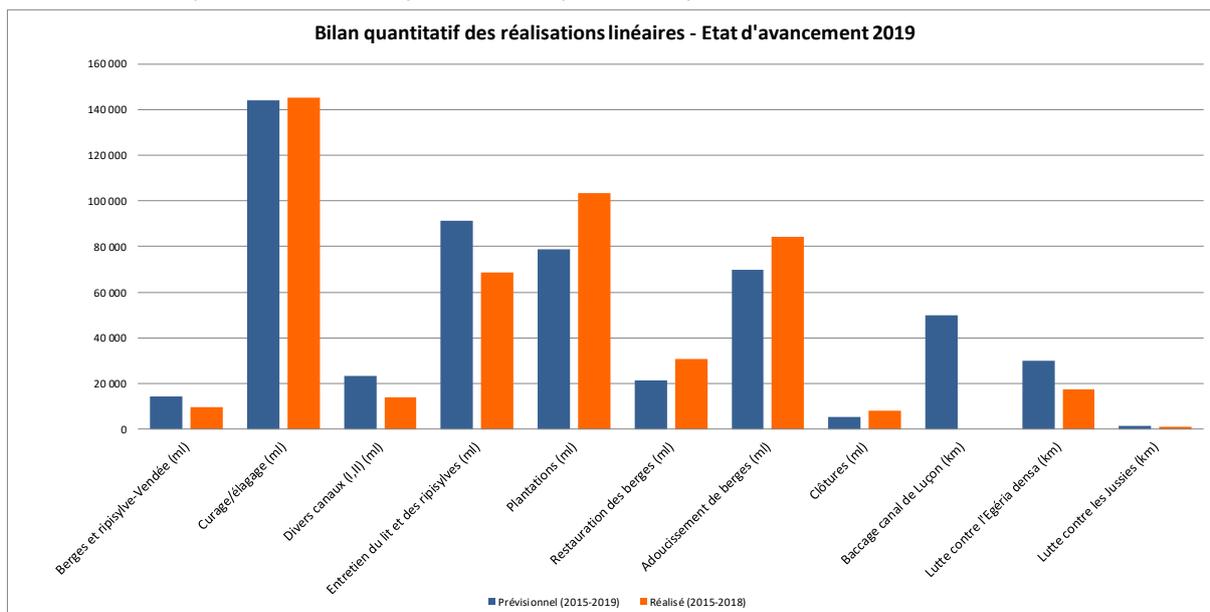


Figure 32 : Bilan quantitatif des réalisations linéaires

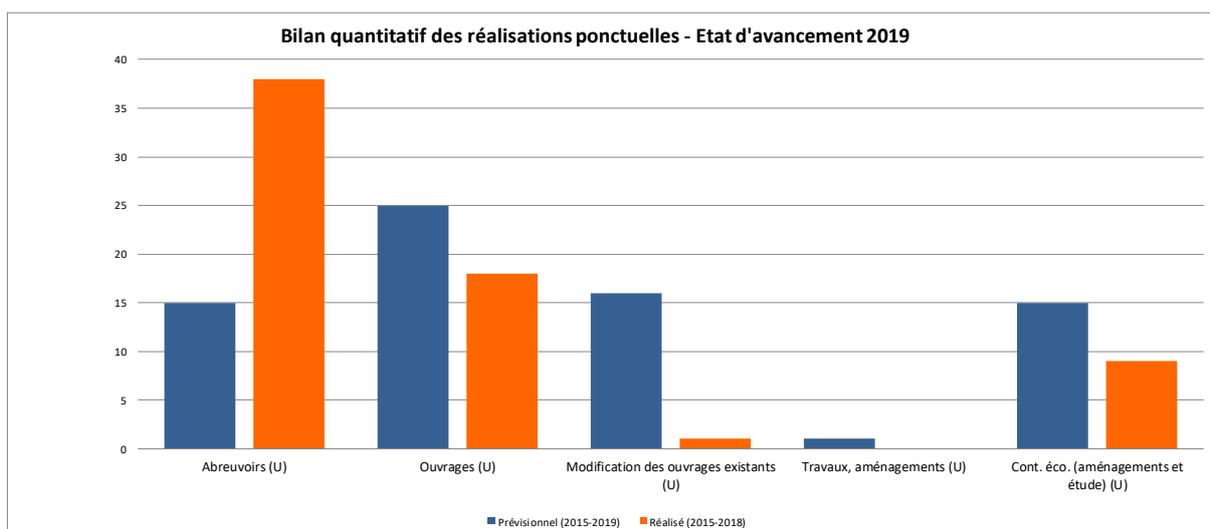


Figure 33 : Bilan quantitatif des réalisations ponctuelles

Le tableau ci-dessous présente de manière détaillée et pour chaque type d'action le taux de réalisation quantitatif et une comparaison entre les coûts unitaires prévisionnels et effectivement réalisés.

L'état d'avancement suit la logique de programmation pluriannuelle avec des taux de réalisation souvent compris entre 60 et 155 %.

Certains décalages permettent de justifier quelques écarts.

actions linéaires	Prévisionnel (2015-2019)	Réalisé (2015-2019)	Unité	Taux réalisation %	Coûts (€ ttc)		Coûts unitaires moyens (€ ttc/unité)		Ecart
					Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé	
Berges et ripisylve-Vendée (ml)	14 300	9 650	ml de rives	67	169 000,00	121 020,00	11,82	12,54	6%
Curage/élagage (ml)	144 015	145 322	ml	101	1 051 300,00	754 178,28	7,30	5,19	-29%
Divers canaux (I,II) (ml)	23 450	14 000	ml	60	155 700,00	70 840,00	6,64	5,06	-24%
Entretien du lit et des ripisylves (ml)	91 150	68 700	ml	75	601 000,00	758 614,06	6,59	11,04	67%
Plantations (ml)	78 840	103 588	ml	131	496 620,00	900 876,53	6,30	8,70	38%
Restauration des berges (ml)	21 565	30 888	ml	143	2 327 950,00	2 907 252,25	107,95	94,12	-13%
Adoucissement de berges (ml)	69 785	84 286	ml	121	459 730,00	395 710,35	6,59	4,69	-29%
Clôtures (ml)	5 350	8 275	ml	155	32 100,00	45 532,50	6,00	5,50	-8%
Baccage canal de Luçon (km)	50 000	0	ml	0	50 000,00	0,00	1,00		
Lutte contre l'Egéria densa (km)	30 000	17 500	ml	58	300 000,00	191 223,20	10,00	10,93	9%
Lutte contre les Jussies (km)	1 350	1 243	km	92	607 500,00	618 693,51	450,00	497,74	11%

actions ponctuelles									
Abreuvoirs (U)	15	38	U	253	15 000,00	43 032,88	1 000,00	1 132,44	13%
Ouvrages (U)	25	18	U	72	596 500,00	723 577,94	23 860,00	40 198,77	68%
Modification des ouvrages existants (U)	16	1	U	6	128 000,00	6 862,69	8 000,00	6 862,69	-14%
Travaux, aménagements (U)	1	0	U	0	10 000,00	0,00	10 000,00		
Cont. éco. (aménagement et étude) (U)	15	9	U	60	156 600,00	64 560,00	10 440,00	7 173,33	-31%

Figure 34 : Taux de réalisation et analyse des coûts unitaires

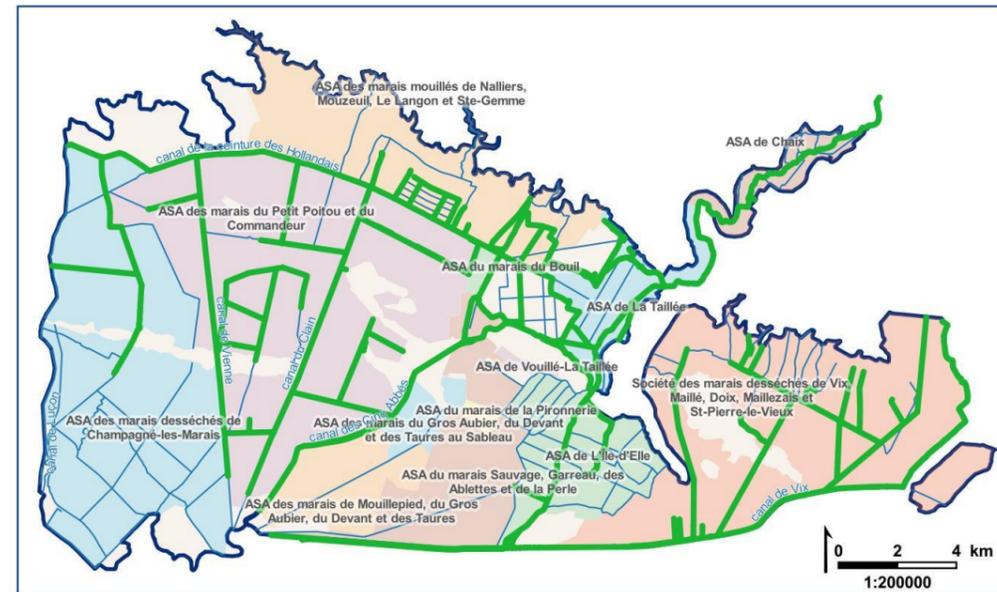
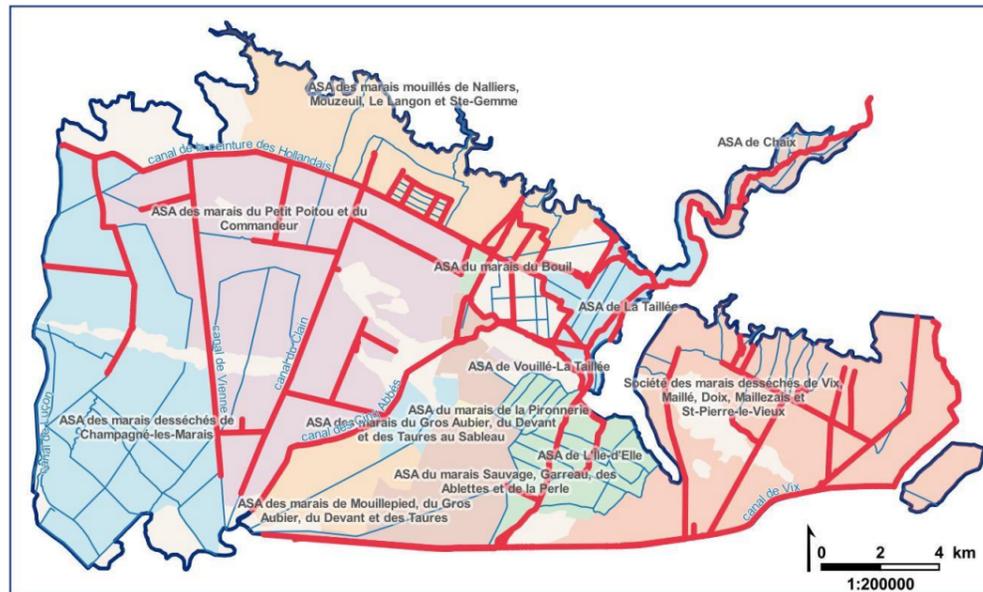
Du point de vue des coûts unitaires, il ressort de manière générale :

- Une surestimation de certains coûts prévisionnels, avec quelques écarts importants comme pour :
  - o Les restaurations de berge avec un écart de 20 €/ml (-13%), qui s'explique par une optimisation des opérations de déblai/remblaiement et donc une maîtrise des coûts ;
  - o Le curage avec un écart de 2.10 €/ml (-29%) ;
  - o Les adoucissements de berge avec un écart de 2€/ml (-29%).

Il faut cependant rester vigilant sur ce point car pour une future programmation il ne faudrait pas se limiter à un montant moyen d'un programme précédent... Le coût des matériaux augmente chaque année, sans anticiper sur une éventuelle surtaxe liée au carburant des TP, notamment.

A l'inverse certaines autres actions s'avèrent plus coûteuses comme l'entretien du lit et des ripisylves avec un écart de 4.50 €/ml (67 %), et les plantations d'hélophytes où il n'était pas prévu la pose d'une toile biodégradable (passage de 6€ à 8€).

Une mauvaise évaluation des coûts estimatifs peut justifier ces écarts.



**Hydrographie**

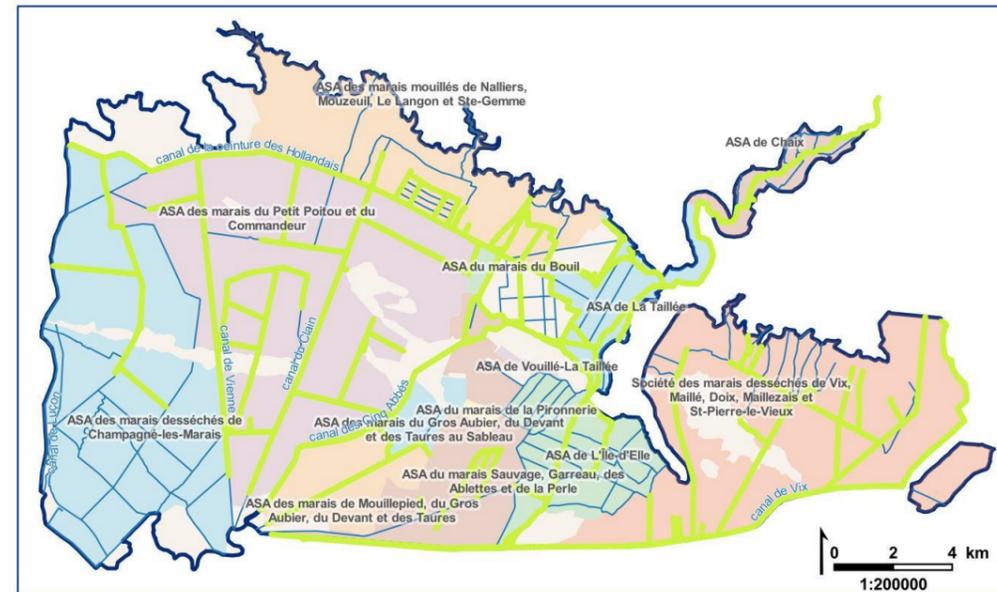
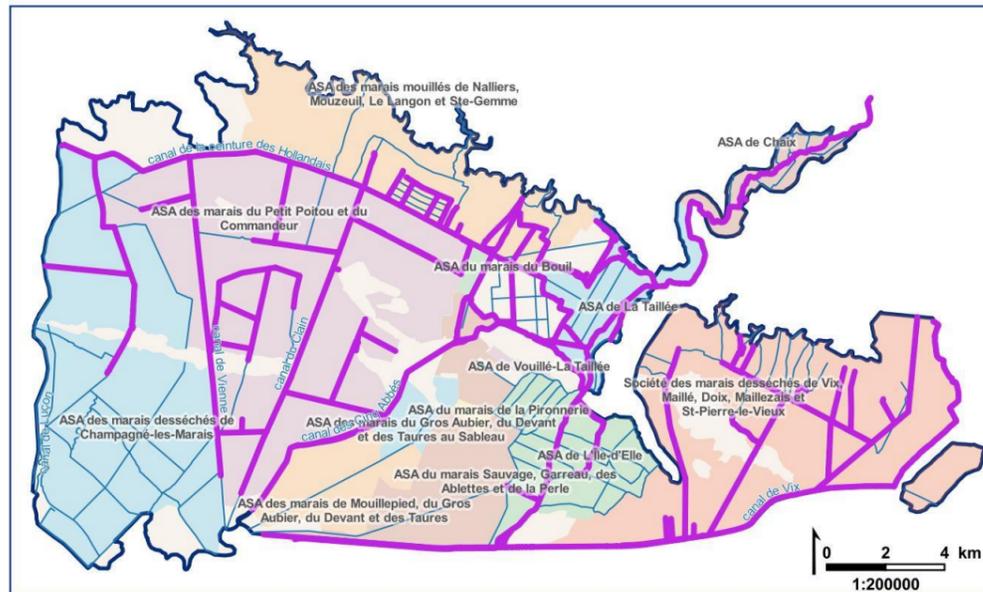
— cours d'eau

**CTMA Opérationnels 2018**

▭ CTMA Marais poitevin Vendée (2015-2019)

**Espèces végétales envahissantes**

- année 2016
- année 2017
- année 2018
- année 2019



Conception et réalisation (2019) :



BILAN SMVSA 2014 - 2019 : TRAVAUX RÉALISÉS - ENTRETIEN DE BERGE ET ABREUVOIRS



Etablissement public  
du Marais poitevin



**Hydrographie**

— cours d'eau

**CTMA Opérationnels 2018**

□ CTMA Marais poitevin Vendée (2015-2019)  
□ CTMA des marais mouillés de la Sèvre Niortaise, du Mignon et des Autizes (2014-2019)

**Abreuvoirs**

● 2017  
● 2018

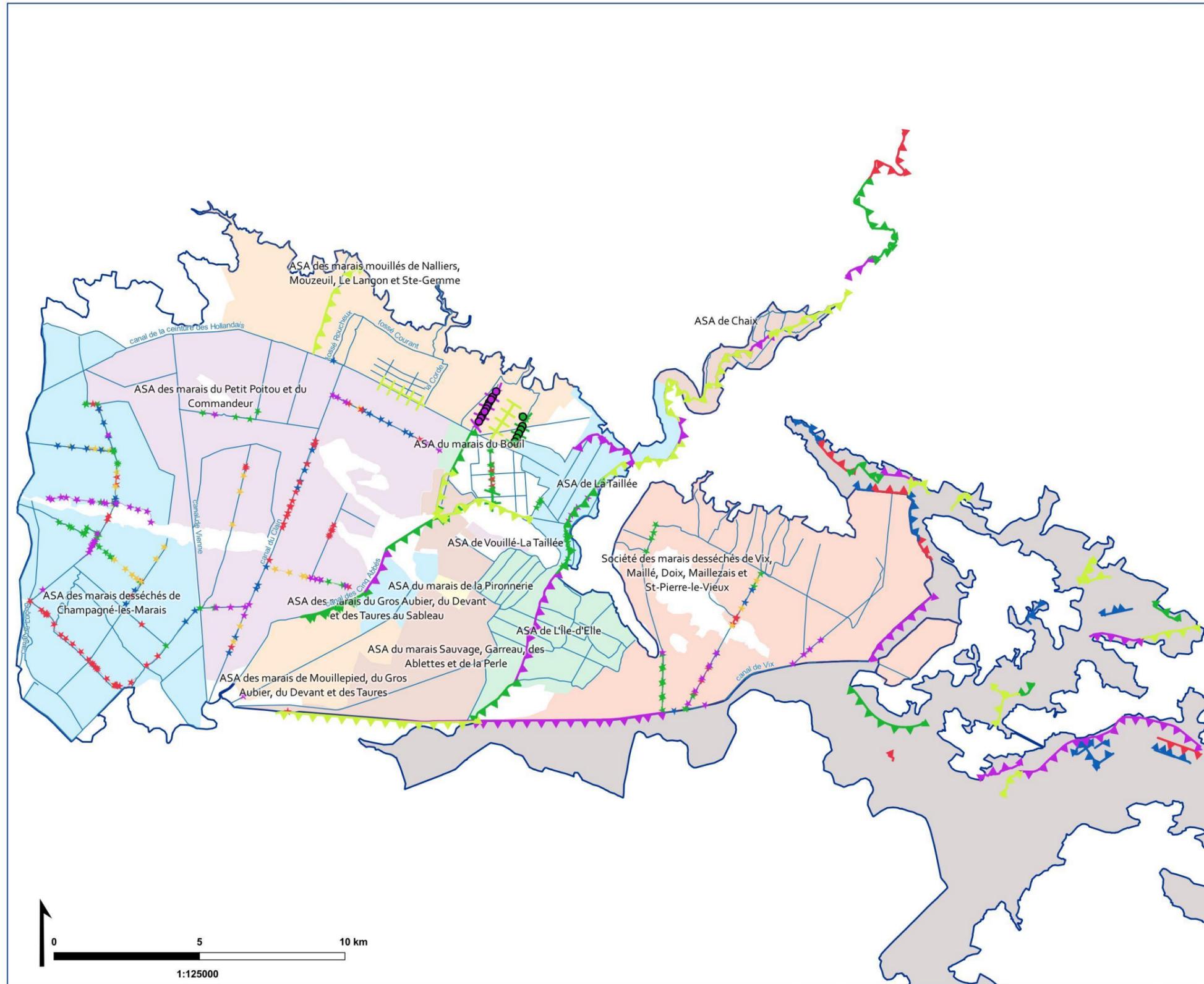
**Type d'entretien de berge**

— clôture  
— élagage  
★ ★ plantation hélophytes

**Année d'entretien de berge**

— 2014  
— 2015  
— 2016  
— 2017  
— 2018  
— 2019

Conception et réalisation (2019) :



Sources : BD Carthage 2012 IGN, EPMP, SMVSA, SERAMA

- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -



BILAN 2014 - 2019 : TRAVAUX RÉALISÉS - OUVRAGES / LUTTE CONTRE L'ENVASEMENT / RESTAURATION DE BERGE



**Hydrographie**

— cours d'eau

**CTMA Opérationnels 2018**

□ CTMA Marais poitevin Vendée (2015-2019)  
 □ CTMA des marais mouillés de la Sèvre Niortaise, du Mignon et des Autizes (2014-2019)

**Création d'ouvrage**

★ création 2016

**Année de restauration d'ouvrage**

▲ 2015  
 ▲ 2016  
 ▲ 2017  
 ▲ 2018  
 ▲ 2019

**Type de restauration de berge**

— adoucissement  
 ■■ confortement  
 ●● mixte

**Année de restauration de berge**

— 2014  
 — 2015  
 — 2016  
 — 2017  
 — 2018  
 — 2019

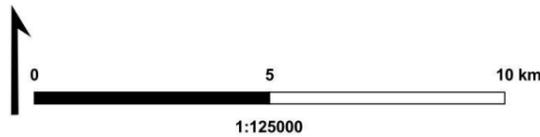
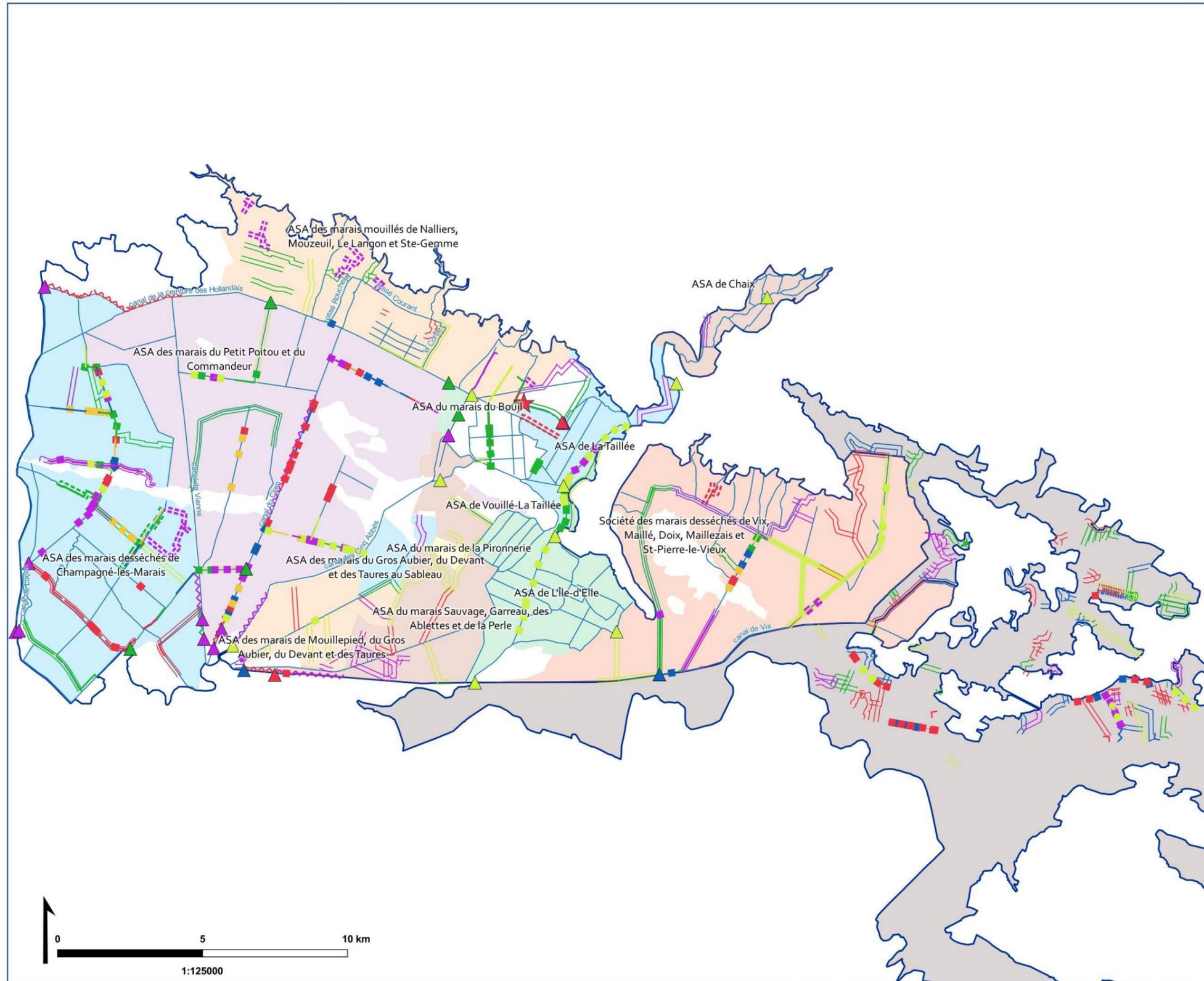
**Lutte contre l'envasement**

~ baccage  
 — curage eau  
 - - - - curage sec

**Année d'action de curage**

— 2015  
 — 2016  
 — 2017  
 — 2018  
 — 2019  
 — 2020

Conception et réalisation (2019) :



Sources : BD Carthage 2012 IGN, EPMP, SMVSA, SERAMA

- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -



## **7 CTMA OPERATIONNEL – MARAIS MOUILLES, SEVRE NIORTAISE ET AUTISES**

---

Le CTMA des marais mouillés de la Sèvre Niortaise, du Mignon et des Autises a été signé le 22 janvier 2015 **ENTRE :**

- L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN),

**ET :**

- Les maîtres d'ouvrages :
  - o Le Parc Naturel Régional du Marais poitevin, le Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Poitou-Charentes, le Syndicat des Marais Mouillés des Deux-Sèvres, le Syndicat des Marais Mouillés de la Charente-Maritime, le Syndicat des Marais Mouillés de la Vendée aux Autises, l'Union des Marais Mouillés, le Syndicat Mixte de la Vendée, de la Sèvre et des Autises, le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, la ville de Niort, la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime, la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres, la Chambre d'Agriculture de la Vendée, la Communauté de Communes Vendée, Sèvre, Autises, la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Vendée,

**ET :**

- L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, établissement public de l'Etat, le Département de la Vendée, le Département des Deux-Sèvres, l'Etablissement public du Marais poitevin (EPMP),

Il vise à fixer :

- Les objectifs poursuivis,
- La stratégie d'intervention adoptée,
- La nature des actions ou travaux programmés,
- Le dispositif de suivi/évaluation, notamment les indicateurs,
- La gouvernance mise en place et les moyens d'animation,
- Les calendriers de réalisation et les coûts prévisionnels,
- Le plan de financement prévu,
- Les engagements des signataires.

**Le contrat a été conclu pour une période originelle de 5 ans (2014 à 2018). Il a été prolongé d'une année par avenant, portant l'échéance au 31 décembre 2019.**

### **7.1 CONTEXTE ET ENJEUX TERRITORIAUX**

Le périmètre du CTMA concerne les marais mouillés de la Sèvre niortaise, du Mignon et des Autises, soit un territoire de 15 000 ha situé entre Niort et la Baie de l'Aiguillon et alimenté par les apports hydrologiques d'un bassin versant de 300 000 ha.



Aménagée au cours des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>èmes</sup> siècles, cette zone humide assure le lien fluvial et biologique entre les bassins d'alimentation du Marais poitevin et la baie de l'Aiguillon. Elle est organisée selon un système d'étagements successifs appelés « biefs », dont la gestion est commandée par de nombreux ouvrages de régulation. Le maillage hydraulique est très dense, il est structuré autour du Domaine Public Fluvial de la Sèvre Niortaise et de ses affluents, suivant 3 niveaux hiérarchiques (principal, secondaire et tertiaire). Le contrat territorial est établi sur l'ensemble des 24 biefs du marais mouillé, représentant autant d'unités hydrauliques cohérentes (UHC). Le maillage hydraulique d'intérêt collectif totalise 1 000 km de voies d'eau, fossés et canaux.

Concernant le linéaire de cours d'eau du territoire, les objectifs de bon potentiel sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Masse d'eau	Nom	Objectifs environnementaux
FRGR0561b	L'Autize depuis Saint-Pierre jusqu'à sa confluence avec la Sèvre Niortaise	bon potentiel 2021
FRGR0559b	La Sèvre Niortaise depuis Niort jusqu'à la confluence avec la Vendée	bon potentiel 2021
FRGR0560	La Sèvre Niortaise depuis la confluence avec la Vendée jusqu'à l'estuaire	bon potentiel 2027
FRGR0582	Le Mignon depuis Mauzé-sur-le-Mignon jusqu'à la confluence avec la Sèvre Niortaise	bon potentiel 2021
FRGR0583	La Courance depuis Granzay Gript jusqu'à la confluence avec le Mignon	bon potentiel 2021
FRGR0925	Le Canal de Marans	bon potentiel 2021
FRGR0940	Les Canaux de L'Autize à l'estuaire de la Sèvre Niortaise	bon potentiel 2021

Figure 35 : masses d'eau et objectifs environnementaux du CTMA IIBSN

Concernant l'état des lieux des UHC, le bon état écologique à l'échelle de la zone humide a été traduit dans le cadre des études précédentes par le fait que 75 % du système (surface et réseaux) soit au moins en classe de qualité bonne pour chacune des 3 fonctions (représenté par la barre horizontale rouge sur les graphiques). Les résultats de 2006, 2013 et les objectifs de 2018 étaient les suivants :

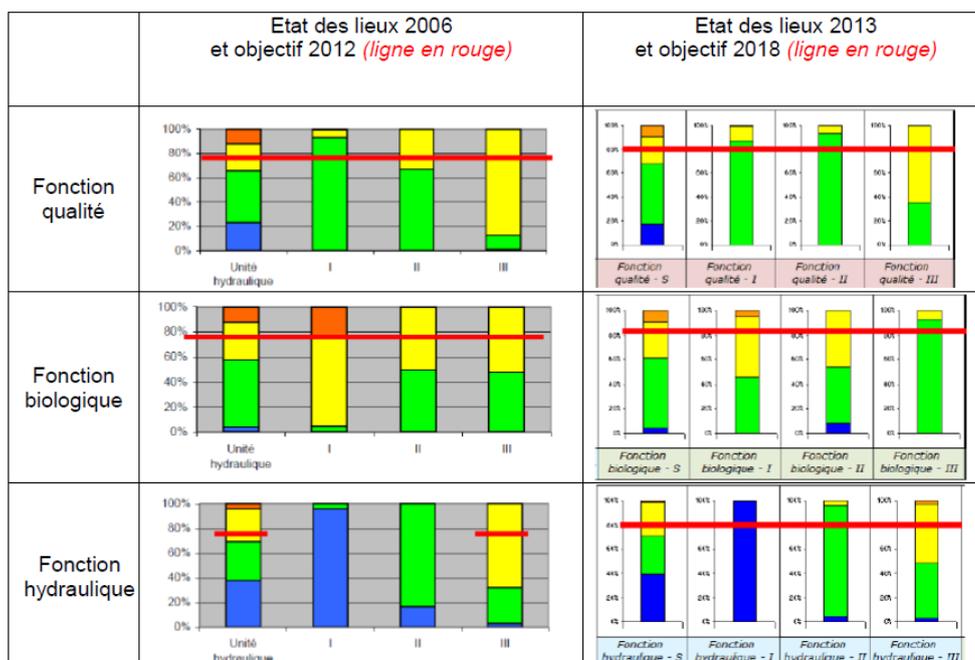


Figure 36 : état des lieux et objectifs de bon état (surfactive et linéaire) sur les zones humides du CTMA IIBSN

## 7.2 PLAN PREVISIONNEL

### 7.2.1 LES ACTIONS PROGRAMMEES

Les figures suivantes détaillent le budget prévisionnel du CTMA des marais mouillés de la Sèvre niortaise, du Mignon et des Autises sur la période 2014-2019 :

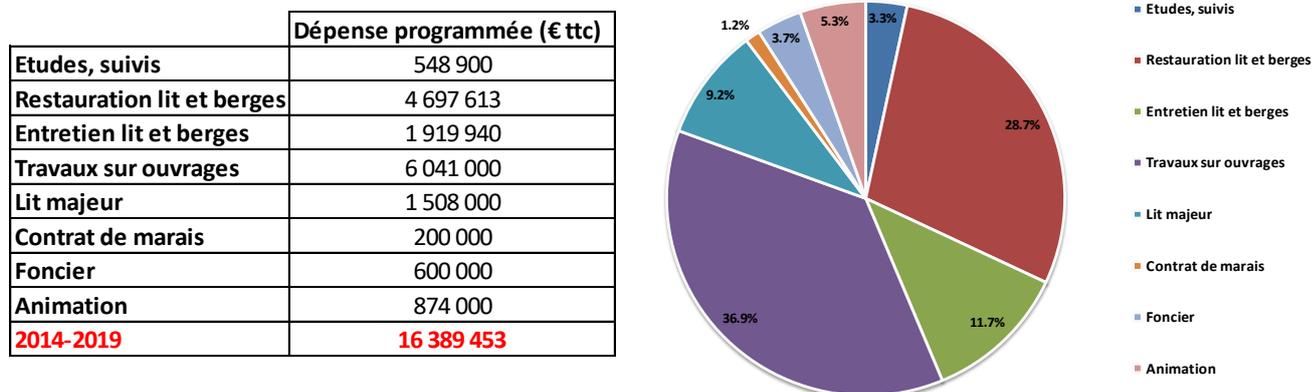


Figure 37 : montants et répartitions des dépenses prévisionnelles par thématique sur la période 2014-2019

La catégorie "**travaux sur ouvrages**" constitue la dépense prévisionnelle la plus importante (36,9 %), celle-ci correspond à la restauration et modernisation d'ouvrages de gestion ainsi qu'à la restauration de la continuité écologique (ouvrages de franchissement piscicole).

Les "**travaux de restauration du lit et des berges**" représentent 28,7 % du budget et se décomposent en sous-catégories :

Restauration du réseau principal
Restauration des berges du réseau principal
Programmes de plantations
Restauration du réseau secondaire
Restauration du réseau tertiaire d'intérêt collectif
Rétablissement des connexions et des circulations hydrauliques
Diversification du lit et aménagement de frayères

Viennent ensuite les "**travaux d'entretien du lit et des berges**" (11,7 % du budget) qui prennent en compte notamment la lutte contre les espèces exotiques envahissantes ainsi que les travaux suivants :

Maîtrise des proliférations végétales indigènes
Maîtrise des espèces végétales aquatiques exotiques envahissantes
Maîtrise des espèces animales exotiques envahissantes
Entretien des berges et des servitudes du réseau principal
Entretien des ripisylves du réseau local
Entretien de la végétation en site urbain

L'action "**lit majeur**" (9.22 %) se compose du plan d'aménagement et de restauration des marais mouillés (PARMM) qui consiste à la mise en place d'opérations agro-pastorales facilitant le retour à l'exploitation prairiale : anciennes friches, peupleraies ou reconversion de terre arables. Il comprend également des travaux de restauration et d'entretien de sites naturels et du plan de gestion des marais de Galuchet et de la Plante.

Les catégories "**animation**" (5,3 %) et "**foncier**" (3,7%) correspondent respectivement à l'animation du CTMA (personnel et communication) et aux acquisitions foncières du CREN PC pour la gestion des espaces naturels.

La catégorie "**études, suivis**" (3,3 %) se compose des éléments suivants :

Réseau partenarial de surveillance de la qualité des eaux
Réseau d'évaluation des milieux aquatiques (indicateurs)
Dispositif de suivi des niveaux d'eau
Suivis des peuplements végétaux exotiques
Suivis de l'état sanitaire des boisements et des ripisylves
Observatoire du Patrimoine Naturel (OPN)
Réseau Anguille Marais Poitevin (RAMP)
Etude hydro. continuité Autize
Etude plan de gestion marais de Galuchet
Diagnostic et accompagnement individuel des exploitations agricoles
Suivi biologique des parcelles acquises et restaurées
Etude d'aménagement foncier marais St Hilaire - Arçais
Etude Bilan CTMA

Enfin vient la mise en place des **contrats de marais** pour 1,2 % du budget prévisionnel total.

Le budget prévisionnel global sur la période 2014-2019 est de **16 389 453 € ttc.**

## 7.2.2 MAITRISE D'OUVRAGE PREVISIONNELLE

Les financements prévisionnels sur la période du CTMA s'établissent comme suit :

Financier	Montant (€ TTC)
AELB	4 342 608,00
EPMP	3 396 560,00
Etat (autre)	415 000,00
CD 17	161 006,00
CD 79	201 000,00
CD 85	675 969,00
CR NA	272 750,00
CR PDL	224 917,00
Communes ou gpt	391 058,00
autre MO	6 308 584,00
<b>TOTAL</b>	<b>16 389 452,00</b>

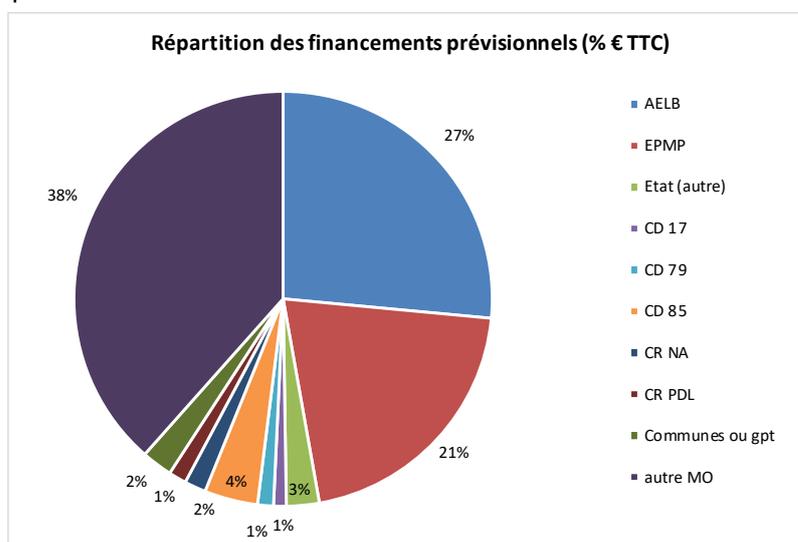


Figure 38 : financements prévisionnels du CTMA IIBSN

48 % du montant total est supporté par l'association AELB/EPMP et le solde à charge des maîtres d'ouvrage est de 38 % (~6 310 000 € TTC).

Le tableau ci-dessous permet de présenter de manière détaillée (en bleu) les montants associés aux autres maîtres d'ouvrages. Ainsi l'IIBSN participe à hauteur de 20 % du total.

Financier/Maître d'ouvrage	Dépenses programmées 2014-2019 (€ ttc)
AELB	4 342 609 €
EPMP	3 396 560 €
IIBSN	3 322 854 €
NIORT	1 242 333 €
SMM79	820 125 €
CD85	675 969 €
SMM85	496 612 €
ETAT (autres)	415 000 €
COMMUNES ou Gpts	391 058 €
CR NA	272 750 €
CR PDL	224 917 €
CD79	201 000 €
CD17	161 006 €
CH. AGRI	118 800 €
SMM17	85 011 €
FDGDEC et Asso.	76 000 €
SMMJA	48 997 €
PNR	36 833 €
UMM	32 000 €
CREN	29 020 €
<b>Total</b>	<b>16 389 453 €</b>

Figure 39 : montants des dépenses programmées par maître d'ouvrage et financier

### 7.2.3 PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Les budgets prévisionnels du CTMA par année sont résumés dans la figure ci-dessous :

	Dépense programmée (€ ttc)
<b>2014</b>	2 063 500 €
<b>2015</b>	2 569 776 €
<b>2016</b>	3 383 752 €
<b>2017</b>	2 877 907 €
<b>2018</b>	2 919 658 €
<b>2019 projeté</b>	2 574 860 €
<b>Total</b>	<b>16 389 453 €</b>

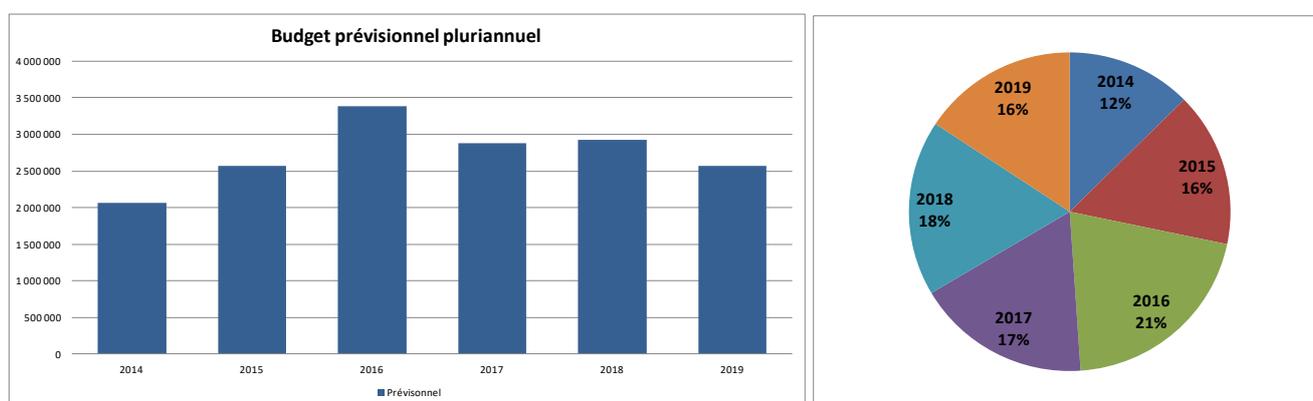


Figure 40 : programmation pluriannuelle du CTMA IIBSN

Le budget est réparti de manière homogène sur la période avec un minimum pour l'année 2014 (12 % du budget global) et un maximum pour l'année 2016 (21 %).

### 7.3 BILAN TECHNICO-FINANCIER

Les tableaux détaillés sont présentés en annexe 3.

#### 7.3.1 VOLET FINANCIER

Le tableau suivant présente les taux de réalisation par année et par thématique de travaux sur la période 2014-2019. Les chiffres "réalisés" de l'année 2019 sont donnés à titre indicatif. Ils sont susceptibles d'évoluer par la suite.

	Taux de réalisation						Budget 2014-2019 (€ ttc)		
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prévisionnel	Réalisé	2014-2019
Etudes, suivis	94%	77%	80%	164%	114%	155%	548 900 €	614 185 €	112%
Restauration lit et berges	97%	93%	125%	65%	69%	82%	4 697 613 €	4 093 187 €	87%
Entretien lit et berges	96%	92%	86%	89%	92%	133%	1 919 940 €	1 848 578 €	96%
Travaux sur ouvrages	94%	73%	24%	52%	74%	0%	6 041 000 €	3 183 139 €	53%
Lit majeur	110%	103%	78%	72%	84%	90%	1 508 000 €	1 381 664 €	92%
Contrat de marais		100%	175%	142%	100%	291%	200 000 €	323 256 €	162%
Foncier	103%	49%	129%	69%	100%	200%	600 000 €	580 312 €	97%
Animation	91%	93%	91%	93%	93%	87%	874 000 €	798 147 €	91%
<b>Total actions</b>	<b>96%</b>	<b>84%</b>	<b>73%</b>	<b>69%</b>	<b>78%</b>	<b>71%</b>	<b>16 389 453</b>	<b>12 822 468</b>	<b>78%</b>

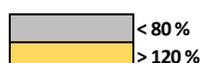


Figure 41 : taux de réalisation par année par thématique sur la période 2014-2019

L'ensemble des taux de réalisation est assez homogène, on note cependant un manque de réalisation significatif pour la catégorie "travaux sur ouvrages".

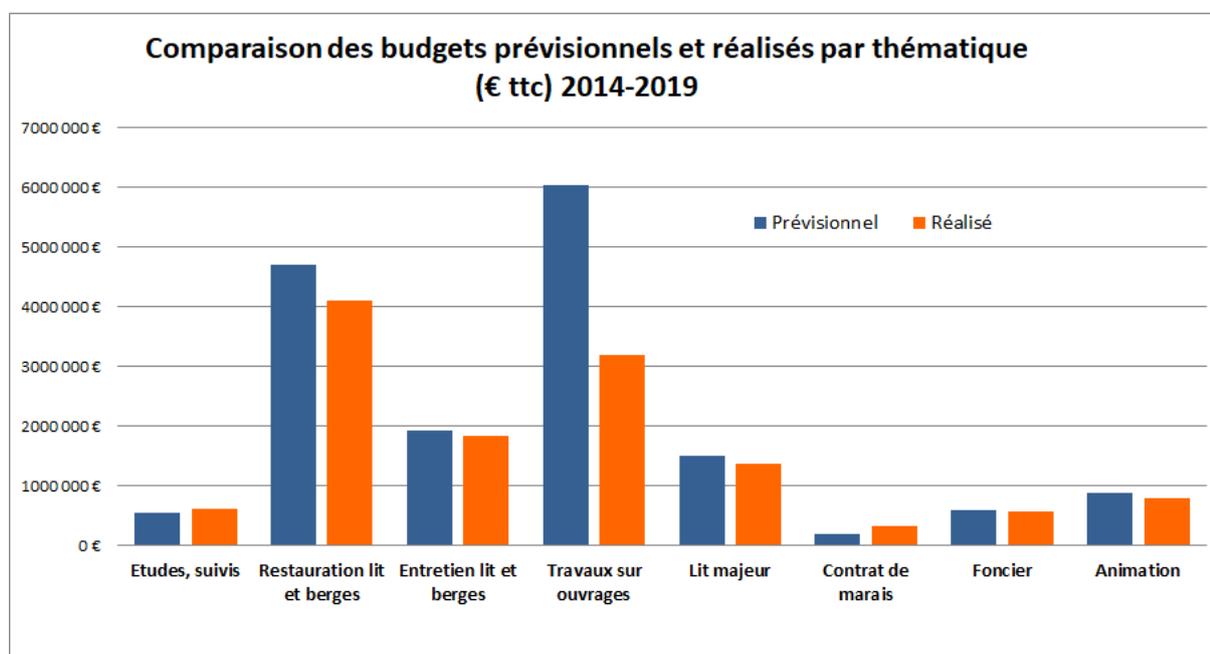


Figure 42 : comparaison de budgets par thématique sur la période 2014-2019

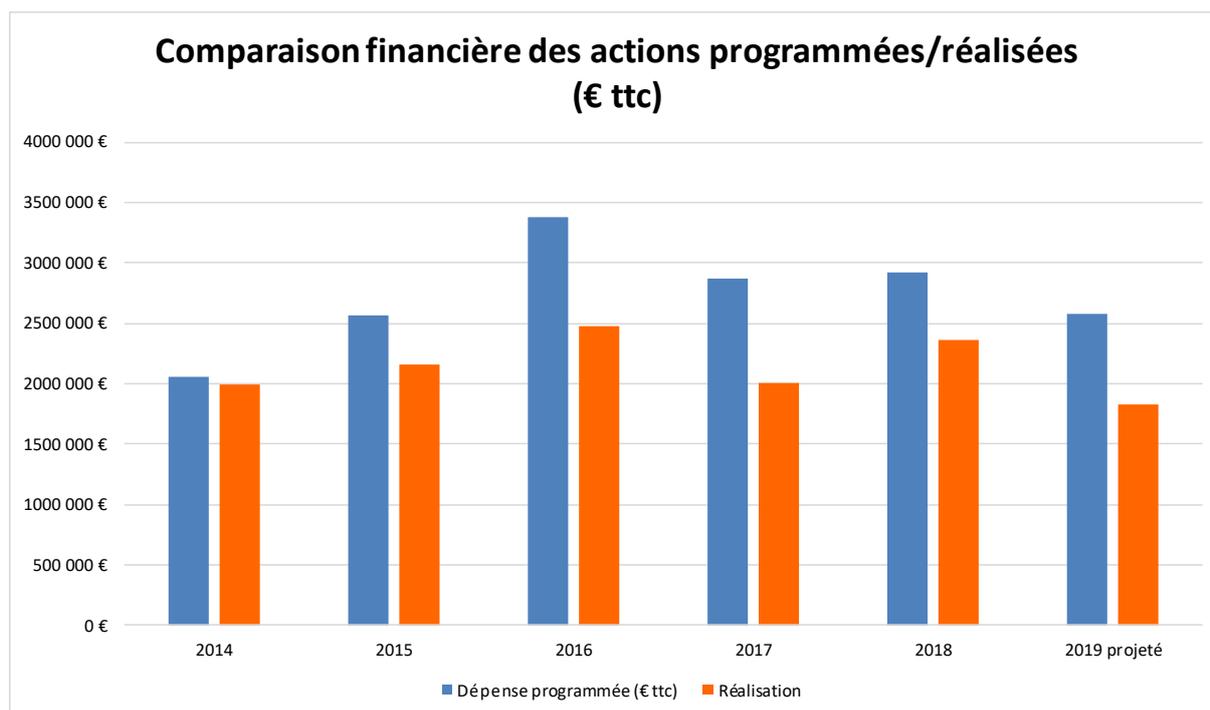


Figure 43 : comparaison pluriannuelle des budgets programmés et réalisés

Les taux de réalisation par année de contrat sont de 96 % en 2014, 84 % en 2015, 73 % en 2016, 69 % en 2017, 78 % en 2018 et 74 % en 2019, soit globalement **78 % sur la période 2014-2019**.

#### 7.3.1.1 ECARTS AUX PREVISIONS

Pour rappel, des dépenses inférieures aux prévisions peuvent être liées :

- Soit à des actions qui n'auraient pas pu être engagées ou réalisées faute de possibilité technique ou financière ;
- Soit à des économies réalisées sur certains projets ;
- Ou encore au report de certaines actions.

A l'inverse, des dépenses supérieures aux prévisions peuvent être liées à des surcoûts, à des actions reportées ou à des linéaires réalisés supérieurs.

La réalisation la plus faible concerne la thématique "**travaux sur ouvrages et continuité**". En effet, les projets unitaires les plus coûteux ont débuté tardivement ou n'ont pas débuté, à savoir les passes à poissons des Enfreneaux (programmée en 2018 pour une réalisation en 2019) de Bouzon et du fer à Cheval.

Pour la catégorie "**restauration lit et berges**" (élagage, désencombrement sur la ripisylve et désenvasement, rétablissement de connexions hydrauliques sur le lit mineur) la sur-réalisation de l'année 2016 est liée à un report de certains travaux de l'année précédente. Concernant les taux de réalisation plus faibles, cela s'explique par le fait qu'un seul programme d'entretien a pu être réalisé

en Deux-Sèvres (programmes bien réalisés en Charente-Maritime et en Vendée) correspondant à 50 % des objectifs sur le seul réseau secondaire (pas de travaux engagés sur le tertiaire).

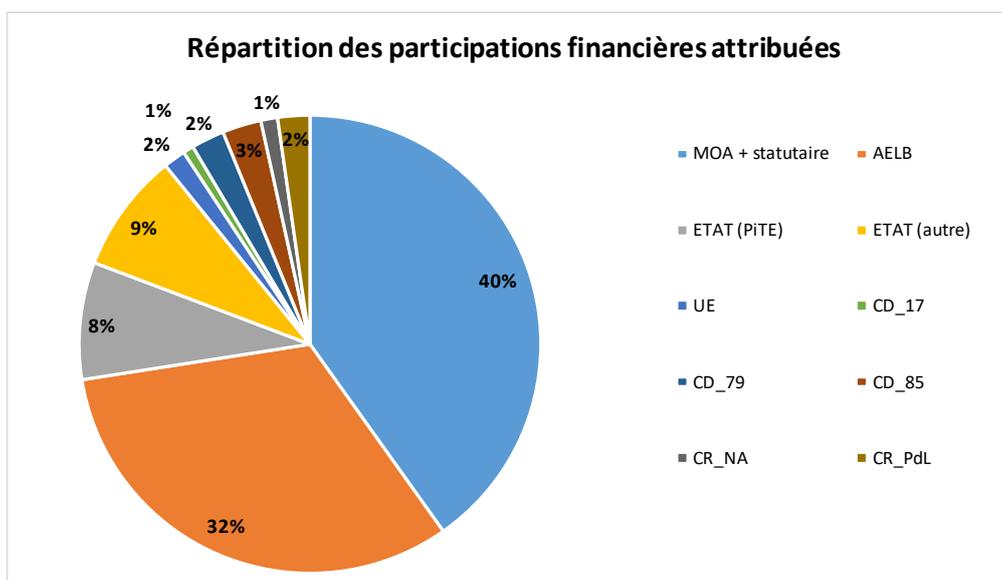
Notons que les maîtres d'ouvrage ont constaté que les travaux d'élagage représentaient parfois près de 60 % du coût total des travaux sur le réseau secondaire et tertiaire. Ceci est lié aux difficultés d'élimination des déchets non valorisables. De plus, pour les réseaux plus dynamiques en termes de sédimentation, des compléments à la programmation initiale ont parfois été nécessaires.

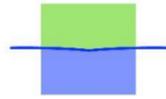
Les autres thématiques sont assez équilibrées et conformes aux prévisions.

### 7.3.2 VOLET FINANCEMENTS

Les données dont nous disposons sont synthétisées sur l'ensemble de la durée du CTMA.

La part qui incombe aux maîtres d'ouvrage et membres statutaires est la plus conséquente avec 40% à charge du montant total du programme d'actions. L'agence de l'eau arrive en 2<sup>nd</sup>e position avec 32% de financement. L'Etat via le PITE et autres postes participe à hauteur de 17%, les autres financeurs complètent les 11% restants.





Etablissement public  
du Marais poitevin



**Hydrographie**

— cours d'eau

**CTMA opérationnels 2018**

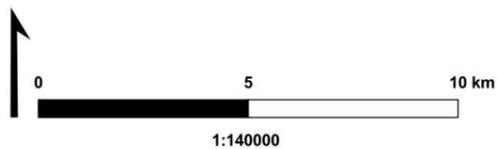
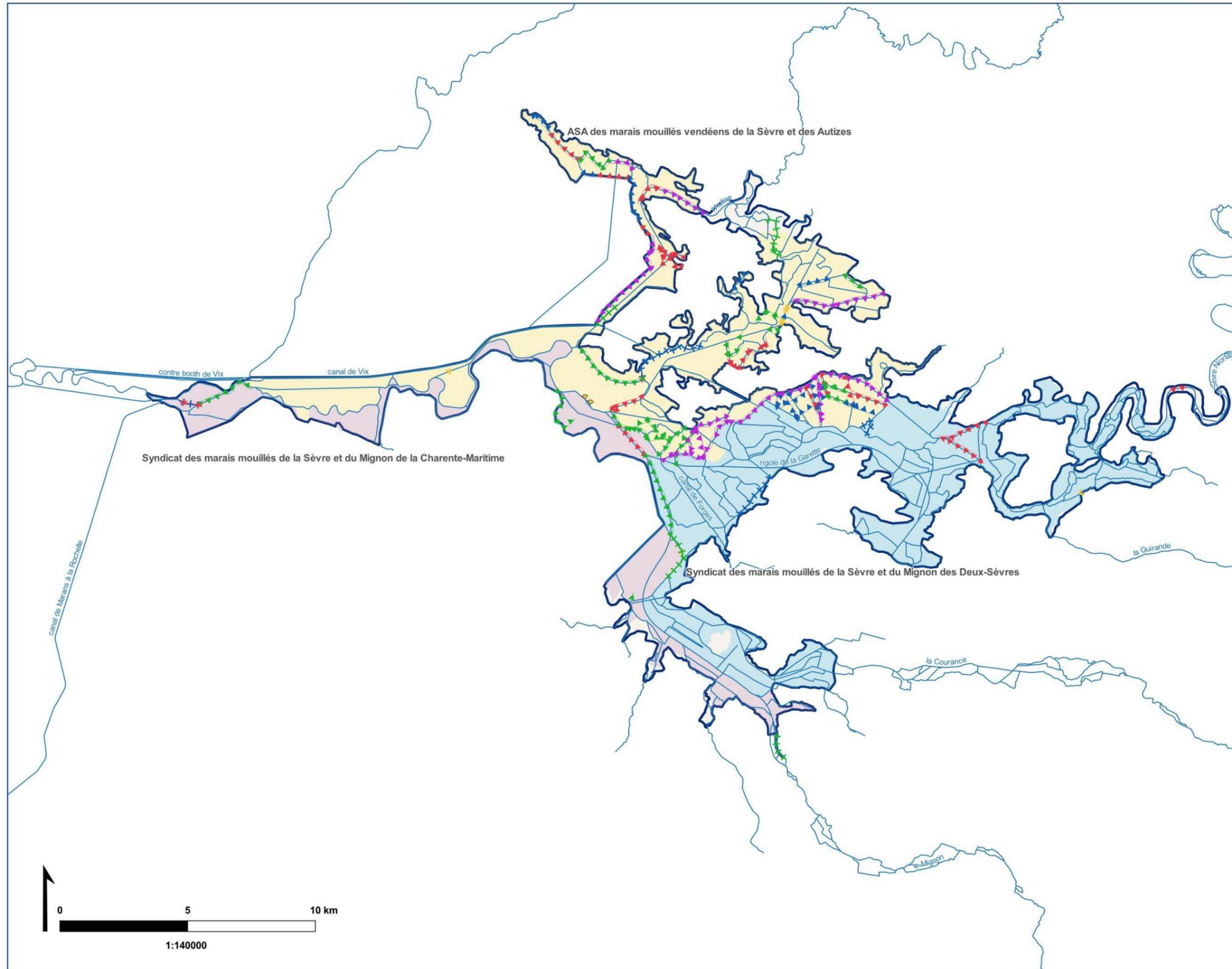
▭ CTMA des marais mouillés de la  
Sèvre Niortaise, du Mignon  
et des Autizes (2014-2019)

**Type d'intervention**

- ■ ■ ■ broyage et repousses de bois et végétaux
- >>> désencombrement
- ++++ élagage, désencombrement
- ▲▲▲ élagage
- ★ ★ plantations

**Année d'intervention**

- 2014
- 2015
- 2016
- 2017
- 2018
- 2019



Conception et réalisation (2019) :

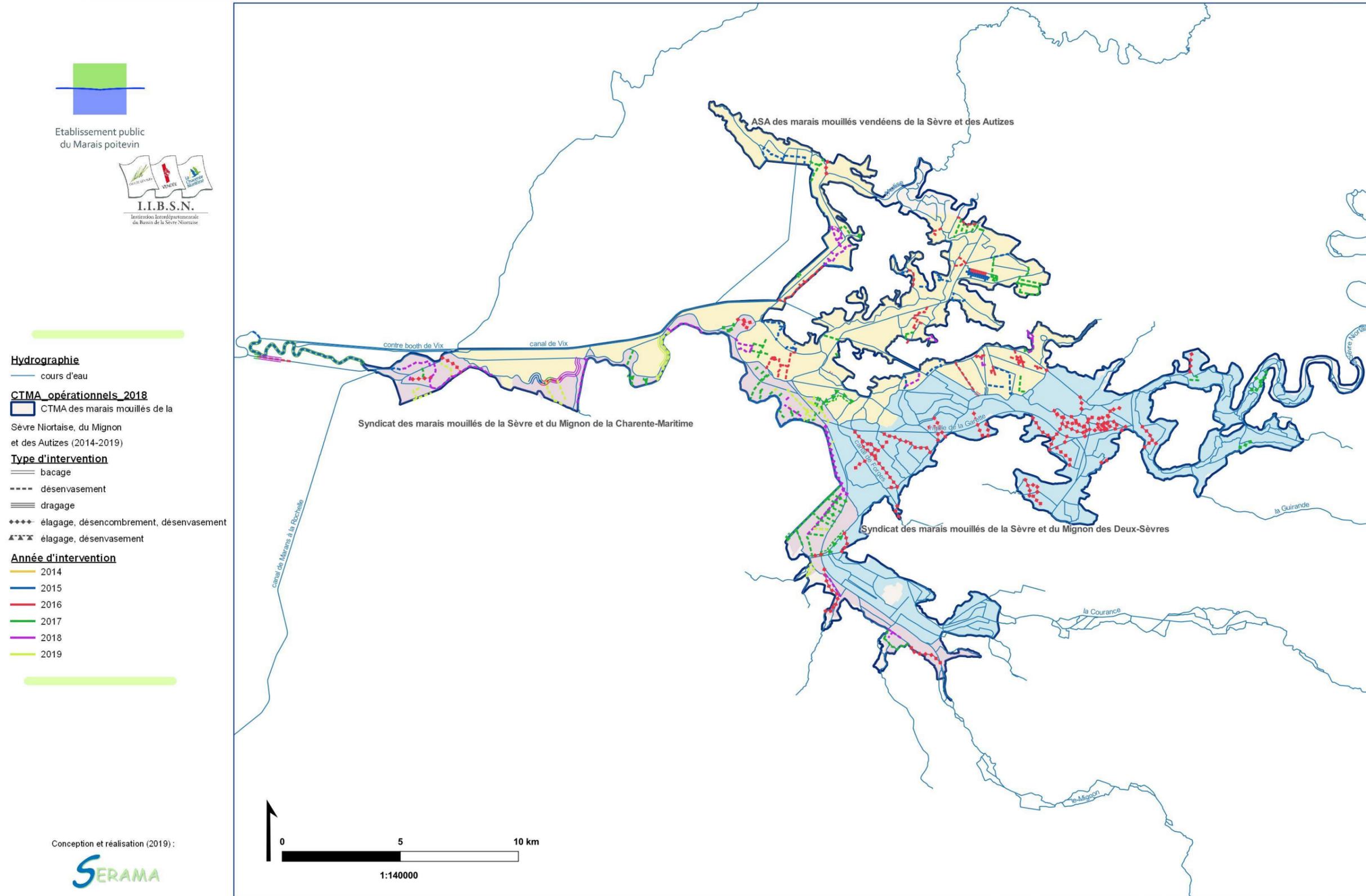


Sources : BD Carthage 2012 IGN, EPMP, IIBSN, SERAMA

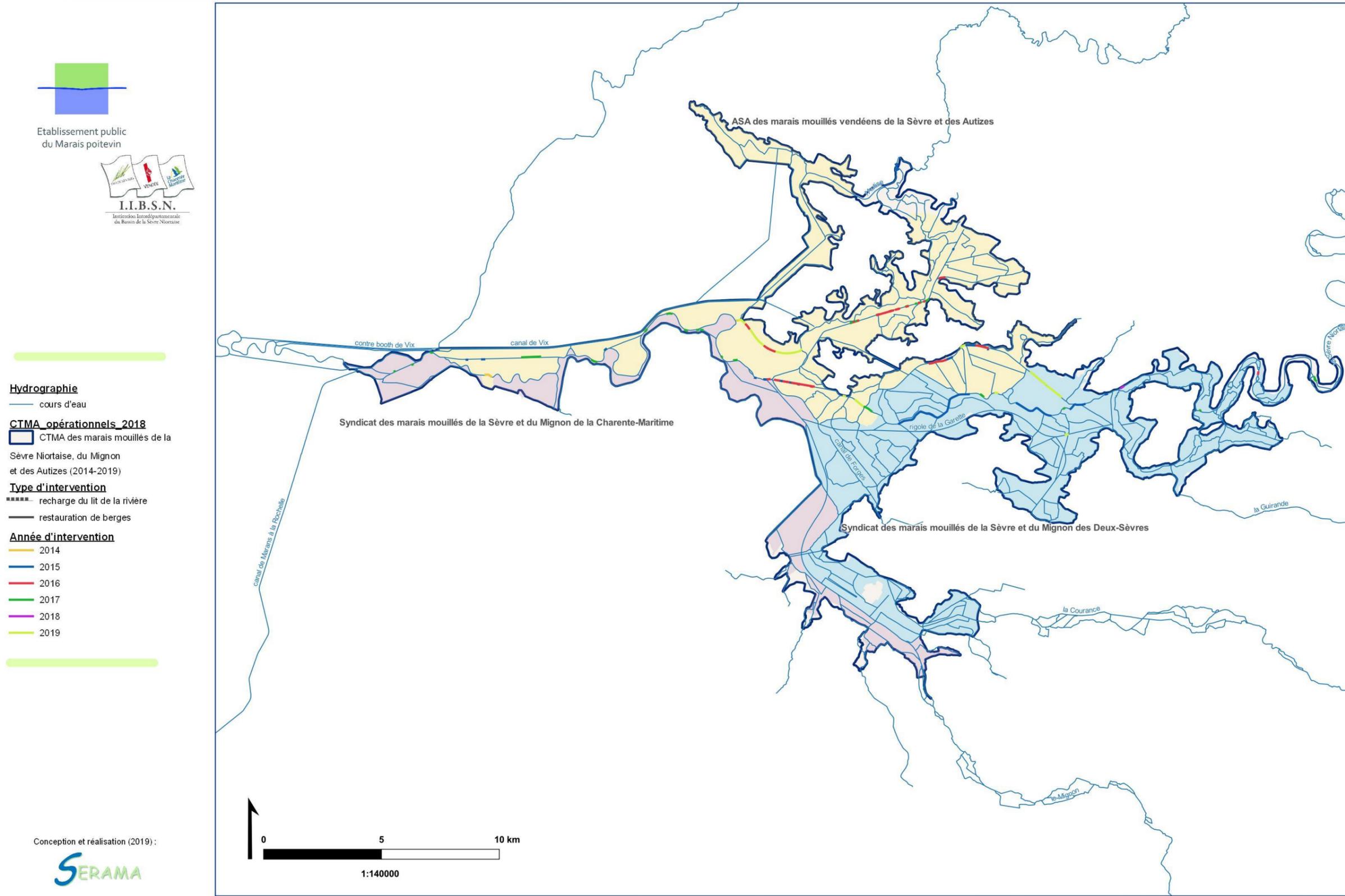
- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -



# BILAN IIBSN 2014 - 2018 : INTERVENTIONS DE CURAGE, DÉSENVASEMENT ET COMBINÉES



# BILAN IIBSN 2014 - 2018 : INTERVENTIONS SUR LES BERGES ET LA MORPHOLOGIE



Conception et réalisation (2019) :



Sources : BD Carthage 2012 IGN, EPMP, IIBSN, SERAMA

- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -



## **8 CTMA OPERATIONNEL - LAY AVAL**

---

Le CTMA du Lay aval a été signé le **5 Septembre 2018**,

### **ENTRE :**

Le Syndicat Mixte du Marais poitevin Bassin du Lay (SMBL),

### **ET :**

Les maîtres d'ouvrages :

Les associations syndicales autorisées (ASA) de la Vallée du Lay, des grands marais de la Claye, des grands marais de Triaize, des marais de Luçon, des marais de Saint Michel, des marais desséchés de Moricq, foncière et des prises de Saint Michel, des prises de Triaize, foncière de Triaize, l'Etablissement public du Marais poitevin (EPMP), la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Vendée, le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin,

### **ET :**

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Département de la Vendée,

Il vise à fixer :

- Les objectifs poursuivis,
- La stratégie d'intervention adoptée,
- La nature des actions ou travaux programmés,
- Le dispositif de suivi/évaluation, notamment les indicateurs,
- La gouvernance mise en place et les moyens d'animation,
- Les calendriers de réalisation et les coûts prévisionnels,
- Le plan de financement prévu,
- Les engagements des signataires.

**Il a été établi sur 4 ans pour la période 2018-2021.**

### **8.1 CONTEXTE ET ENJEUX TERRITORIAUX**

Le périmètre du contrat territorial englobe 25 600 ha de marais et plus de 90 km de cours d'eau. Il s'étend de Mareuil-sur-Lay-Dissais au Nord à l'Aiguillon-sur-Mer au Sud et de Longeville-sur-Mer à l'Ouest à Triaize à l'Est.

Le territoire s'étend sur 29 communes, il est fortement marqué par l'activité agricole. L'agriculture du secteur Lay est tournée vers la polyculture et l'élevage, qui représente 70 % des exploitations, principalement dans le secteur du marais.

A l'inverse, sur le secteur de la plaine, l'orientation est avant tout céréalière avec éventuellement des ateliers hors sols en complément de type volailles. L'estuaire du Lay se jette dans la Baie de l'Aiguillon où l'activité de pêche et la mytiliculture représentent une forte activité économique.

Les usages de l'eau sont variés. A vocation agricole, notamment pour l'irrigation des parcelles céréalières et l'alimentation des élevages, la ressource en eau est également très sollicitée en période estivale afin de satisfaire l'activité touristique qui s'est développée ces dernières décennies sur le littoral. La pratique de la chasse de loisir à la tonne sollicite également la ressource en été afin de procéder au remplissage des mares de chasse.

Concernant les cours d'eau du territoire, l'état des lieux et les objectifs sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Masse d'eau	État	Niveau de confiance	Objectif environnemental	Paramètre(s) déclassant(s) pour la qualité actuelle
FRGR570 – LE LAY DEPUIS MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS JUSQU'A L'ESTUAIRE	moyen	fort	Bon potentiel 2027	Pesticides, toxiques, obstacles à l'écoulement, hydrologiques
FRGR577b – L'YON DEPUIS LA RETENUE DE MOULIN PAPON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LAY	moyen	fort	Bon état 2027	Macropolluants ponctuels, pesticides, obstacles à l'écoulement
FRGR0578b – LE GRAON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA RETENUE DU GRAON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LAY	médiocre	fort	Bon état 2021	Macropolluants ponctuels, morphologiques, obstacles à l'écoulement, hydrologiques
FRGR1888 – LE TROUSSEPOIL ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CEINTURE DES BOURASSES	médiocre	fort	Bon état 2027	Macropolluants ponctuels, pesticides, toxiques, morphologiques, hydrologiques
FRGR1900 – LE FOSSE CHALON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DU GRAON	bon	faible	Bon état 2021	Hydrologiques
FRGR1910 – LE GRAON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE jusqu'à LA RETENUE DU GRAON	mauvais	fort	Bon état 2027	Morphologiques, obstacles à l'écoulement, hydrologiques

Figure 44 : état des lieux et objectifs des cours d'eau du CTMA SMLB

## 8.2 PLAN PREVISIONNEL

Les données présentées ci-dessous sont issues du contrat CTMA signé.

### 8.2.1 LES ACTIONS PROGRAMMEES

Les figures suivantes présentent les différentes actions et leur budget prévisionnel associé :

Thématique	Coût prévisionnel (€ ttc)
Restauration des berges et de la ripisylve	1 660 314 €
Entretien des zones humides (marais)	1 076 782 €
Restauration de la continuité écologique	556 240 €
Restauration d'ouvrages	358 400 €
Animation	277 598 €
Gestion des espèces envahissantes	252 000 €
Restauration du lit mineur	174 750 €
Autre - contrat de marais	160 000 €
Restauration des zones humides	127 800 €
Suivi évaluation	97 200 €
Etudes	62 400 €
Restauration du lit majeur	52 800 €
Communication et information	36 000 €
Autre	12 000 €
<b>Total</b>	<b>4 904 284 €</b>

Figure 45 : budget prévisionnel par thématique sur la période 2018-2021

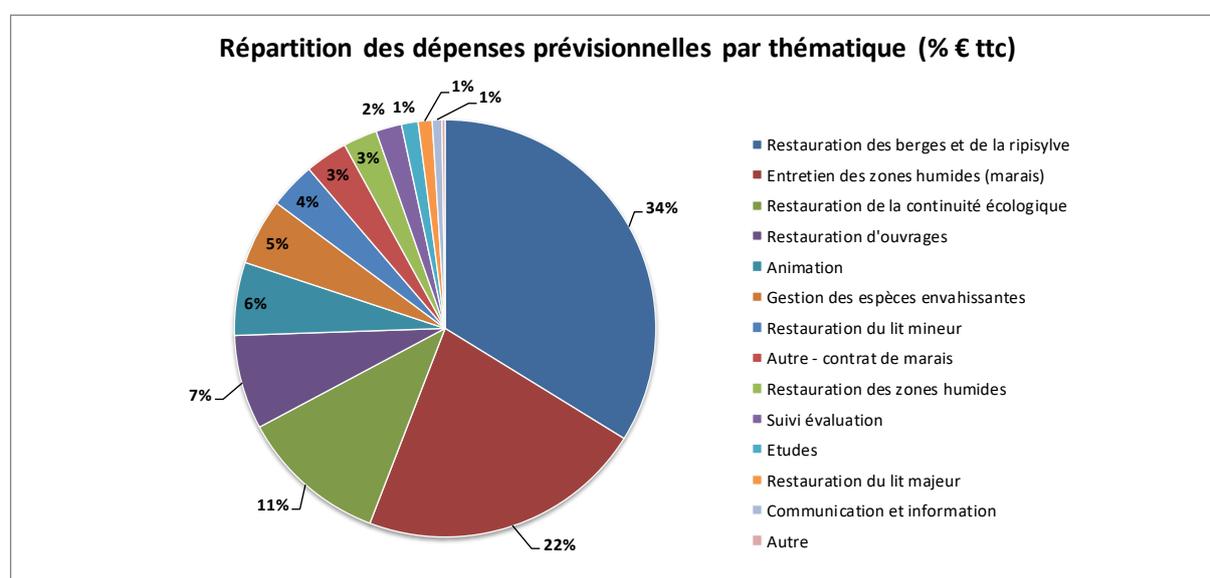


Figure 46 : répartition des dépenses prévisionnelles par thématique sur la période 2018-2021

La dépense prévisionnelle la plus importante (34 %) concerne la thématique "**restauration des berges et de la ripisylve**". Celle-ci correspond aux actions d'élagage et de restauration de la ripisylve, aux protections et adoucissements de berges et à la pose de clôtures et d'abreuvoirs aménagés.

**L'entretien des zones humides (marais)** (22 % des dépenses prévisionnelles), correspond aux travaux menés au sein des zones de marais (hors linéaire de cours d'eau), à savoir les curages et les sauvegardes piscicoles principalement.

La **restauration de la continuité écologique** (11 %) et des **ouvrages hydrauliques** (7 %) viennent ensuite. Ce sont les travaux de mise en conformité pour la continuité écologique et l'entretien et la restauration des ouvrages de gestion des marais.

Viennent ensuite l'animation du contrat, la gestion des espèces envahissantes (végétales uniquement), la restauration du lit mineur (gestion embâcles, morphologie), les contrats de marais, la restauration de zones humides, les études et suivis, la restauration du lit majeur et la communication.

### 8.2.2 MAITRISE D'OUVRAGE PREVISIONNELLE

Le CTMA Lay aval regroupe divers acteurs et sa maîtrise d'ouvrage est assurée par 13 structures différentes. Parmi elles le SMBL, 9 associations syndicales autorisées (ASA), la fédération de pêche de Vendée (FVPPMA), le PNR du Marais Poitevin et l'EPMP. Leur part respective dans le budget prévisionnel est décrite dans les figures ci-dessous :

Maître d'ouvrage	Budget prévisionnel 2018-2021 (€ ttc)
<b>SMBL</b>	1 909 476 €
<b>ASA de la Vallée du Lay</b>	766 320 €
<b>ASA des marais dess. de Moricq</b>	662 940 €
<b>ASA des Grands Marais de Triaize</b>	495 590 €
<b>ASA des grands marais de la Claye</b>	255 020 €
<b>ASA des marais de St Michel</b>	202 930 €
<b>EPMP</b>	160 000 €
<b>ASA des marais de Luçon</b>	143 100 €
<b>Parc Naturel Régional du MP</b>	87 998 €
<b>ASA des prises de Triaize</b>	67 620 €
<b>ASA des prises de St Michel</b>	67 320 €
<b>ASA foncière de Triaize</b>	45 170 €
<b>FVPPMA</b>	40 800 €
<b>Total</b>	<b>4 904 284 €</b>

Figure 47 : maîtrise d'ouvrage prévisionnelle pour la période 2018-2021

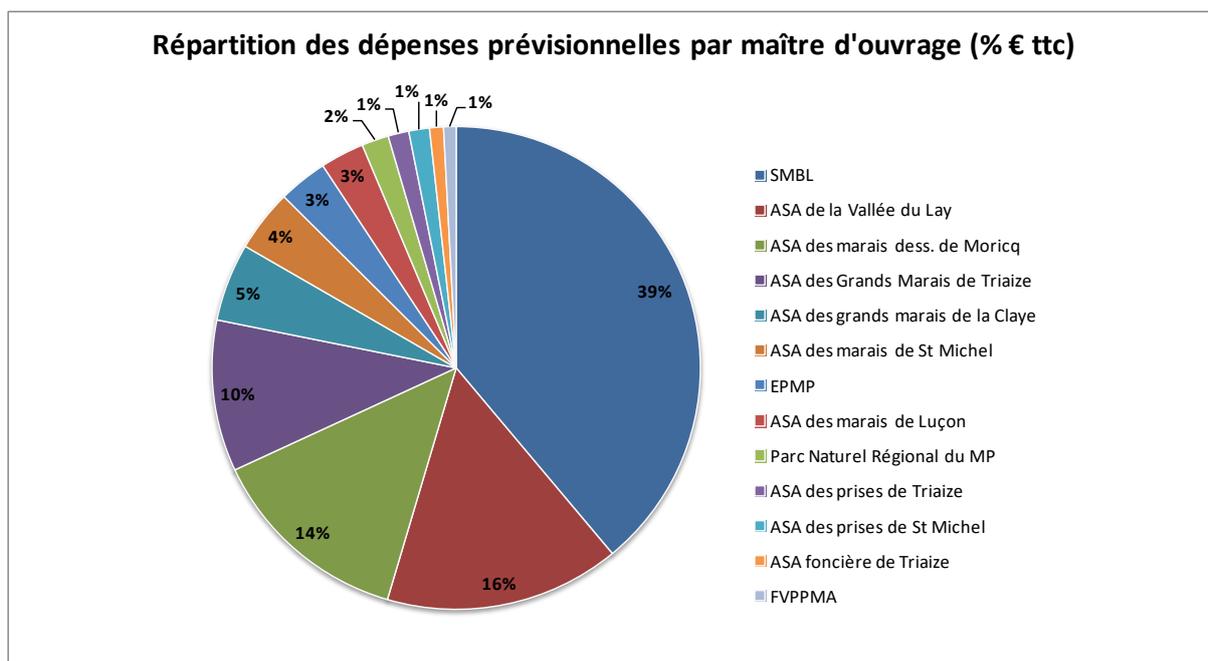


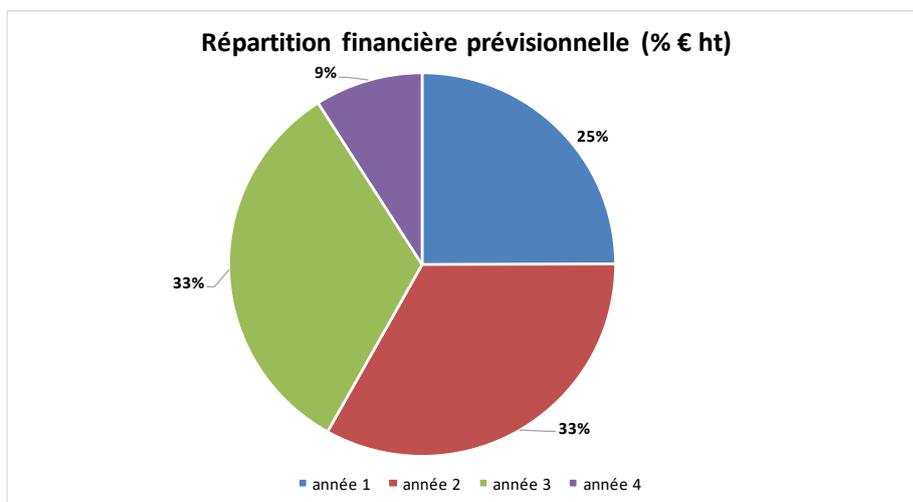
Figure 48 : répartition des dépenses prévisionnelles par maître d'ouvrage

D'un point de vue budgétaire, c'est le SMBL qui constitue le maître d'ouvrage principal pour près de 39 % du montant total des actions. Les actions de l'ensemble des ASA représentent 55 % des dépenses prévisionnelles avec les budgets les plus élevés pour les ASA de la Vallée du Lay (16 %), de Moricq (14 %), et des grands marais de Triaize (10 %).

### 8.2.3 PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

La programmation pluriannuelle (revue pour la mise en place du programme) laisse apparaître des montants assez équivalents entre les 3 premières années du programme, et une dernière année beaucoup plus légère (9 % du montant total).

année	Budget prévisionnel (€ ht)
année 1	1 131 581
année 2	1 504 336
année 3	1 488 206
année 4	409 781
<b>Total</b>	<b>4 533 904</b>



### 8.2.4 PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement du CTMA prévoit la participation financière de 3 structures, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Départemental de Vendée, et le Conseil Régional de Pays de la Loire. Leurs parts respectives de financements prévisionnels sont présentées dans les figures ci-dessous :

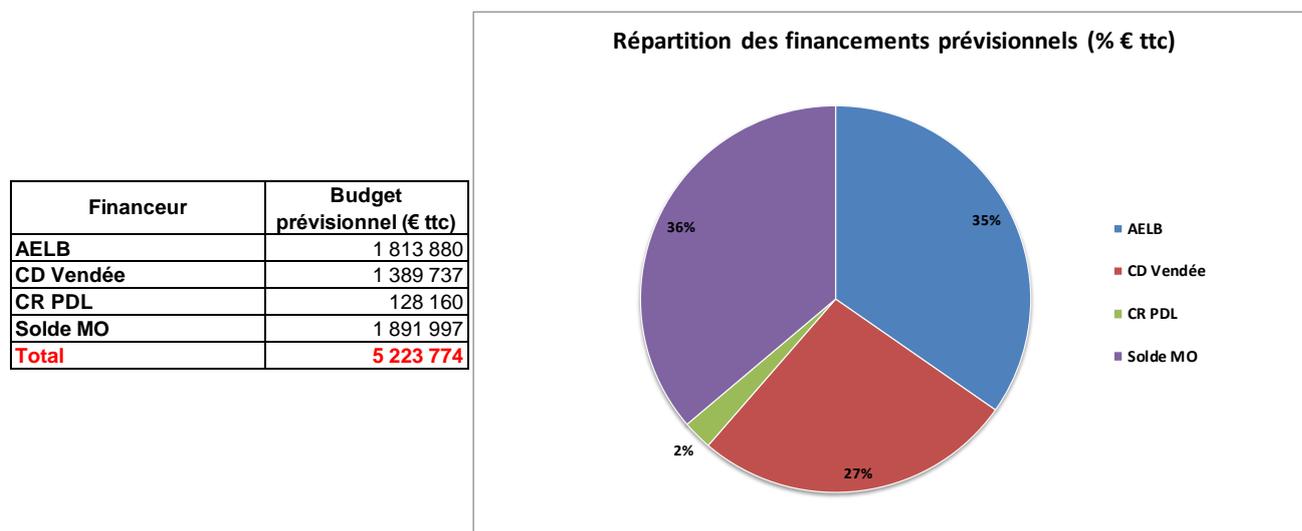


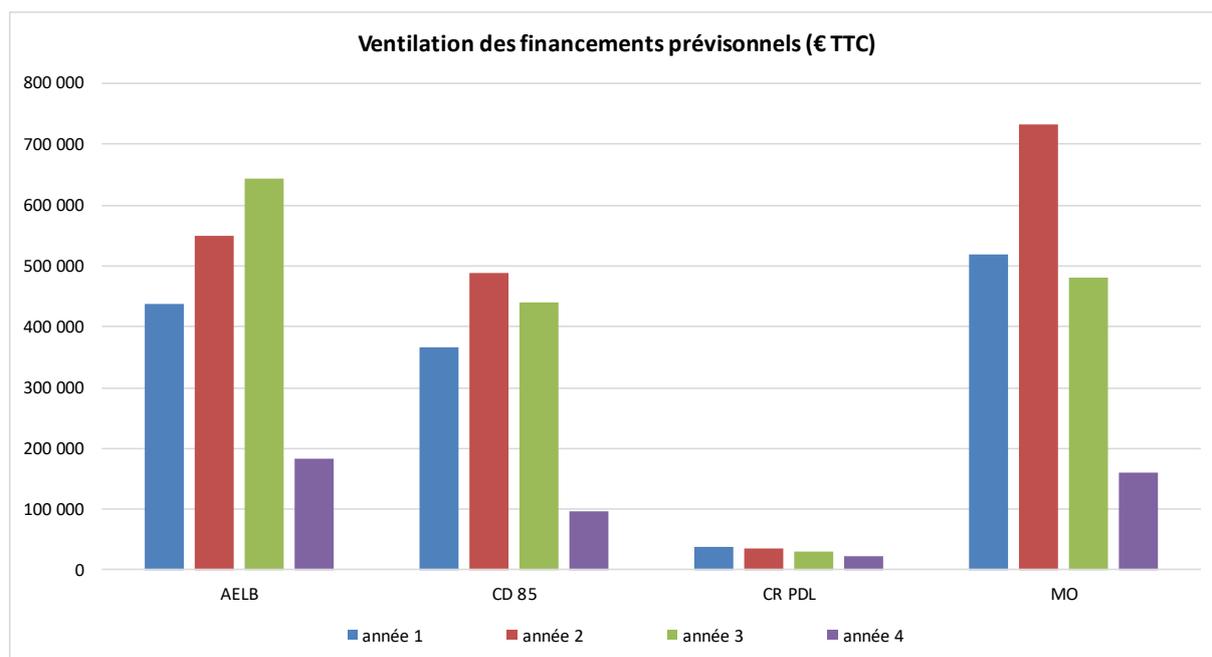
Figure 49 : montants et répartition des financements prévisionnels

La répartition prévisionnelle des financements montre un taux de participation global des financeurs de **70 %** pour une somme de **3 331 777 € ttc**. Ce sont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Départemental de Vendée qui sont les principaux financeurs (respectivement 24 et 22,4 %), vient ensuite la Région des Pays de la Loire.

Le solde à la charge des maîtres d'ouvrage représente **30 %** du montant prévisionnel total soit la somme de **1 891 997€ ttc**.

Dans le détail et par année, la ventilation des financements est la suivante :

Financier	année 1	année 2	année 3	année 4	TOTAL
AELB	436 788	548 666	644 436	183 990	<b>1 813 880</b>
CD 85	365 326	488 541	439 918	95 952	<b>1 389 737</b>
CR PDL	37 640	35 820	30 820	23 880	<b>128 160</b>
MO	518 143	732 177	481 167	160 510	<b>1 891 997</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 357 897</b>	<b>1 805 204</b>	<b>1 596 341</b>	<b>464 332</b>	<b>5 223 774</b>



### 8.3 BILAN TECHNICO-FINANCIER

Les tableaux détaillés sont présentés en annexe 4.

#### 8.3.1 VOLET FINANCIER

Le CTMA n'ayant été signé qu'en Septembre 2018, les actions réalisées sont encore peu nombreuses. Le tableau ci-dessous présente pour les actions réalisées les dépenses prévisionnelles, réelles, les coûts unitaires associés et les écarts observés :

Réalisation 2018						
Thématique	Coût prévisionnel (€ HT)	Coût sur réalisé (€ HT)	Unité	Coût unitaire prévisionnel (€ HT)	Coût unitaire réalisé (€ HT)	Ecart
Curage	171 320	80 080	41 100	4,2	1,9	-53%
Protection de berges	152 400	98 712	840	181,4	117,5	-35%
Restauration de la ripisylve	9 240	15 899	1 840	5,0	8,6	72%
Ouvrages hydrauliques	25 000	21 713	3	8 333,3	7 237,7	-13%
Mares d'abreuvement	1 500	1 520	1	1 500,0	1 520,0	1%
<b>Total</b>	<b>359 460</b>	<b>217 924</b>				

Figure 50 : dépenses réelles par thématiques d'actions

C'est actuellement les volets curage et protection de berges qui représentent les dépenses les plus importantes (82 % des dépenses). Viennent ensuite la restauration de la ripisylve et les ouvrages hydrauliques.

On observe pour les travaux réalisés sur 2018 une surévaluation des coûts prévisionnels pour les travaux de curage et de protection de berge. A l'inverse les travaux sur la ripisylve se sont avérés plus coûteux.

Dans le tableau ci-dessous apparaissent par grande typologie d'actions les coûts prévisionnels pour l'année 2019.

Ces coûts ont été réactualisés à partir des reports de certaines actions qui n'ont pas été réalisées sur 2018, en raison du commencement tardif du CTMA (octobre 2018).

Thématique	Prévisionnel 2019		
	Coûts prévisionnels (€ HT)		
	SMPBL	Autre MO	Total
Communication	10 000	0	10 000
Suivi Evaluation	13 183	0	13 183
Espèces Exotiques Envahissantes	57 426	0	57 426
Entretien zone humide	62 920	278 690	341 610
Restauration zone humide	6 000	45 000	51 000
Restauration berge/ripisylve	369 515	375 680	745 195
Restauration lit mineur	44 800	0	44 800
Restauration continuité écologique	3 500	160 000	163 500
Restauration lit majeur	10 000	209 600	219 600
Restauration d'ouvrage	0	183 000	183 000
Autre	10 000	0	10 000
Etudes	52 000	0	52 000
Animation	54 000	4 000	58 000
<b>Total</b>	<b>693 344</b>	<b>1 255 970</b>	<b>1 949 314</b>

Figure 51 : dépenses prévisionnelles pour 2019

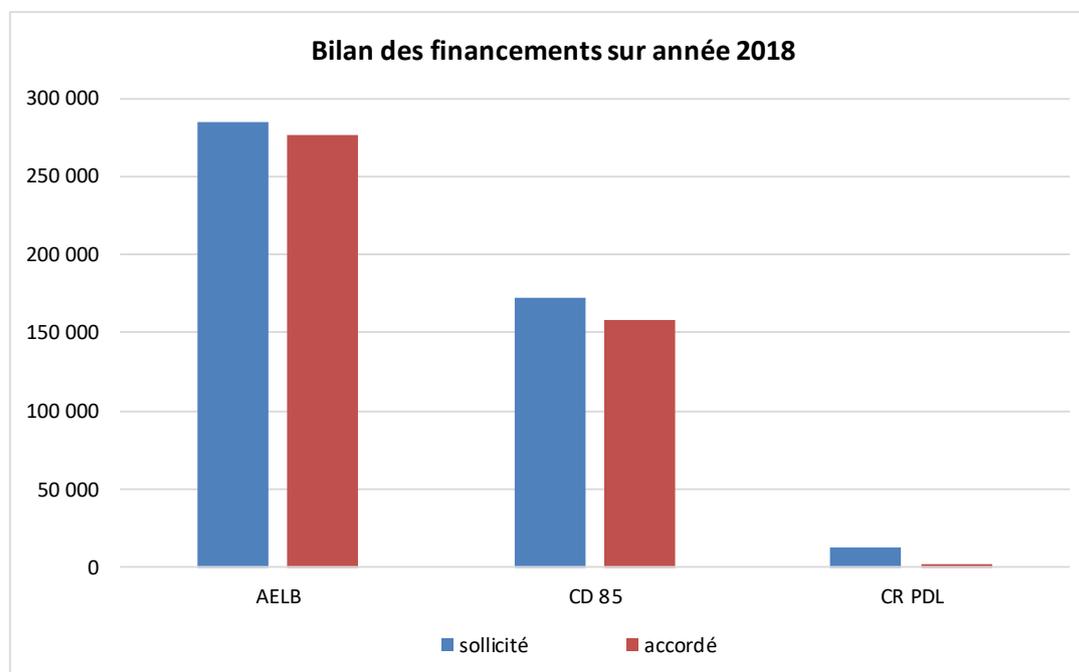
### 8.3.2 VOLET FINANCEMENTS

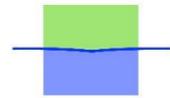
Il n'y a actuellement pas de données sur les financements réels des travaux effectués en 2018. Les données seront actualisées en fonction des informations disponibles.

Le tableau ci-dessous précise de manière détaillée les financements prévisionnels pour 2019.

Prévisionnel 2019	Financements prévisionnels (€ TTC)			
	AELB	CD 85	CR PDL	Solde MO
Communication	7 200	0	2 000	2 800
Suivi Evaluation	9 062	358	2 637	3 763
Espèces Exotiques Envahissantes	25 743	24 713	0	18 725
Entretien zone humide	99 058	159 305	6 000	99 831
Restauration zone humide	27 600	1 050	10 200	13 350
Restauration berge/ripisylve	229 776	319 442	0	307 140
Restauration lit mineur	32 256	8 960	0	12 544
Restauration continuité écologique	82 520	48 500	0	33 180
Restauration lit majeur	114 400	0	1 600	105 600
Restauration d'ouvrage	0	84 000	48 900	50 100
Autre	0	0	0	12 000
Etudes	49 920	0	0	124 880
Animation	34 800	0	0	34 000
<b>Total</b>	<b>712 335</b>	<b>646 328</b>	<b>71 337</b>	<b>817 913</b>

Le tableau ci-dessous présente l'état des subventions pour l'année 2018 entre sollicité et accordé.





Etablissement public  
du Marais poitevin

Syndicat Mixte  
**LAY**  
Marais Poitevin

**Hydrographie**

— cours d'eau

**CTMA Opérationnels 2018**

▭ CTMA Basse Vallée du Lay (2018-2021)

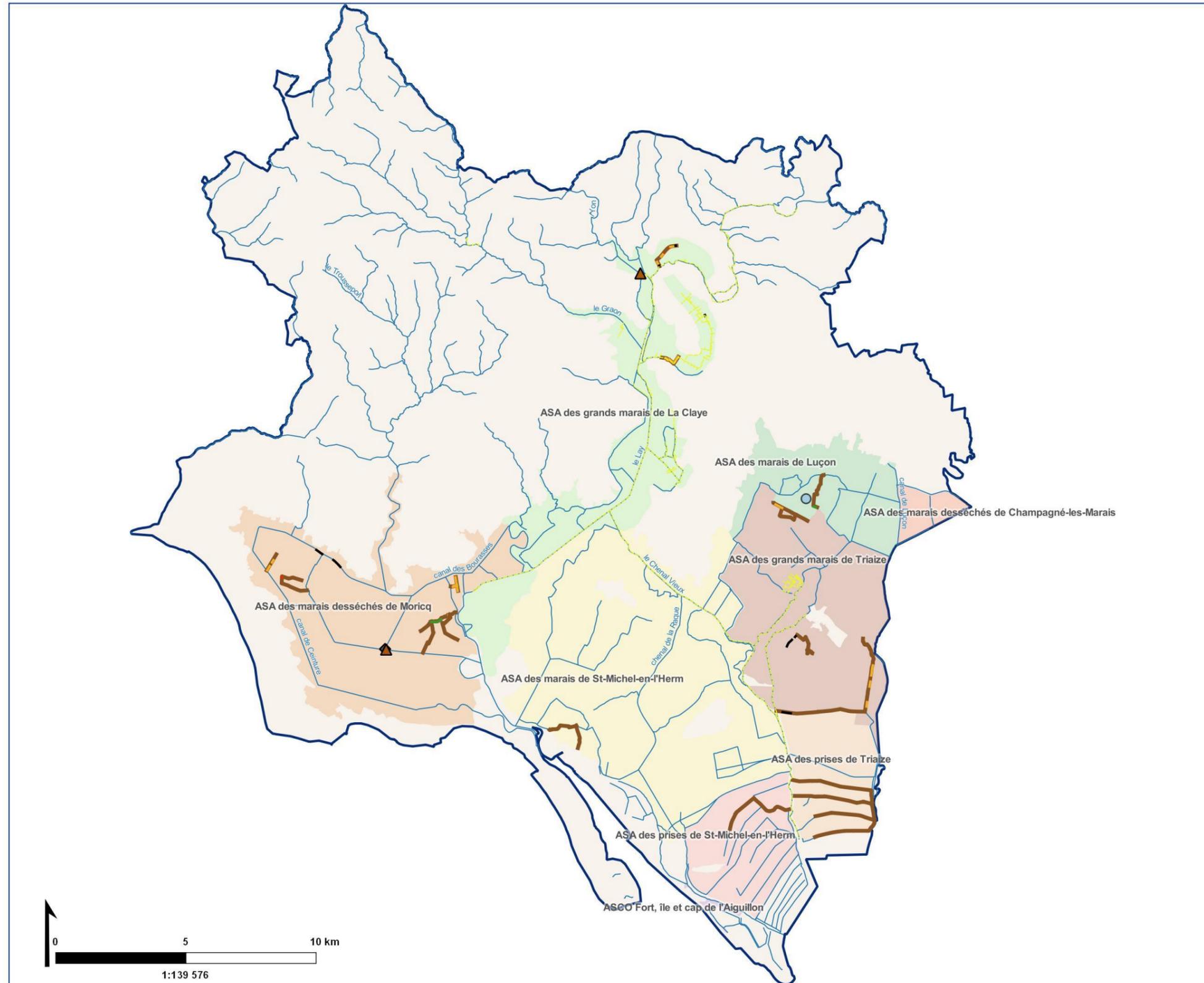
**Travaux ponctuels**

- ◆ peinture vanne
- restauration des mares d'abreuvement
- ▲ restauration d'ouvrage hydraulique

**Travaux linéaires**

- restauration légère de la ripisylve
- restauration moyenne de la ripisylve
- restauration lourde de la ripisylve
- protection de berge tech. dure
- curage
- Jussie

Conception et réalisation (2018) :



Sources : BD Carthage 2012 IGN, EPMP, SMLB, SERAMA

- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -



## 9 CTMA OPERATIONNEL - MARAIS POITEVIN NORD AUNIS

---

Le CTMA Marais poitevin Nord Aunis a été signé le 14/12/2015 **ENTRE** :  
Le Syndicat Mixte de Coordination Hydraulique du Nord Aunis (SYHNA),

**ET :**

- Les autres maîtres d'ouvrage :
  - o Le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, le Conservatoire Régional des Espaces Naturels, les associations syndicales d'Andilly-Charron-Longèves, l'Angle-Giraud, Boëre, La Brie-La Pénissière, Cravans-Lavinaud, Esnandes-Villedoux, Norbeck, du Nord de Charron, Saint-Cyr Cressé, Saint-Michel, Saint-Léonard, Cosses et Bernay, Taugon-La Ronde, Villedoux-Saint-Ouen, Nuaillé Anais, le Syndicat Intercommunal d'Etudes, d'Aménagements et de Gestion Hydraulique du Curé (SIEAGH du Curé) et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de La Banche (SIAH de la Banche),

**ET :**

- L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'Etablissement public du Marais poitevin, le Département de la Charente-Maritime.

Il précise, en particulier :

- Les objectifs poursuivis ;
- La stratégie d'intervention adoptée ;
- La nature des actions ou travaux programmés ;
- Le dispositif de suivi/évaluation, notamment les indicateurs ;
- La gouvernance mise en place et les moyens d'animation ;
- Les calendriers de réalisation et les coûts prévisionnels ;
- Le plan de financement prévu ;
- Les engagements des signataires.

Il a été établi sur la période **2015-2019**.

### 9.1 CONTEXTE ET ENJEUX TERRITORIAUX

Le CTMA Nord-Aunis fait suite au CRE ZH 2008-2012. Les actions prévues au CTMA Nord-Aunis s'inscrivent dans le cadre de la politique du SAGE Sèvre Niortaise et Marais poitevin validé par la Commission Locale de l'Eau du Marais poitevin sur son périmètre, à cheval sur les trois départements : Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime.

Dès son commencement, la déclinaison opérationnelle du programme du CTMA Nord Aunis a montré des difficultés de mise en œuvre :



- Contrat signé le 14/12/2015 et Déclaration d'Intérêt Générale validée mi-2016 (pas d'action en 2015) ;
- Dès 2016 : Actions mal estimées, études techniques ou réglementaires non prises en compte, oubli de Maîtrise d'œuvre, linéaires primaire et secondaire incohérents, nouvelles actions demandées par les maîtres d'ouvrage, incompréhension de la procédure administrative et financière de l'outil CTMA, etc.

Le SYHNA et les financeurs ont alors souhaité réaliser une actualisation du contrat afin de répondre au mieux aux objectifs suivants :

- Outil financier au service de la qualité du territoire ;
- Répondre aux attentes des acteurs locaux ;
- Avoir une lisibilité financière, notamment pour les financeurs ;
- Entrer rapidement dans la phase opérationnelle et constructive pour le territoire (actions cohérentes et coordonnées).

La démarche d'actualisation, portée par le SYHNA, a été confiée à l'UNIMA, en coordination avec le SYHNA.

Il a été convenu que l'actualisation du programme ne revenait pas sur la légitimité des actions, mais sur une réestimation financière et l'ajout d'actions complémentaires, omises dans le contrat initial (dossier réglementaire, études préalables, suivi des travaux, études stratégiques...).

**Cette actualisation n'ayant pas fait l'objet d'une validation officielle, les éléments du bilan sont établis sur le contrat initial 2015-2019.**

**Le coût prévisionnel total du contrat s'élève à 4 836 259 euros et le coût prévisionnel retenu par l'agence est de 3 673 357 euros.**

Le contrat concerne 13 000 ha de zones humides situées au sud de la Sèvre Niortaise correspondant aux périmètres des 12 associations syndicales de marais signataires du contrat.

L'état des lieux actuel des cours d'eau du territoire et les objectifs sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Masse d'eau	Etat de la masse d'eau	Niveau de confiance	Objectif environnemental*	Paramètre(s) déclassant(s)	Paramètres justifiant le report en 2021 ou 2027
FRGR0559b : LA SEVRE NIORTAISE DEPUIS NIORT JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VENDEE (MEFM)	moyen	3 élevé	Bon potentiel 2021	IBD, IPR	Macropolluants, pesticides, obstacles à l'écoulement, hydrologie
FRGR0560 : LA SEVRE NIORTAISE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA VENDEE JUSQU'A L'ESTUAIRE (MEFM)	moyen	3 élevé	Bon potentiel 2027	IBD, IPR, IBGA	Macropolluants, nitrates, pesticides, toxiques, morphologie, hydrologie
FRGR0608 : LE CURE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ESTUAIRE (MEFM)	moyen	3 élevé	Bon potentiel 2027	IBG, taux sat O <sub>2</sub> , DBO <sub>5</sub> , COD, phosphore total et NO <sub>3</sub>	Macropolluants, pesticides, morphologie, obstacles à l'écoulement, hydrologie
FRGR0925 : CANAUX DE MARANS (MEA)	moyen	1 faible	Bon potentiel 2021		Macropolluants, nitrates, pesticides, morphologie, obstacles à l'écoulement
FRGT31 : SEVRE NIORTAISE	moyen	3 élevé	Bon potentiel 2027		Faisabilité technique

\*Délais Objectifs du projet de Sdage 2016-2021

Figure 52 : état des lieux et objectifs environnementaux des masses d'eau du CTMA SYHNA (source SYHNA)

Pour le volet zone humide, les indicateurs utilisés pour évaluer l'état écologique des masses d'eau ne peuvent pas s'appliquer. Aussi, le bon état écologique à l'échelle de la zone humide a été traduit dans le cadre de cette étude par le fait que 75 % du système (surface et réseaux) soit au moins en classe de qualité bonne pour chacune des 3 fonctions.

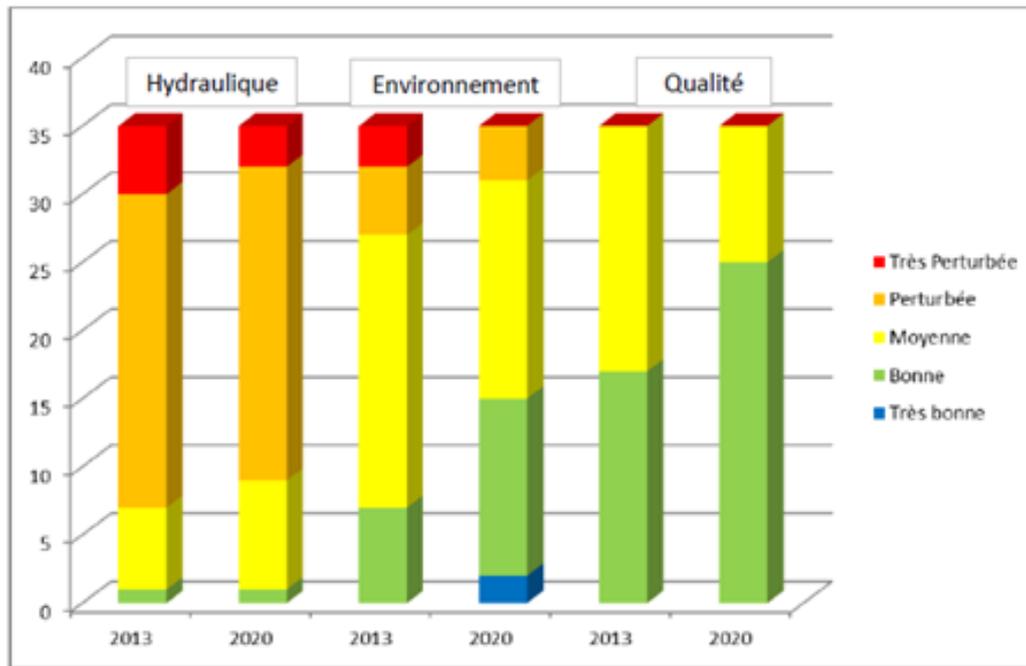


Figure 53 : état des lieux et objectifs des zones humides du CTMA SYHNA (source CTMA)

## 9.2 PLAN PREVISIONNEL

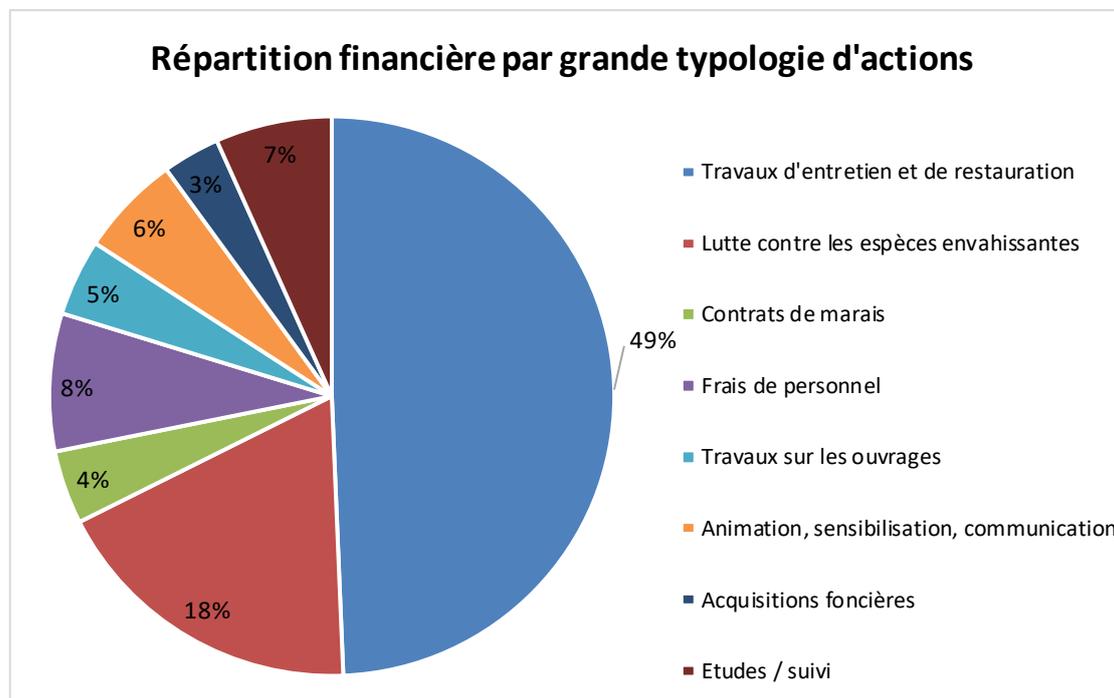
### 9.2.1 LES ACTIONS PROGRAMMEES

Le détail des actions retenues dans le programme prévisionnel apparaît ci-dessous :

Maitres d'ouvrages	Désignation des actions	Coût prévisionnel (€)
SYHNA	Animation (poste TR, secrétariat et SIG)	480 000
SYHNA	Communication	50 000
SYHNA	Lutte contre les plantes envahissantes	350 000
SYHNA	Lutte contre la prolifération du ragondin et rat musqué	350 000
SYHNA	Indicateurs de suivis	37 500
SYHNA	Etudes complémentaires	93 500
AS	Entretien végétation et curage	788 946
AS	Restauration ouvrages	156 180
AS	Confortement de berges	70 200
AS	Etudes	34 500
SIEAGH CURE	Entretien végétation et curage	410 838
SIEAGH CURE	Restauration ouvrages	12 000
SIEAGH CURE	Confortement de berges	50 000
SIEAGH CURE	Adoucissement de berges	500 000
SIEAGH CURE	Travaux restauration continuité	30 000
SIEAGH CURE	Etudes	60 000
CG17	Lutte contre les plantes envahissantes	150 000
CG17	Lutte contre la prolifération du ragondin et rat musqué	8 000
CG17	Acquisitions foncières de zones humides	110 000
CG17	Entretien	207 000
CG17	Restauration plantations	93 845
CG17	Mise en place capteurs écluses	59 000
CG17	Installation échelles limnimétriques	5 000
CG17	Suivi canal Marans la Rochelle	161 500
CG17	Communication	124 500
CG17	Etudes	95 000
CREN PC	Acquisitions foncières de zones humides	45 000
CREN PC	Entretien	3 750
PNR MP	PARMO	100 000
AS/EPMP	Contrats de marais	200 000
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 836 259</b>

Figure 54 : état des lieux et objectifs des zones humides du CTMA SYHNA (source CTMA)

La répartition par type d'action est la suivante :



Les actions d'entretien et de restauration représentent près de la moitié du programme prévisionnel, puis on trouve le volet espèce envahissante pour 18% du montant total.

### 9.2.2 REPARTITION PREVISIONNELLE PAR MAITRE D'OUVRAGE

Les tableaux ci-dessous détaillent et synthétisent la répartition financière du programme d'actions par maître d'ouvrage.

Ce sont ainsi 19 porteurs d'actions qui apparaissent dans ce CTMA.

Maître d'ouvrage	Budget prévisionnel (€ ht)
AS de la Brie la Penissière	49 050 €
AS de Norbeck	31 366 €
AS de Villedoux Saint-Ouen	35 126 €
AS des marais d'Andilly Charron Longeves	285 740 €
AS des marais de Boere	167 479 €
AS des marais de Cravans Lavinaud	77 050 €
AS des marais de l'Angle Giraud	68 550 €
As des marais de Saint-Cyr du Doret - Cresse	9 419 €
AS des marais de Saint-Michel Cosses et Bernay	130 880 €
AS des marais de Taugon La Ronde	141 016 €
AS des marais d'Esnandes Villedoux	9 150 €
CREN	48 750 €
Département Charente-Maritime	862 345 €
EPMP	200 000 €
Fédération de Chasse 17	152 910 €
PNR	100 000 €
SI de La Banche	55 000 €
SIEAGH du Curé	1 062 838 €
SYHNA	1 361 000 €
<b>Total général</b>	<b>4 847 669 €</b>

Maître d'ouvrage	Budget prévisionnel (€ ht)
ASAs	1 004 826 €
SYHNA	1 361 000 €
CD17	862 345 €
SI Banche	55 000 €
SIEAGH Cure	1 062 838 €
EPMP	200 000 €
FDC 17	152 910 €
CREN PC	48 750 €
PNR MP	100 000 €
<b>Total général</b>	<b>4 847 669 €</b>

Figure 55 : répartition du coût du programme prévisionnel par maître d'ouvrage

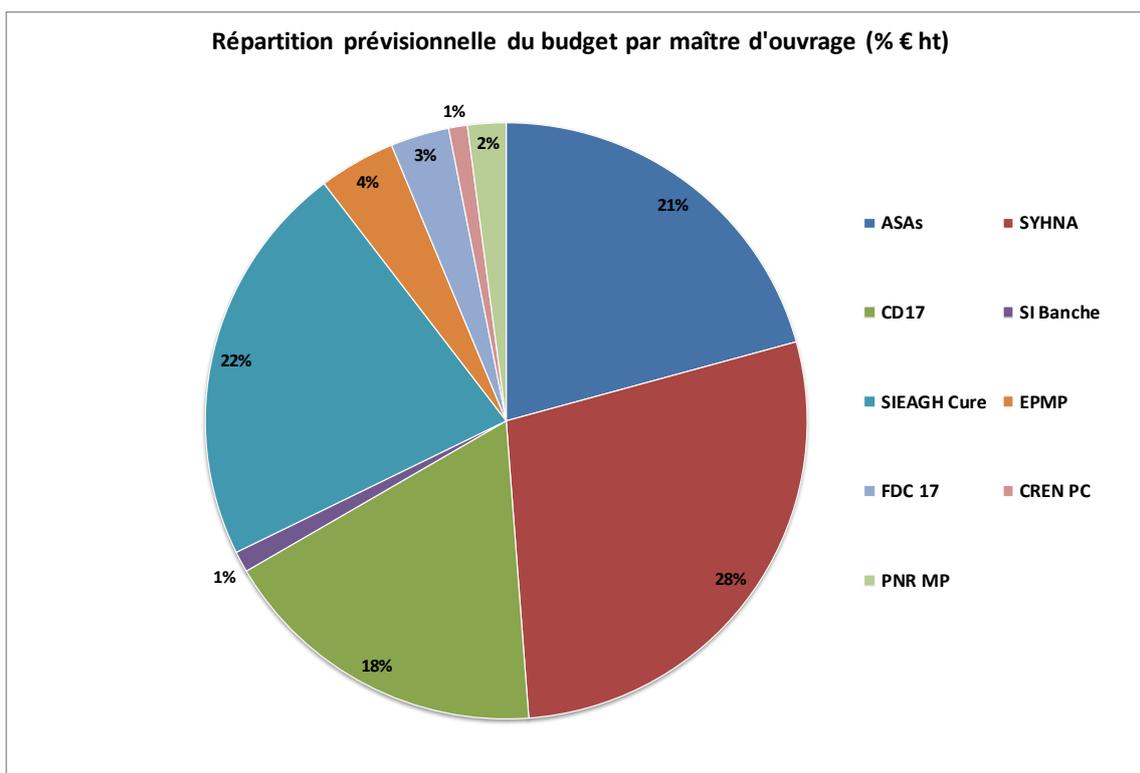


Figure 56 : répartition du coût du programme prévisionnel par maître d'ouvrage

Le SYHNA concentre l'essentiel du montant prévisionnel des actions avec 28 % du total. On trouve ensuite successivement le SIEAGH du Curé (22 %), les 11 ASAs (21 %) et le CD 17 (18 %). Les autres maîtres d'ouvrage sont concernés par 11 % du montant total prévisionnel des actions.

### 9.2.3 PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

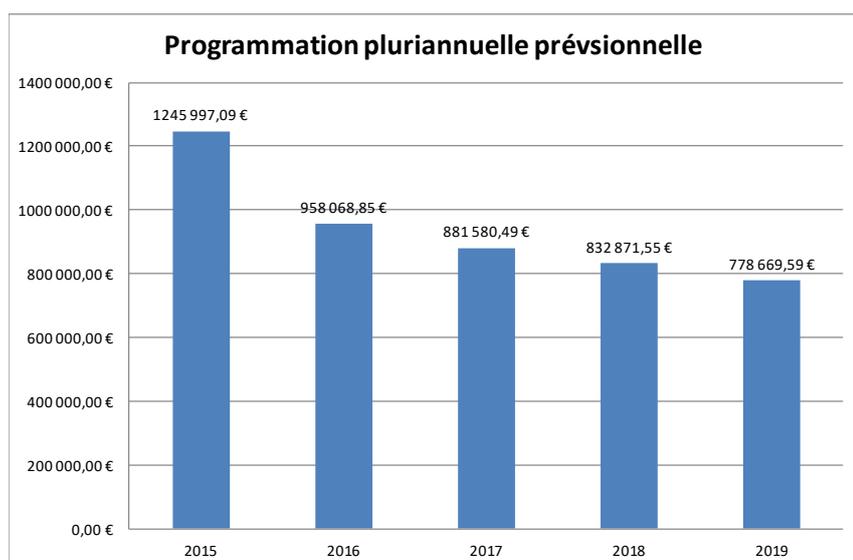
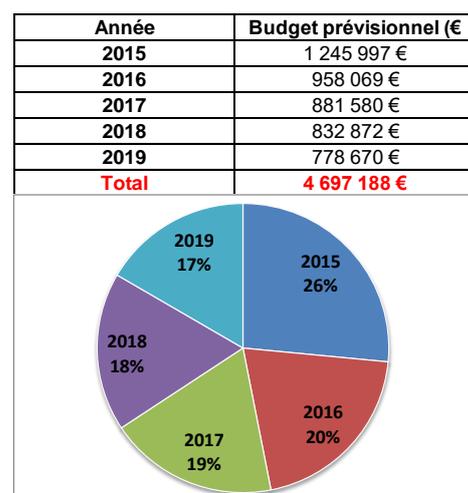


Figure 57 : budgets prévisionnels par année



La répartition du budget prévisionnel interannuel se fait de manière décroissante avec un maximum de 26 % de part budgétaire pour l'année 2015 et un minimum de 17 % pour l'année 2019.

#### 9.2.4 PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement prévisionnel est établi entre les différents partenaires financiers et les maîtres d'ouvrages (en termes de solde à charge).

Financier	Budget prévisionnel (€ ht)
AELB	1 579 102 €
CD17	1 185 109 €
Région NA	161 788 €
Europe	137 400 €
Solde MO	1 633 789 €
<b>Total</b>	<b>4 697 188 €</b>

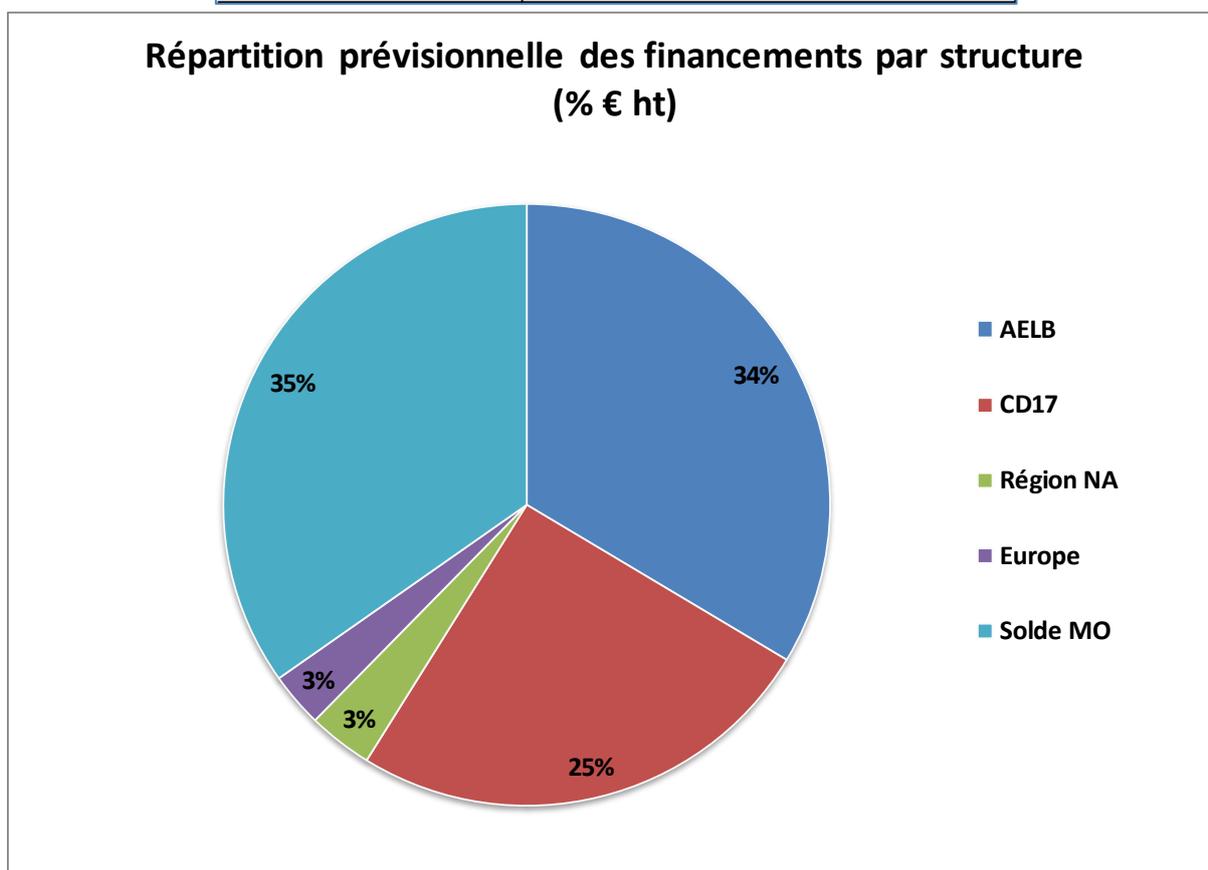


Figure 58 : montant et répartition prévisionnels des financements par structure

Le taux de financement global est de **65 %** pour la somme de **3 063 398€ HT**, avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Départemental de Charente-Maritime comme principaux financeurs (34 et 25 % respectivement).

Ceci laisse **35 %** du budget à la solde des maîtres d'ouvrage soit **1 633 789 € HT**.

### 9.3 BILAN TECHNICO-FINANCIER

Au lancement du CTMA le prévisionnel a été sensiblement réajusté ce qui peut expliquer certains écarts financiers avec le montant du contrat signé.

Les tableaux détaillés sont présentés en annexe 5.

#### 9.3.1 VOLET FINANCIER

Le tableau ci-dessous présente le comparatif financier entre le prévisionnel et le réalisé (avec une prévision pour l'année 2019 pour le réalisé).

typologie action\année	VOLET FINANCIER (€ TTC)										
	2016		2017		2018		2019		2016-2019		
	prévisionnel	réalisé	prévisionnel	réalisé	prévisionnel	réalisé	prévisionnel	réalisé	prévisionnel	réalisé	% réalisé
acquisition foncière	37 200	79 936	37 200	0	37 200	0	37 200	0	148 800	79 936	53,7
adoucissement de berge	120 000	0	120 000	0	120 000	0	120 000	0	480 000	0	0,0
animation SYHNA	99 000	47 300	99 000	54 466	99 000	78 295	99 000	0	396 000	180 061	45,5
animation SIEAGH	0	0	0	0	0	0	0	90 150	0	90 150	#DIV/0!
Animation et travaux PNR MP	24 000	12 084	24 000	17 364	24 000	0	24 000	20 000	96 000	49 448	51,5
baccage	58 980	52 331	55 080	48 311	70 680	51 026	70 680	53 291	255 420	204 959	80,2
communication	7 080	2 468	7 080	1 374	7 080	0	7 080	0	28 320	3 842	13,6
confortement berge	54 720	27 616	20 160	0	16 320	0	16 320	0	107 520	27 616	25,7
contrat marais	120 000	0	0	0	0	0	0	0	120 000	0	0,0
SIG SYHNA	24 000	16 260	24 000	14 800	24 000	0	24 000	0	96 000	31 060	32,4
curage I et II	114 404	108 890	114 263	217 713	107 840	132 246	97 533	183 361	434 040	642 210	148,0
curage III	7 824	17 458	7 824	36 407	7 824	61 644	7 824	24 718	31 296	140 227	448,1
dégagement d'embades	3 420	0	14 040	0	3 420	0	14 040	0	34 920	0	0,0
diagnostic CREN	0	0	0	22 500	0	22 500	0	0	0	45 000	#DIV/0!
élagage	9 744	0	10 030	0	9 576	0	8 400	0	37 750	0	0,0
entretien végétation	105 284	26 439	82 583	127 521	98 880	67 291	80 880	8 845	367 627	230 096	62,6
étude continuité	0	0	6 000	0	0	34 860	0	0	6 000	34 860	581,0
étude curage	0	10 900	51 000	0	0	5 800	0	0	51 000	16 700	32,7
étude ouvrage	12 000	14 785	0	0	3 000	7 550	0	0	15 000	22 335	148,9
étude protection de berge	0	0	0	0	0	24 910	0	0	0	24 910	#DIV/0!
faucardage	12 000	0	12 000	0	12 000	0	12 000	0	48 000	0	0,0
fiche cantonale SYHNA	1 200	4 800	0	16 200	0	0	0	0	1 200	21 000	1750,0
indic suivi	38 700	0	38 760	20 940	38 760	13 800	38 760	0	154 980	34 740	22,4
indic CTMA	6 000	0	6 000	1 462	6 000	0	6 000	0	24 000	1 462	6,1
lutte plantes envahissantes	120 000	97 210	120 000	132 080	120 000	112 471	120 000	116 737	480 000	458 498	95,5
lutte RAN	85 920	111 633	85 920	110 536	85 920	128 002	85 920	177 350	343 680	527 521	153,5
plantations	22 523	0	22 523	0	22 523	0	22 523	0	90 092	0	0,0
restauration ouvrage	49 483	100 591	0	3 474	38 083	125 980	38 083	0	125 649	230 045	183,1
sensibilisation	4 800	0	4 800	0	4 800	0	4 800	0	19 200	0	0,0
signalétique	21 000	0	21 000	0	21 000	0	21 000	0	84 000	0	0,0
suivi échelles	3 000	0	3 000	0	3 000	0	3 000	0	12 000	0	0,0
Télégestion ouvrage	0	0	12 000	0	12 000	0	0	0	24 000	0	0,0
télémesure	0	0	19 200	0	19 200	0	0	30 098	38 400	30 098	78,4
Travaux continuité	12 000	0	0	0	0	0	0	0	12 000	0	0,0
travaux cren	900	0	900	0	900	2 500	900	0	3 600	2 500	69,4
travaux de gestion UT	13 200	0	13 200	0	13 200	0	13 200	0	52 800	0	0,0
<b>TOTAL (€ TTC)</b>	<b>1 188 382</b>	<b>730 701</b>	<b>1 031 563</b>	<b>825 148</b>	<b>1 026 206</b>	<b>868 875</b>	<b>973 143</b>	<b>704 550</b>	<b>4 219 294</b>	<b>3 129 274</b>	<b>74%</b>

	< 80%
	80 < 120%
	> 120%

Du point de vue financier le programme présente un **taux de réalisation de 74 %**. Le tableau précise (par code couleur) les actions qui se sont vues plus coûteuses et celles moins onéreuses.

On constate notamment une forte plu value pour les opérations de curage. Ceci est à mettre en relation avec les linéaires réalisés.

- Pour le réseau I et II, le linéaire a été moins conséquent mais le coût unitaire apparaît plus élevé (prévisionnel 2,67 € et réalisé 4,78 €)
- Pour le réseau III, le linéaire a été beaucoup plus important malgré un coût unitaire plus faible (prévisionnel 5,58 € et réalisé 3,23 €).

L'écart entre prévisionnel et réalisé correspond, bon an mal an, aux actions non réalisées pour un montant de près de 1 090 000 € TTC.

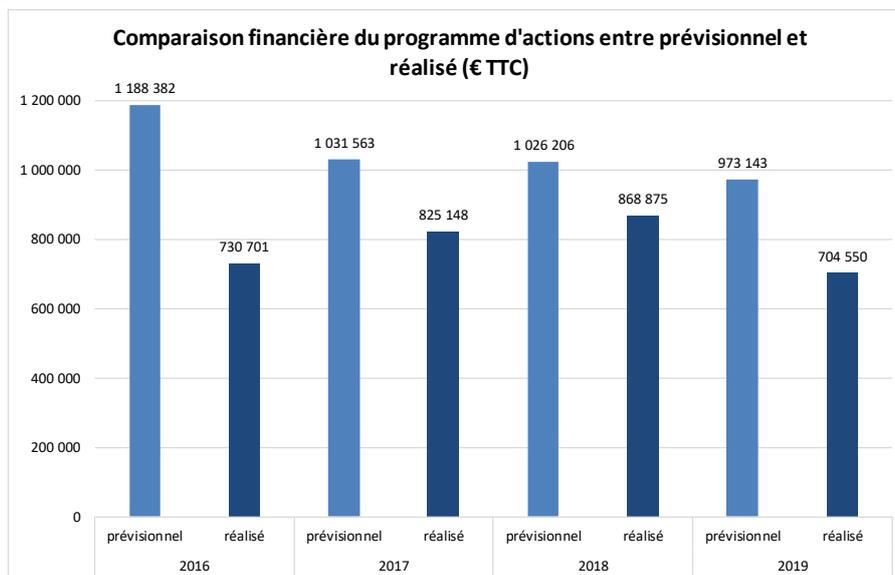


Figure 59 : comparaison par année entre montant prévisionnel et réalisé du programme d'actions  
Pour chaque année le montant financier associé aux travaux est inférieur au prévisionnel.

### 9.3.2 VOLET QUANTITATIF

Du point de vue quantitatif, le tableau ci-dessous présente les résultats du bilan.

typologie action\année	VOLET QUANTITATIF											
	2016 (quantité)		2017 (quantité)		2018 (quantité)		2019 (quantité)		2016-2019 (quantité)			
	prévisionnel	réalisé	prévisionnel	réalisé	prévisionnel	réalisé	prévisionnel	réalisé	prévisionnel	réalisé	% réalisé	
acquisition foncière	3	1	3	0	3	0	3	0	12	1	8,3	
adoucissement de berge	1	0	1	0	1	0	1	0	4	0	0,0	
animation SYHNA	2	2	2	2	2	2	2	0	8	6	75,0	
animation SIEAGH	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	#DIV/0!	
Animation et travaux PNR MP	1	1	1	1	1	0	1	1	4	3	75,0	
baccage	5 900	5 400	5 400	5 400	7 400	5 400	7 400	5 400	26 100	21 600	82,8	
communication	4	1	4	1	4	1	4	0	16	3	18,8	
confortement berge	570	180	210	0	170	0	170	0	1 120	180	16,1	
contrat marais	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0,0	
SIG SYHNA	1	1	1	1	1	0	1	0	4	2	50,0	
curage I et II	41 522	26 715	41 785	39 160	40 767	28 743	38 727	39 600	162 801	134 218	82,4	
curage III	1 400	7 280	1 400	15 035	1 400	15 553	1 400	5 555	5 600	43 423	775,4	
dégagement d'embarcles	3	0	3	0	3	0	3	0	12	0	0,0	
diagnostic CREN	0	0	0	1	0	2	0	0	0	3	#DIV/0!	
élagage	2 900	0	2 985	0	2 850	0	2 500	0	11 235	0	0,0	
entretien végétation	35 978	5 880	41 830	36 620	19 150	33 365	41 150	5 850	138 108	81 715	59,2	
étude continuité	0	0	1	0	0	2	0	0	1	2	200,0	
étude curage	0	1	1	0	0	1	0	0	1	2	200,0	
étude ouvrage	1	3	0	0	1	0	0	0	2	3	150,0	
étude protection de berge	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2	#DIV/0!	
faucardage	2 000	0	2 000	0	2 000	0	2 000	0	8 000	0	0,0	
fiche cantonale SYHNA	1	1	0	12	0	0	0	0	1	13	1300,0	
indic suivi	1	0	1	1	1	1	1	0	4	2	50,0	
indic CTMA	1	0	1	1	1	0	1	0	4	1	25,0	
lutte plantes envahissantes	50 000	85 840	50 000	92 240	50 000	67 880	50 000	85 000	200 000	330 960	165,5	
lutte RAN	2	2	2	2	2	1	2	1	8	6	75,0	
plantations	1	0	1	0	1	0	1	0	4	0	0,0	
restauration ouvrage	5	4	7	2	3	3	1	0	16	9	56,3	
sensibilisation	1	0	1	0	1	0	1	0	4	0	0,0	
signalétique	1	0	1	0	1	0	1	0	4	0	0,0	
suivi échelles	1	0	1	0	1	0	1	0	4	0	0,0	
télégestion ouvrage	0	0	1	0	1	0	0	0	2	0	0,0	
télémesure	0	0	1	0	1	0	0	2	2	2	100,0	
Travaux continuité	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0,0	
travaux cren	1	0	1	0	1	1	1	0	4	1	25,0	
travaux de gestion UT	2	0	2	0	2	0	2	0	8	0	0,0	
<b>TOTAL (€ TTC)</b>												

	< 80%
	80 < 120%
	> 120%

Sur ce volet on ne peut pas traiter les données quantitatives cumulées à l'échelle du programme d'actions, l'analyse se fait uniquement ligne par ligne.

Comme pour l'analyse financière on observe :

- La non réalisation de certaines actions
- Des sous réalisations quantitatives pour la majorité des actions
- Quelques sur réalisations importantes comme pour :
  - o Le curage du III (43.4 km réalisés contre 5.6 km prévus)
  - o La lutte contre les plantes envahissantes avec 330 km réalisés contre 200 prévus

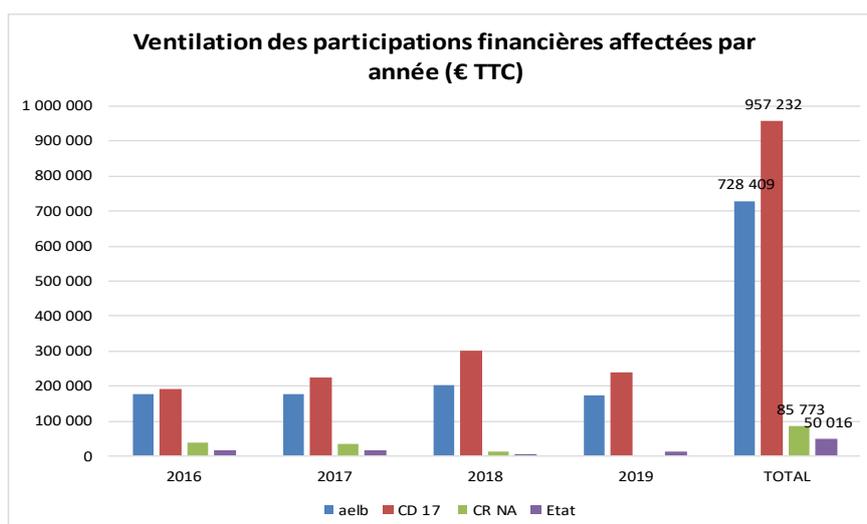
### 9.3.3 VOLET FINANCEMENTS

Le tableau ci-dessous fait état des financements prévisionnels et attribués sur la durée du programme.

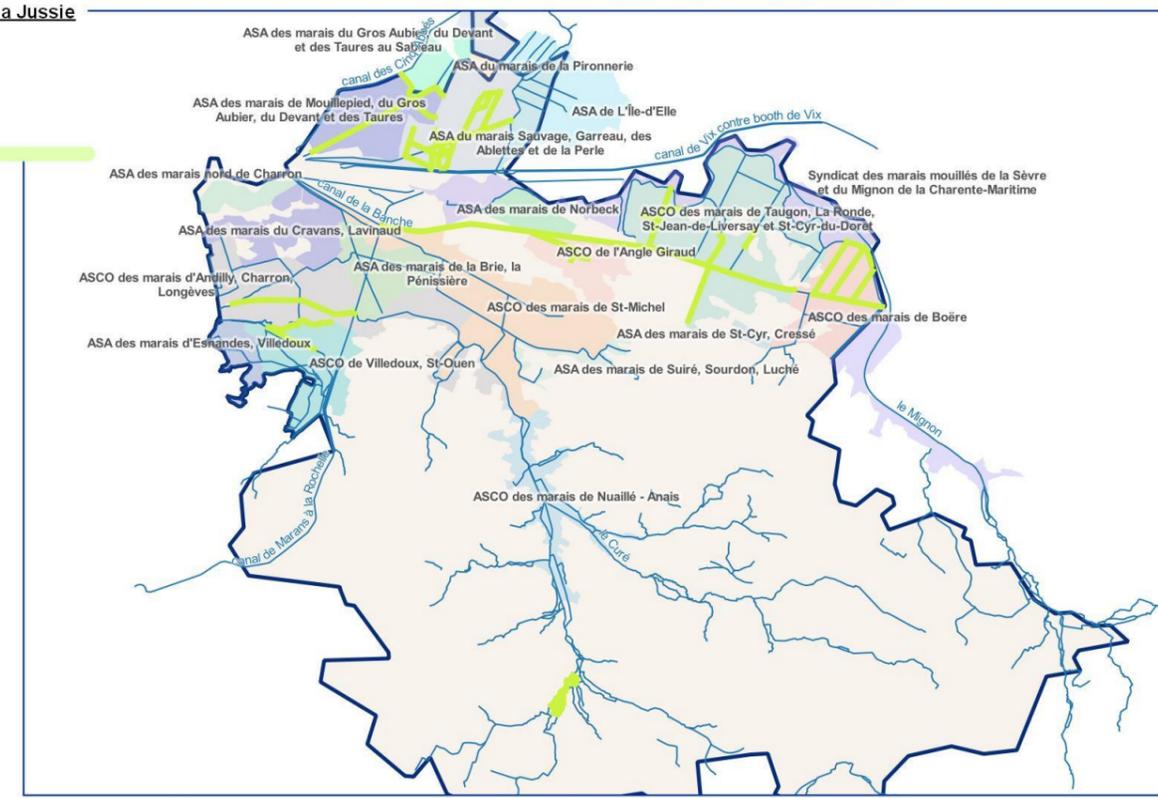
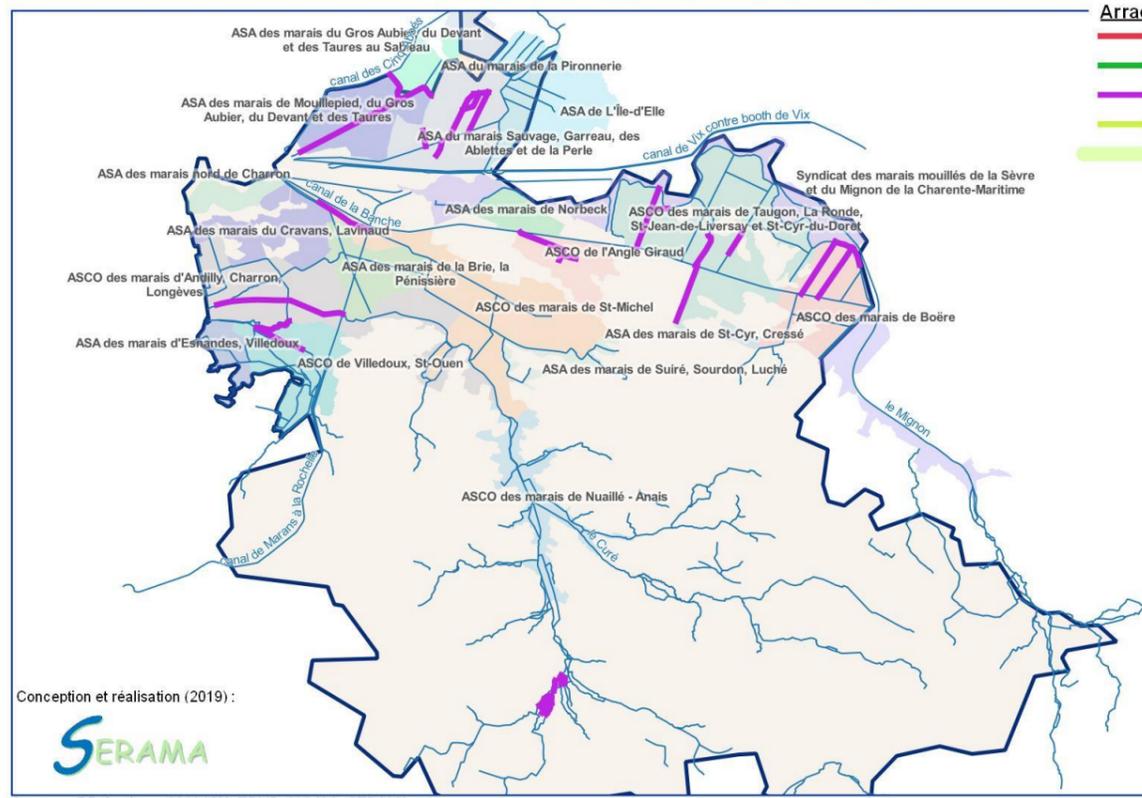
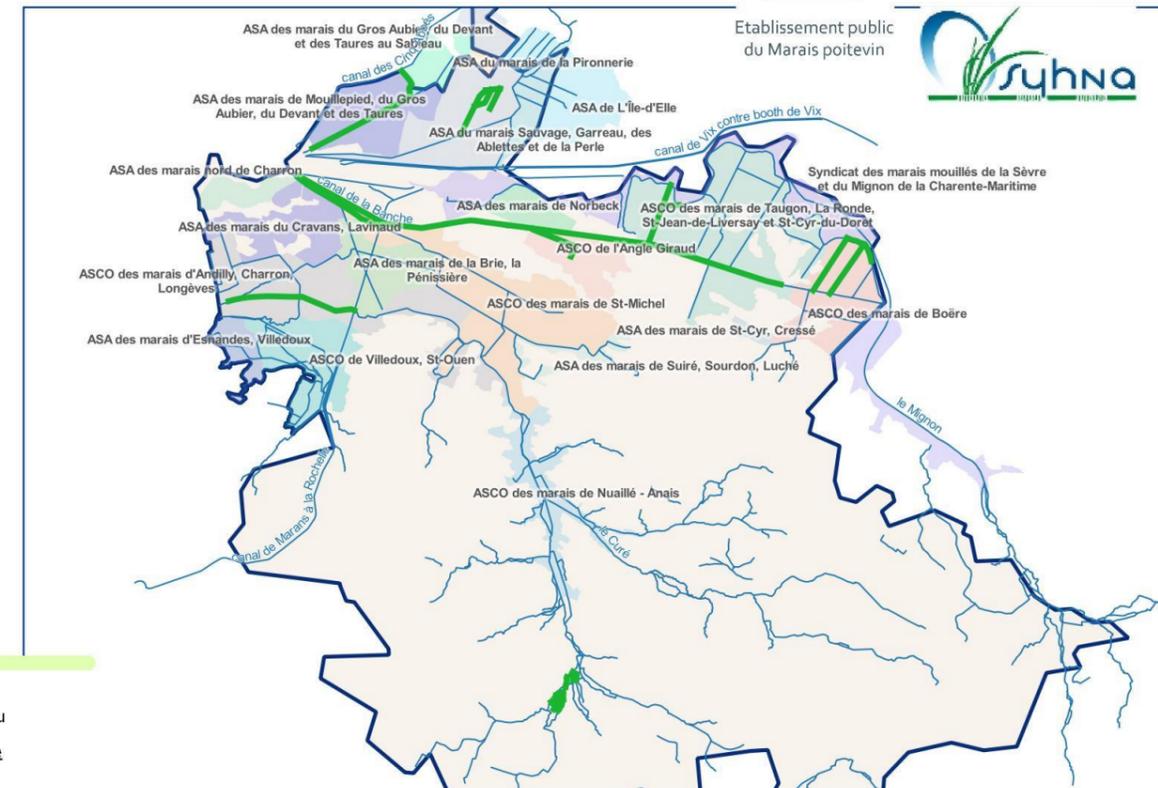
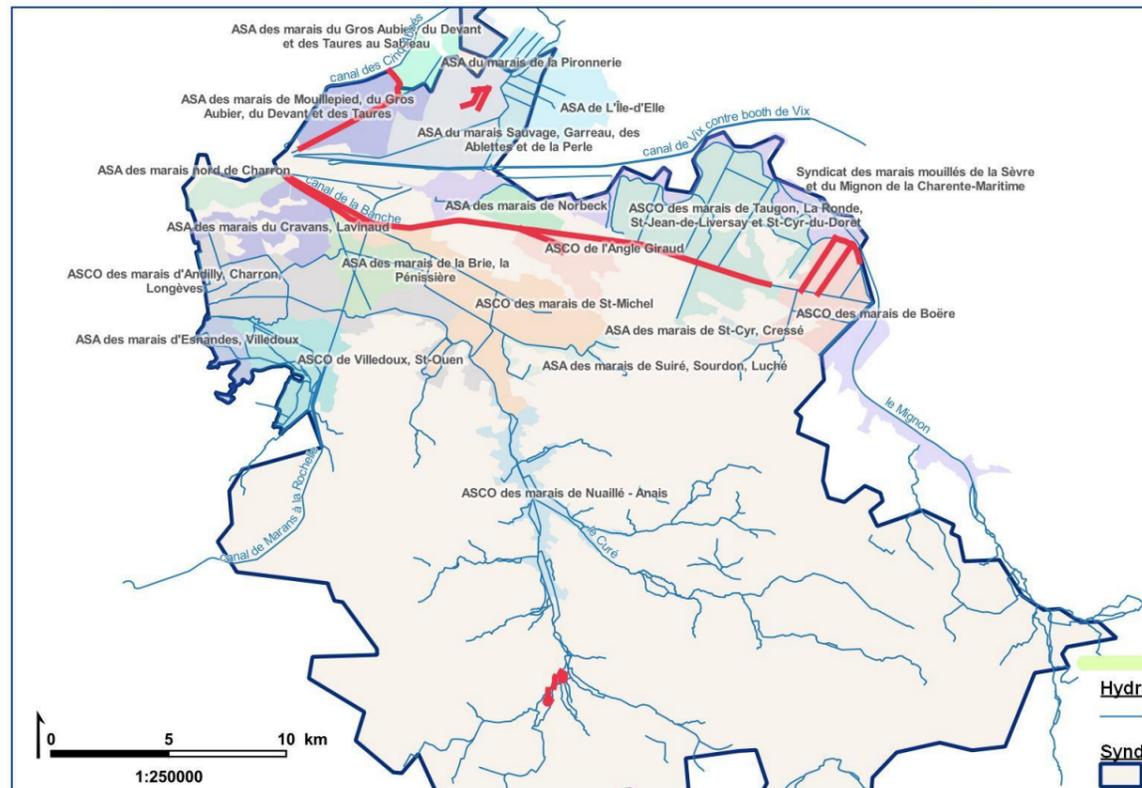
année\financeur	aelb		CD 17		CR NA		Europe		Etat		total programme réalisé	solde MO sur réalisé
	prévisionnel	réalisé	prévisionnel	réalisé	prévisionnel	réalisé	prévisionnel	réalisé	prévisionnel	réalisé		
2016	326 712	176 488	260 381	191 745	29 657	38 969	27 480	0	0	17 597	730 701	305 902
2017	284 234	175 522	192 442	224 566	29 657	33 377	27 480	0	0	14 919	825 148	376 764
2018	280 381	203 680	184 180	301 279	29 657	13 427	27 480	0	0	5 500	868 875	344 989
2019	261 255	172 719	176 132	239 642	29 657	0	27 480	0	0	12 000	704 550	280 189
<b>TOTAL</b>	<b>1 152 582</b>	<b>728 409</b>	<b>813 135</b>	<b>957 232</b>	<b>118 628</b>	<b>85 773</b>	<b>109 920</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>50 016</b>	<b>3 129 274</b>	<b>1 307 844</b>
% sur réalisé	/	23%	/	31%	/	3%	/	0%	/	2%	58%	42%

Si des écarts apparaissent entre prévisionnel et réalisé pour chaque partenaire, on constate notamment la non-participation du Feder (Europe) alors qu'elle était prévue, et à l'inverse la participation de l'Etat qui n'était pas prévue.

Les participations financières s'établissent ainsi à 58% du programme réalisé avec un solde à charge des maires d'ouvrages de 42%, soit près d'1 310 000 € TTC.



On observe pour chaque année une ventilation assez similaire dans la répartition des financements avec l'investissement le plus conséquent du CD 17, à hauteur de 31% du montant total du programme réalisé, contre 23% notamment pour l'AELB.



- Hydrographie**  
 — cours d'eau
- Syndicat Mixte**  
 ■ SYNHA
- Arrachage de la Jussie**  
 ■ 2016  
 ■ 2017  
 ■ 2018  
 ■ 2019

Conception et réalisation (2019) :

Sources : BD Carthage 2012 IGN, EPMP, SMVSA, SERAMA



BILAN SYNHA 2016 - 2019 : TRAVAUX RÉALISÉS - DÉSENVASEMENT



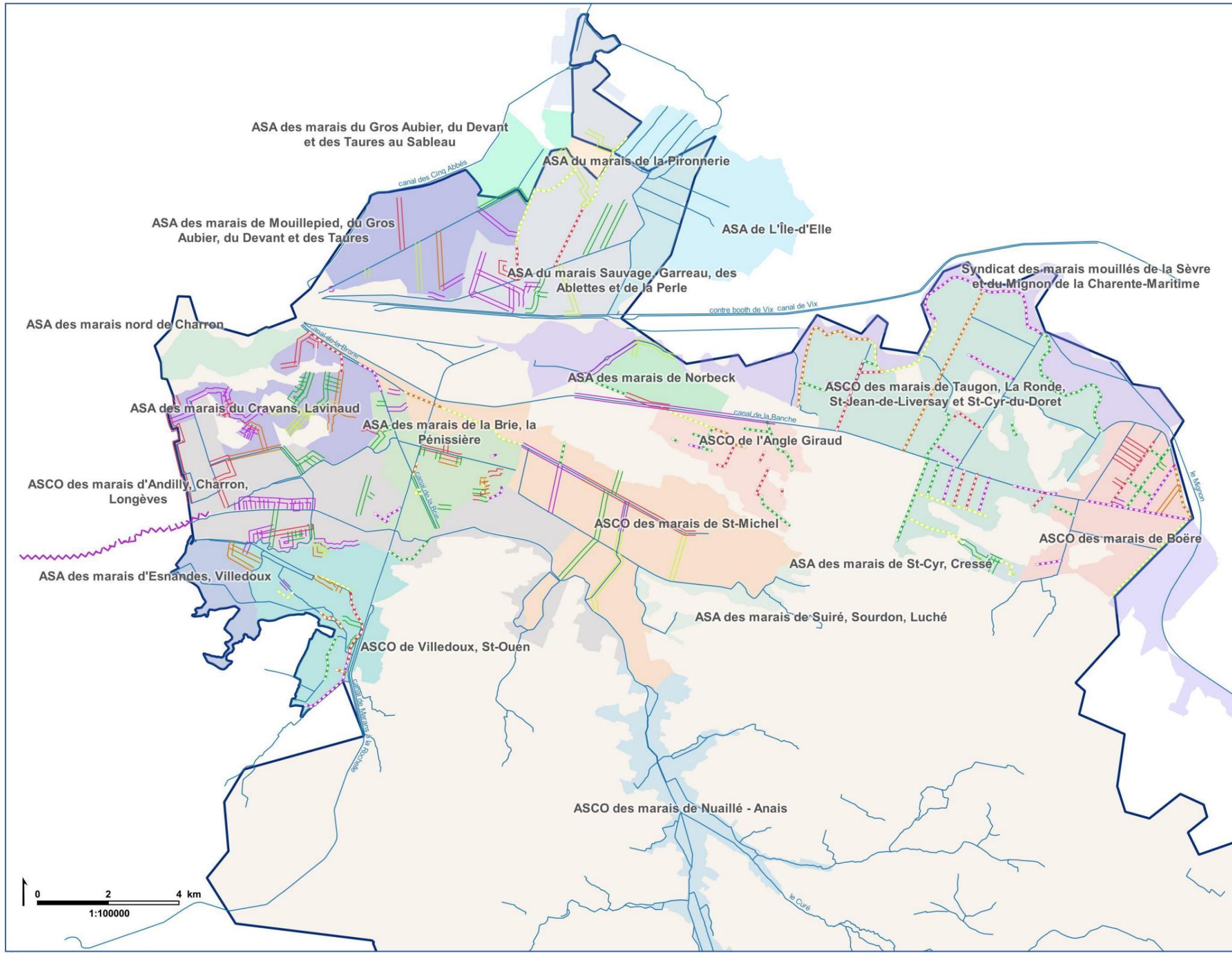
Etablissement public du Marais poitevin

**Hydrographie**  
— cours d'eau

**Syndicat Mixte**  
■ SYNHNA

**Type de travaux**  
— bacage  
— curage  
- - - - - curage et broyage

**Année de réalisation**  
— 2016  
— 2017  
— 2018  
— 2019  
— 2020



Conception et réalisation (2019):



Sources : BD Carthage 2012 IGN, EPMP, SMVSA, SERAMA



BILAN SYNHA 2016 - 2019 : TRAVAUX RÉALISÉS - ACTIONS SUR LES BERGES



Etablissement public du Marais poitevin

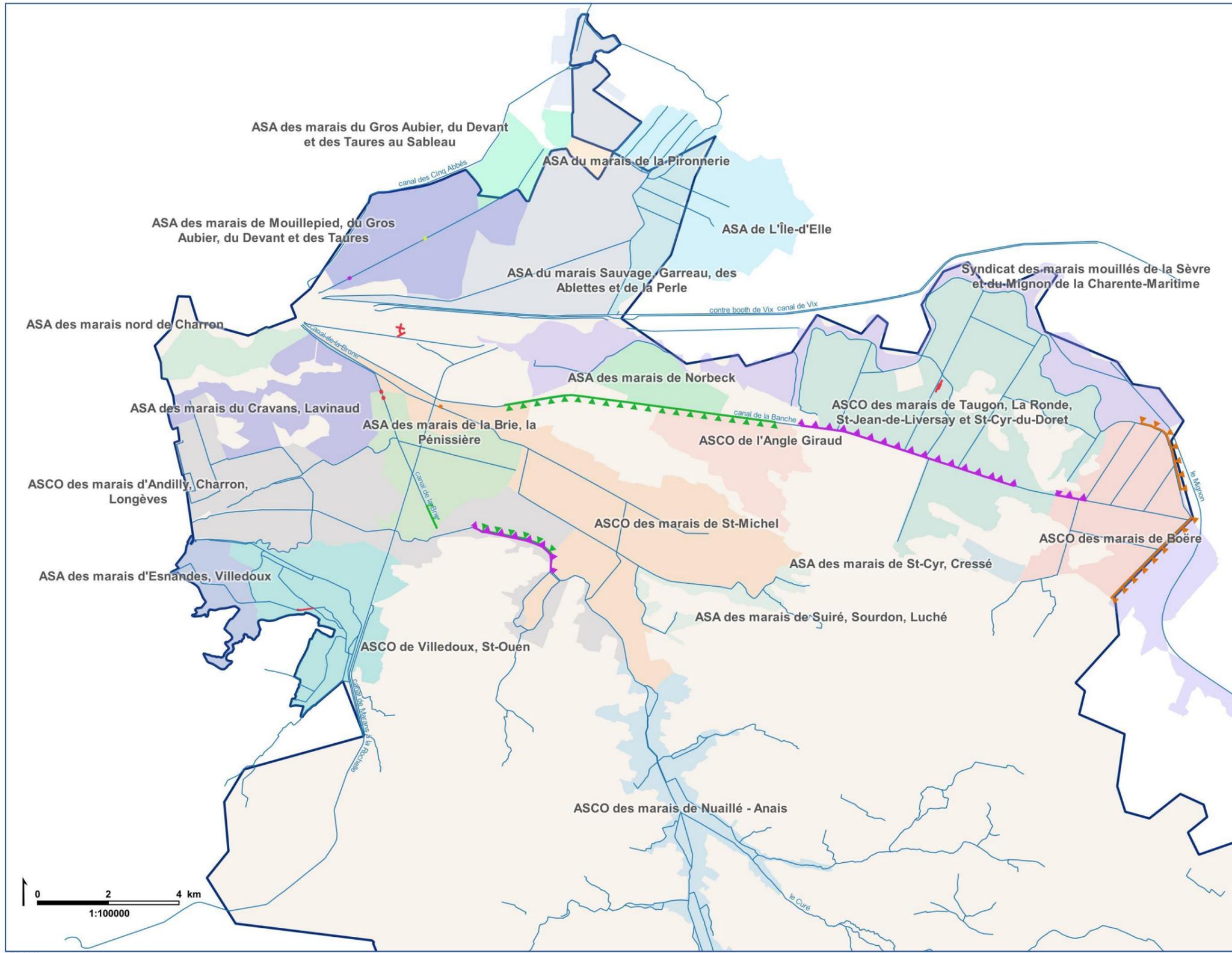


**Hydrographie**  
— cours d'eau

**Syndicat Mixte**  
□ SYNHA

**Type de travaux**  
— adoucissement berge  
+++ clôture  
--- confortement berge  
▾ débroussaillage  
▲ élagage

**Année de réalisation**  
— 2016  
— 2017  
— 2018  
— 2019  
— 2020



Conception et réalisation (2019):



Sources : BD Carthage 2012 IGN, EPMP, SMVSA, SERAMA

- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -



BILAN SYNHA 2016 - 2019 : TRAVAUX RÉALISÉS - ACTIONS SUR LES OUVRAGES



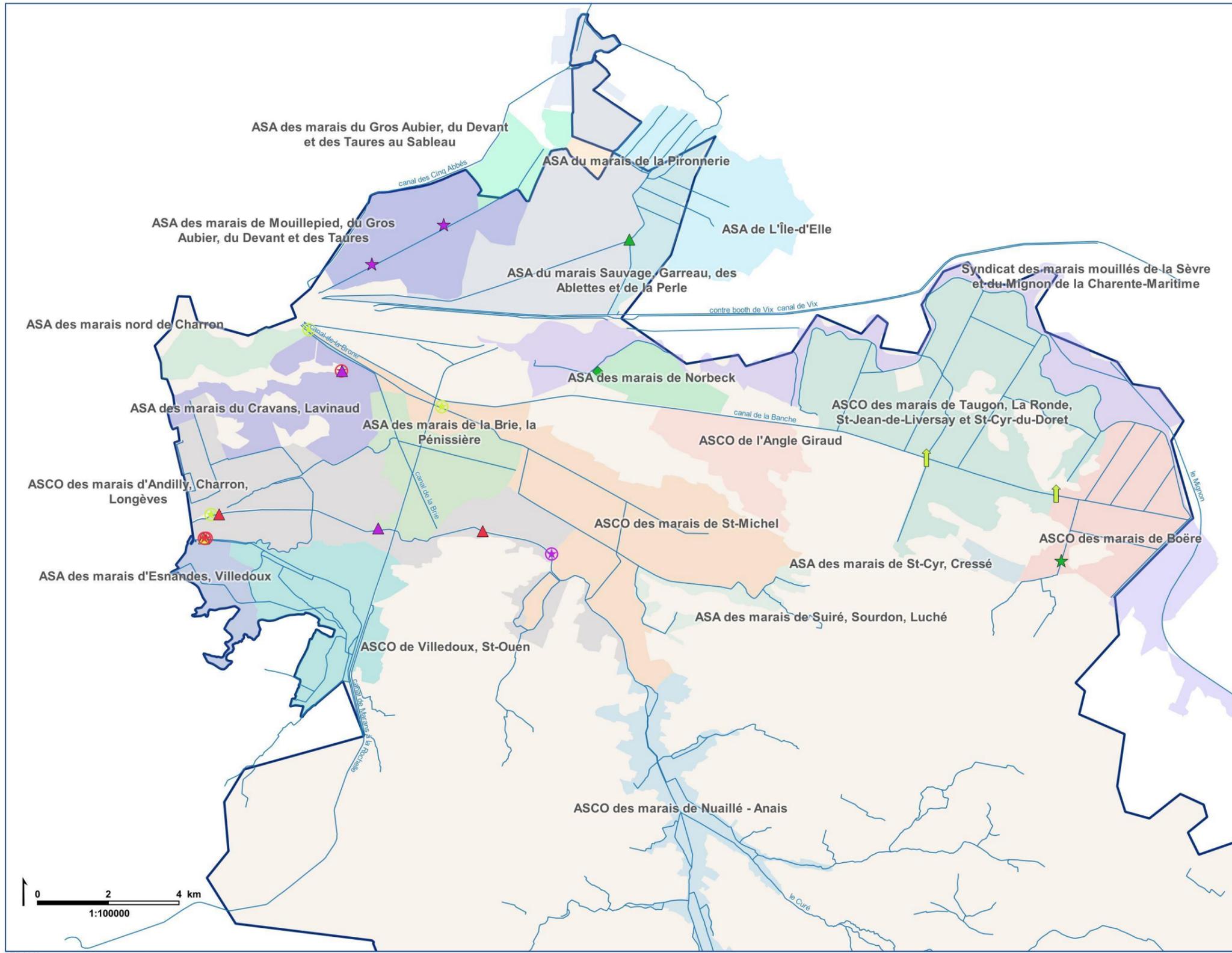
Etablissement public du Marais poitevin

**Hydrographie**  
— cours d'eau

**Syndicat Mixte**  
□ SYNHA

**Type d'action**  
◆ Entretien d'ouvrage  
⊗ Etude  
★ Pose ouvrage  
↑ Poste télémessure  
▲ Restauration ouvrage

**Année d'action**  
● 2016  
● 2017  
● 2018  
● 2019



Conception et réalisation (2019):



Sources : BD Carthage 2012 IGN, EPMP, SMVSA, SERAMA

- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -



## 10 BILAN GLOBAL INTER-CTMA (ZONE HUMIDE MP)

### 10.1 TAUX DE REALISATION ACTUELS

#### 10.1.1 A L'ECHELLE DES CTMA

Le CTMA cadre et les CTMA opérationnels n'étant pas encore synchronisés sur leur période d'actions, le bilan actuel ne peut pas constituer une comparaison réaliste des taux de réalisation inter-CTMA (notamment pour le CTMA MPBL ayant débuté fin 2018). Ainsi, cette comparaison fait plutôt un état des lieux budgétaire individuel indicatif.

Les figures ci-dessous résument la situation actuelle sur la base des montants prévisionnels retenus dans les contrats signés.

#### Taux de réalisation financière des CTMA

CTMA	Période	Année actualisée	Budget (€ ttc)		Taux de réalisation actuel
			Prévisionnel (contrat)	Réalisé	
EPMP	2015-2019	2019	3 734 750	3 222 803	86%
VSA	2015-2019*	2019	10 290 887	10 346 025	101%
IIBSN	2014-2019*	2019	16 389 453	12 822 468	78%
SMBL	2018-2021	2019	5 440 686	2 167 238	40%
SYHNA (€ ht)	2015-2019	2019	4 836 259	3 129 274	65%
			<b>40 692 035</b>	<b>31 687 808</b>	<b>78%</b>

\*avec travaux d'urgence 2014

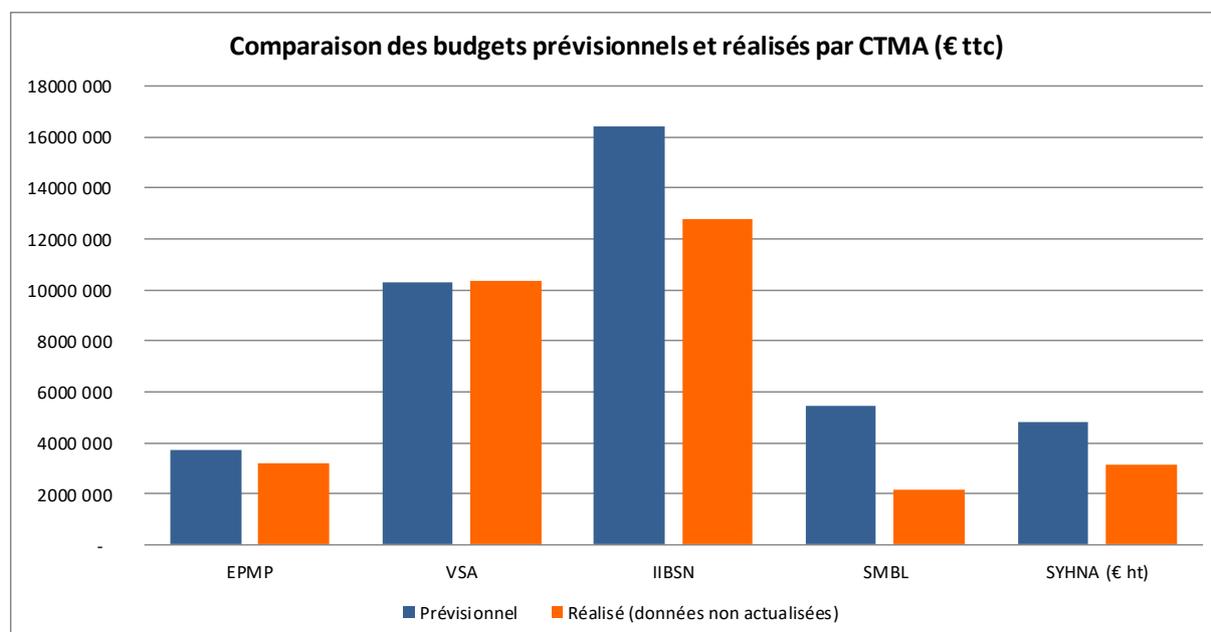


Figure 60 : budgets prévisionnels et taux de réalisation actuels des CTMA

Concernant les montants, le budget prévisionnel le plus important est celui du CTMA IIBSN. Le taux de réalisation atteint 101% pour VSA, 86% pour EPMP et 78 % pour IIBSN pour la période 2015-2019.

Le CTMA MPBL débutant fin 2018 n'est pas comparable.

Pour le SYHNA le montant prévisionnel du contrat diffère du prévisionnel réel (inférieur) ce qui traduit un taux de réalisation effectif de 74 %.

### 10.1.2 A L'ECHELLE DE LA ZONE HUMIDE MARAIS POITEVIN

Les éléments présentés ci-dessous font état du niveau d'avancement financier des CTMA à l'échelle de l'ensemble de la zone humide du Marais poitevin, entre prévisionnel et réalisé.

A partir des données dont nous disposons, le constat est le suivant :

- **85 % de taux de réalisation**

	prévisionnel	réalisé
année 1	8 606 009 €	6 378 764 €
année 2	7 243 838 €	5 177 512 €
année 3	6 935 786 €	5 499 029 €
année 4	6 806 067 €	6 072 398 €
année 5	7 588 845 €	8 486 634 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 180 545 €</b>	<b>31 614 337 €</b>

Il faut intégrer à ces résultats :

- La prise en compte du CTMA SMMPBL uniquement à partir de l'année 4 (soit 2018 et 2019 pour prévisionnel et réalisé,

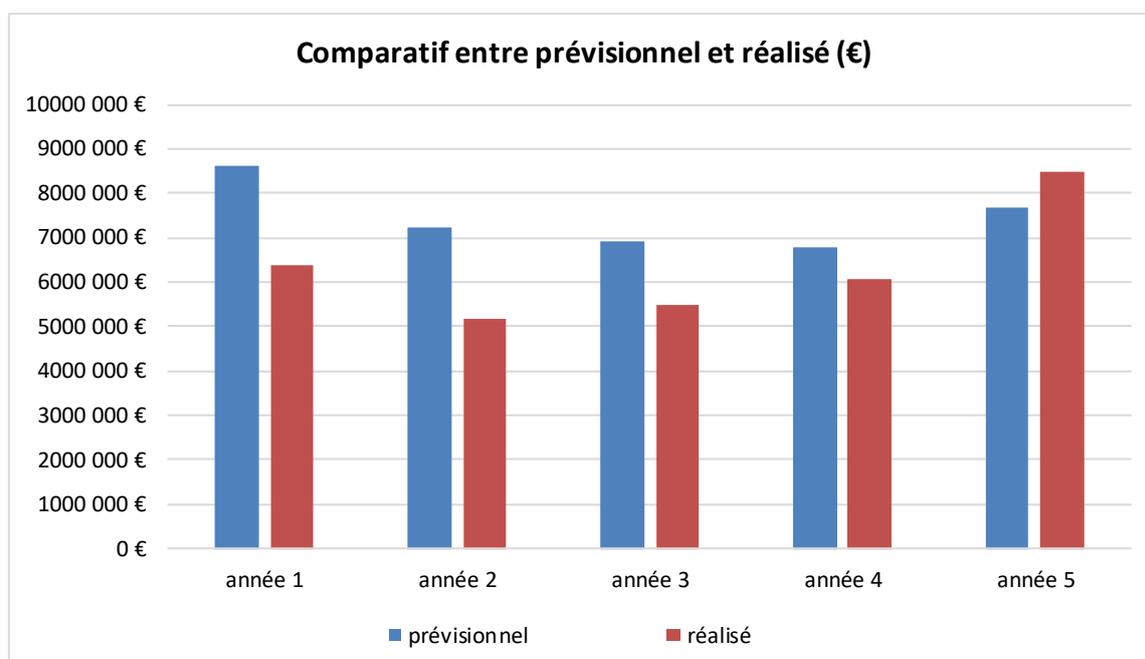


Figure 61 : taux de réalisation par année des CTMA

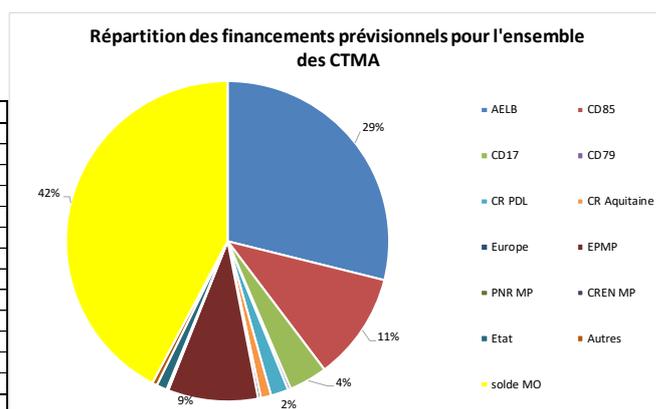
## 10.2 FINANCEMENT

A l'échelle de l'ensemble de la zone humide nous disposons des données prévisionnelles et des financements réellement attribués (avec estimation sur 2019), sauf pour le SMMPBL pour lequel le programme a tout juste débuté.

### 10.2.1 FINANCEMENT PREVISIONNELS GLOBAUX

La répartition des financements prévisionnels par CTMA et au global apparaît dans les éléments ci-dessous :

prévisionnel	CTMA Cadre	VSA	SMBL	IIBSN	SYHNA	Totaux
AELB	1 651 480	2 464 946	1 813 880	4 332 360	1 152 582	11 415 248
CD85		2 304 427	1 390 137	599 969		4 294 533
CD17		540 621		162 819	813 135	1 516 575
CD79				113 000		113 000
CR PDL		236 404	233 276	225 770		695 450
CR Aquitaine		15 000		272 750	118 628	406 378
Europe					109 920	109 920
EPMP		171 500		3 389 643		3 561 143
PNR MP	18 640					18 640
CREN MP				53 020		53 020
Etat				415 000		415 000
Autres				194 800		194 800
solde MO	2 064 630	4 557 989	1 466 991	6 586 953	2 025 029	16 701 592
<b>Totaux</b>	<b>3 734 750</b>	<b>10 290 887</b>	<b>4 904 284</b>	<b>16 346 084</b>	<b>4 219 294</b>	<b>39 495 299</b>

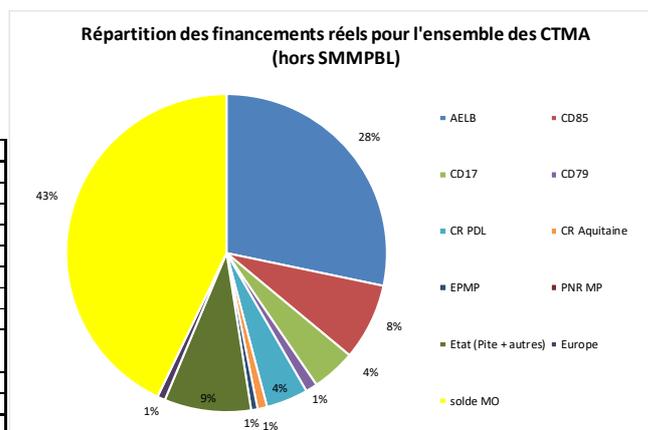


On constate que c'est la part relative aux maîtres d'ouvrages qui est la plus conséquente avec 42 % à leur charge. C'est ensuite l'AELB qui participe à hauteur de 29 % du montant total des programmes CTMA.

### 10.2.2 FINANCEMENT REELS GLOBAUX

La répartition des financements réels attribués (avec estimation 2019) ne prend pas en compte les données du SMMPBL, pas encore disponibles et ne concernant qu'une petite partie de l'année 2018. Les résultats sont présentés ci-dessous :

réalisé	CTMA Cadre	VSA	SMBL	IIBSN	SYHNA	Totaux	
AELB	734 010	1 496 068	début de CTMA automne 2018 pas de données	4 143 940	728 409	7 102 427	
CD85		1 606 403		349 778		1 956 181	
CD17		57 998		95 834	957 232	1 111 064	
CD79				296 480		296 480	
CR PDL		770 722		288 145		1 058 868	
CR Aquitaine		6 008		150 338	85 773	242 118	
EPMP		163 448				163 448	
PNR MP							
Etat (Pite + autres)					2 143 760	50 016	2 193 776
Europe					199 250		199 250
solde MO	1 093 133	3 214 521		5 154 943	1 307 844	10 770 441	
<b>Totaux</b>	<b>1 827 143</b>	<b>7 315 168</b>		<b>12 822 468</b>	<b>3 129 274</b>	<b>25 094 053</b>	



### 10.2.3 BILAN SUR LES FINANCEMENTS

Si la comparaison entre financements prévisionnels et réels est délicate (non prise en compte du SMMPBL, et quelques distinctions entre les partenaires), on constate (hors SMMPBL) un financement global prévisionnel de 34 591 015 € pour un financement réel de 25 094 053 €, soit 73 % du prévisionnel.

Cet écart de financement provient logiquement des écarts de réalisation, systématiquement à la baisse par rapport aux coûts prévisionnels des CTMA (sauf pour le CTMA MPV).

Les financements réels sont donc en cohérence avec les financements prévisionnels, avec une concordance du taux de participation par financeurs entre réel et prévisionnel.

### 10.3 PROBLEMATIQUES COMMUNES ET DIFFERENCES

Tout d'abord, les territoires de chaque CTMA opérationnel sont différents, tant par leur secteur géographique (occupation des sols, activités), que par leurs usages et gestions. Au niveau financier, cela apparaît dans la répartition du budget entre les différentes actions. Le tableau ci-dessous présente les trois actions prévisionnelles les plus importantes au niveau budgétaire de chaque CTMA.

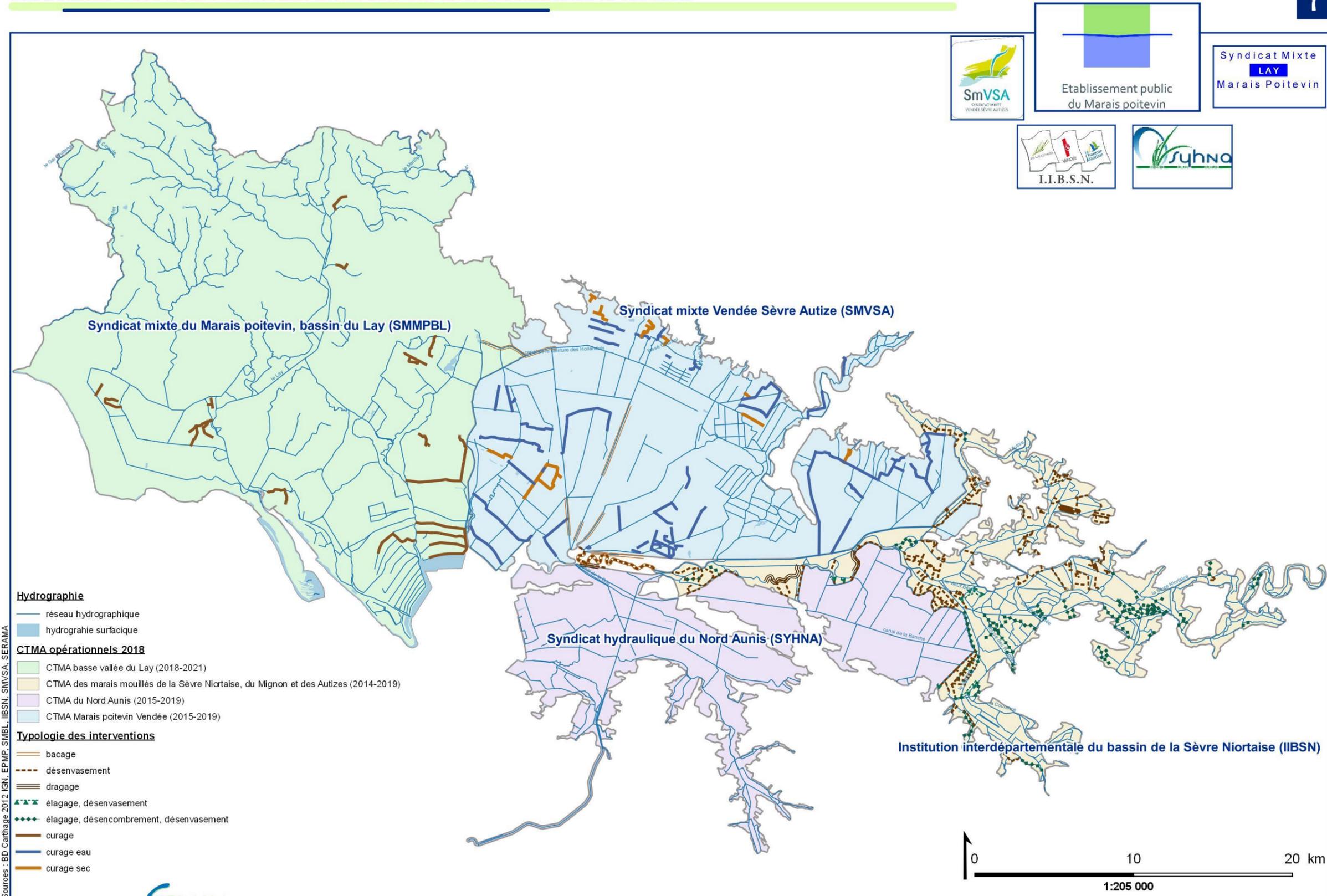
		<b>IIBSN (2014-2019)</b>	
		prévisionnel (€ ttc)	% budget
	Travaux sur ouvrages	6 041 000	<b>37%</b>
	Restauration lit et berges	4 697 613	<b>29%</b>
	Entretien lit et berges	1 919 940	<b>12%</b>
		<b>VSA (2015-2019)</b>	
		prévisionnel (€ ttc)	% budget
	Restauration de berges et actions associées	2 834 780	<b>28%</b>
	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	2 378 301	<b>23%</b>
	Curages et actions associées	1 467 000	<b>14%</b>
		<b>SMBL (2018-2021)</b>	
		prévisionnel (€ ttc)	% budget
	Restauration des berges et de la ripisylve	1 660 314	<b>34%</b>
	Entretien des zones humides (marais)	1 076 782	<b>22%</b>
	Restauration de la continuité écologique	556 240	<b>11%</b>
		<b>SYHNA (2015-2019)</b>	
		prévisionnel (€ ht)	% budget
	Entretien végétation et curage	1 505 807	<b>31%</b>
	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	858 000	<b>18%</b>
	Animation et communication	654 500	<b>14%</b>

Figure 62 : principales actions prévisionnelles par CTMA opérationnel

Dans l'ensemble, il ressort des dépenses importantes dans les thématiques de restauration du lit et des berges, de l'entretien de la ripisylve, des curages, et de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Néanmoins, on observe quelques disparités comme la thématique "travaux sur ouvrages" qui représente le budget principal du CTMA IIBSN. En effet, la présence d'ouvrages importants localement, coûteux à entretenir et à rénover, peut impacter la répartition budgétaire. Il y a également des inégalités concernant la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, ce sont les CTMA VSA et SYHNA qui ont les plus grosses proportions budgétaires dans cette thématique.

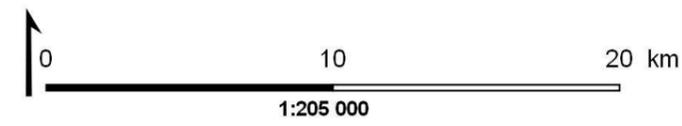
Concernant les problématiques communes, on note des dépenses importantes et souvent sous-estimées pour l'entretien de la ripisylve et des travaux sur les ouvrages hydrauliques et la continuité écologique souvent reportés dans le temps. Ceci concerne principalement les CTMA MPV et des marais mouillés de la Sèvre niortaise, du Mignon et des Autises.



Logos of partner organizations:

- SmVSA (Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autize)
- Etablissement public du Marais poitevin
- Syndicat Mixte LAY Marais Poitevin
- I.I.B.S.N. (Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise)
- syhna (Syndicat Hydraulique du Nord Aunis)

- Hydrographie**
- réseau hydrographique
  - hydrographie surfacique
- CTMA opérationnels 2018**
- CTMA basse vallée du Lay (2018-2021)
  - CTMA des marais mouillés de la Sèvre Niortaise, du Mignon et des Autizes (2014-2019)
  - CTMA du Nord Aunis (2015-2019)
  - CTMA Marais poitevin Vendée (2015-2019)
- Typologie des interventions**
- bacage
  - désenvasement
  - dragage
  - élagage, désenvasement
  - élagage, désencombrement, désenvasement
  - curage
  - curage eau
  - curage sec



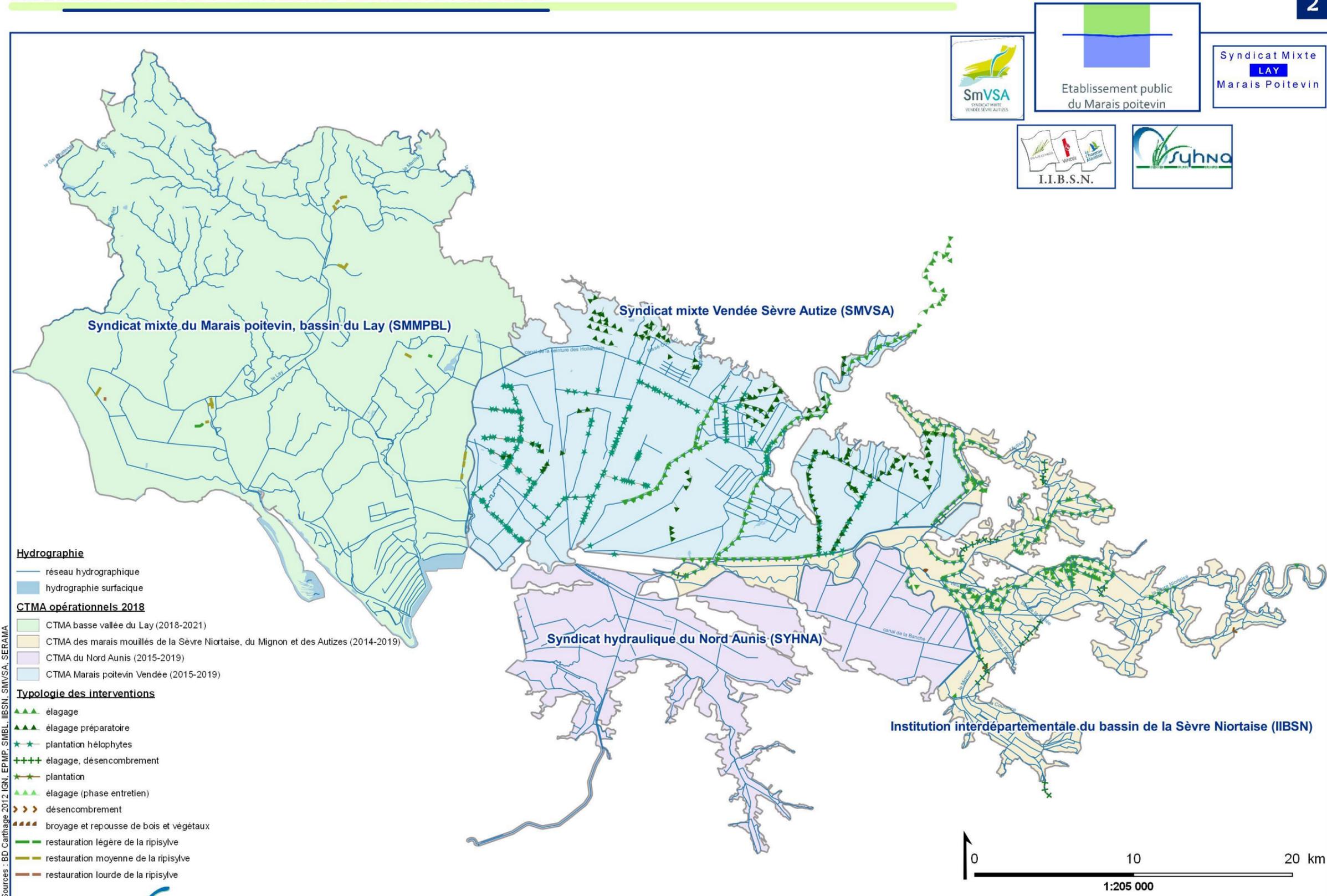
Sources : BD Carthage 2012 IGN, EPMP, SIMBL, IIBSN, SMVSA, SERAMA  
 Conception et réalisation (2019) : **SERAMA**

- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -



## BILAN EPMP 2014-2018 : TRAVAUX RÉALISÉS SUR LA RIPISYLVE

2



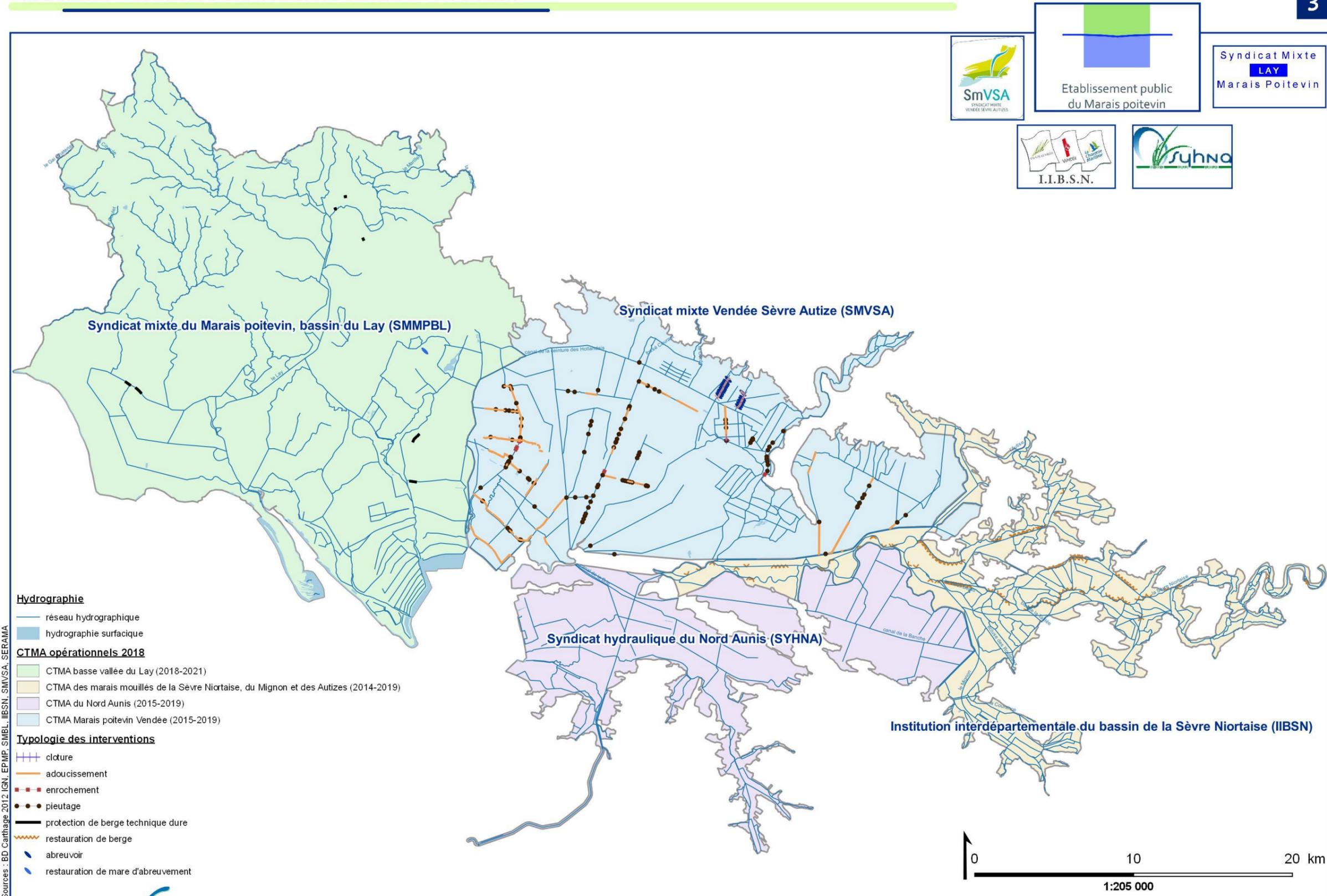
Sources : BD Carthage 2012 IGN, EPMP, SIMBL, IIBSN, SMVSA, SMMPBL, SERAMA

Conception et réalisation (2019) : **SERAMA**

- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -



# BILAN EPMP 2014-2018 : TRAVAUX RÉALISÉS SUR LA BERGE



**Hydrographie**

- réseau hydrographique
- hydrographie surfacique

**CTMA opérationnels 2018**

- CTMA basse vallée du Lay (2018-2021)
- CTMA des marais mouillés de la Sèvre Niortaise, du Mignon et des Autizes (2014-2019)
- CTMA du Nord Aunis (2015-2019)
- CTMA Marais poitevin Vendée (2015-2019)

**Typologie des interventions**

- +++ clôture
- adoucissement
- enrochement
- pieutage
- protection de berge technique dure
- restauration de berge
- abreuvoir
- restauration de mare d'abreuvement

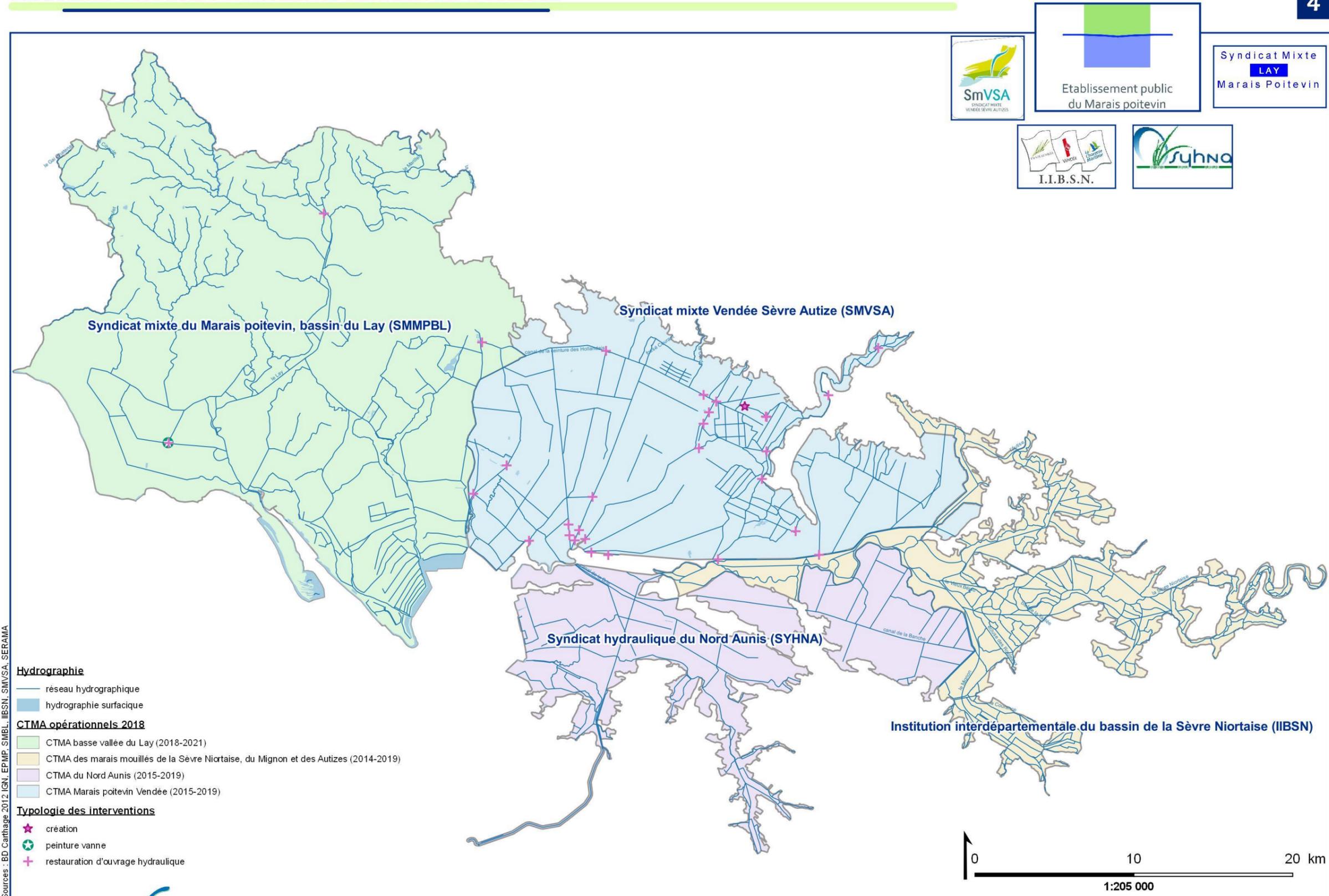
Sources : BD Carthage 2012 IGN, EPMP, SIMBL, IIBSN, SMVSA, SERAMA

Conception et réalisation (2019) : **SERAMA**

- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -



# BILAN EPMP 2014-2018 : TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES OUVRAGES



Sources : BD Carthage 2012 IGN, EPMP, SIMBL, IIBSN, SMVSA, SERAMA

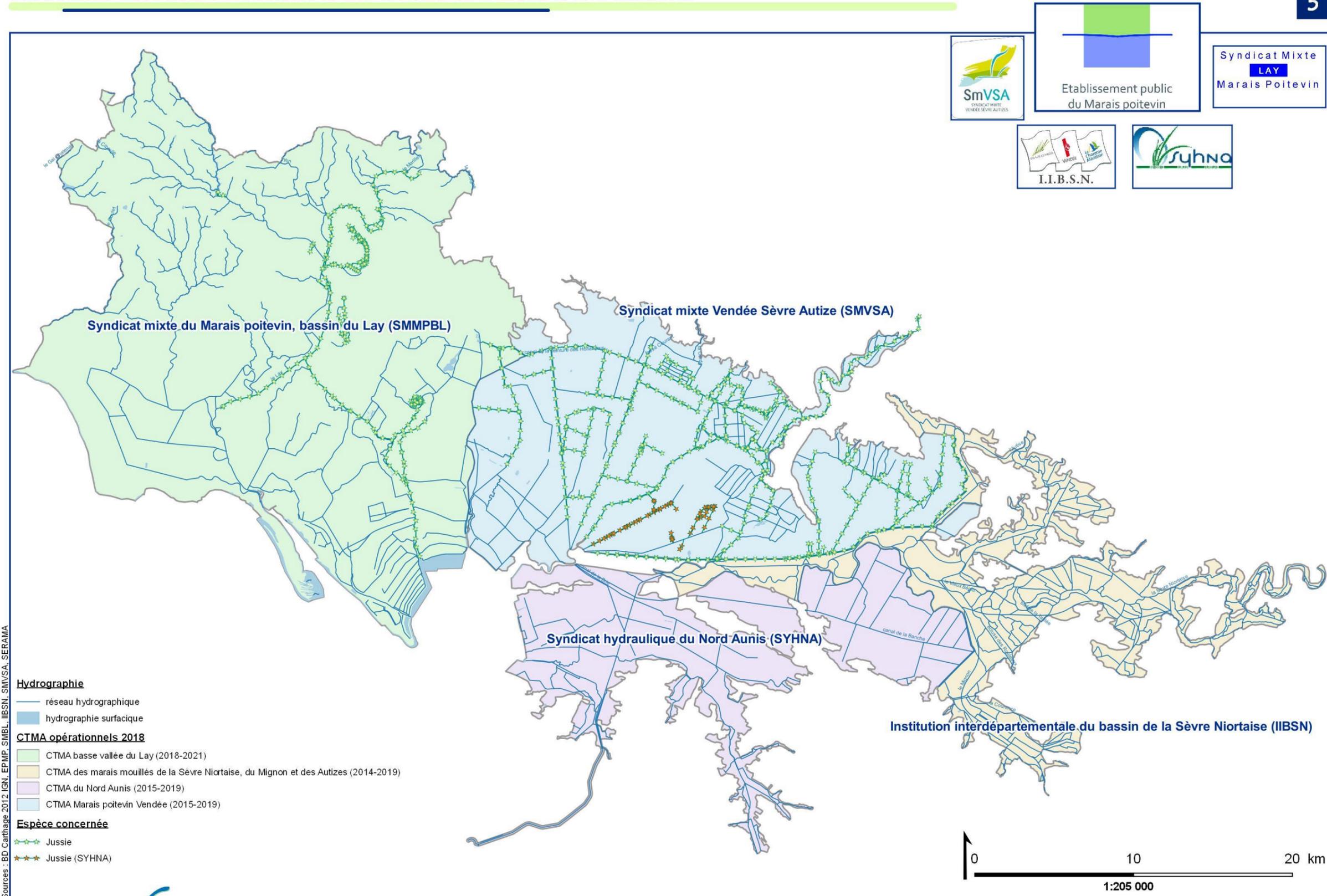
- Hydrographie**
- réseau hydrographique
  - hydrographie surfacique
- CTMA opérationnels 2018**
- CTMA basse vallée du Lay (2018-2021)
  - CTMA des marais mouillés de la Sèvre Niortaise, du Mignon et des Autizes (2014-2019)
  - CTMA du Nord Aunis (2015-2019)
  - CTMA Marais poitevin Vendée (2015-2019)
- Typologie des interventions**
- ★ création
  - ★ peinture vanne
  - + restauration d'ouvrage hydraulique

Conception et réalisation (2019) : **SERAMA**

- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -



# BILAN EPMP 2014-2018 : TRAITEMENT DES ESPÈCES VÉGÉTALES ENVAHISSANTES



Sources : BD Carthage 2012 IGN, EPMP, SIMBL, IIBSN, SMVSA, SERAMA

- Hydrographie**
- réseau hydrographique
  - hydrographie surfacique
- CTMA opérationnels 2018**
- CTMA basse vallée du Lay (2018-2021)
  - CTMA des marais mouillés de la Sèvre Niortaise, du Mignon et des Autizes (2014-2019)
  - CTMA du Nord Aunis (2015-2019)
  - CTMA Marais poitevin Vendée (2015-2019)
- Espèce concernée**
- Jussie
  - Jussie (SYHNA)

Conception et réalisation (2019) :

- Etude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques cadre et des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques opérationnels du Marais Poitevin -

## ANNEXES

## ANNEXES 1 : BILAN DETAILLE DES ACTIONS 2015-2019 - EPMP

Maître d'ouvrage	Actions	2015			2016			2017			2018			2019			Total		
		prévisionnel	réalisé	taux de réalisation	prévisionnel	réalisé	taux de réalisation												
EPMP	Bilan évaluatif des 4 CTMA opérationnels	-	-		-	-		-	-		-	-		160 000,00	108 000,00	68%	160 000,00	108 000,00	68%
EPMP	SIGT Marais poitevin	-	-		5 000,00	-	0%	5 000,00	-	0%	5 000,00	-	0%	-	-		15 000,00	-	0%
EPMP	SIEMP	240 000,00	160 000,00	67%	160 000,00	74 648,00	47%	160 000,00	119 251,00	75%	100 000,00	142 380,00	142%	-	211 858,80		660 000,00	708 137,80	107%
EPMP	Indicateur trophique de la qualité des eaux superficielles	35 000,00	32 206,00	92%	35 000,00	33 951,00	97%	35 000,00	34 740,00	99%	35 000,00	35 625,00	102%	35 000,00	36 107,12	103%	175 000,00	172 629,12	99%
EPMP/PNR MP	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin	394 900,00	397 777,00	101%	421 100,00	403 927,00	96%	412 150,00	334 954,00	81%	332 250,00	324 518,00	98%	322 750,00	347 737,85	108%	1 883 150,00	1 808 913,85	96%
EPMP	Stratégie foncière Marais poitevin	-	-		20 000,00	-	0%	30 000,00	-	0%	-	-		-	-		50 000,00	-	0%
EPMP	Opérations foncières	97 000,00	5 609,72	6%	97 000,00	25 305,46	26%	97 000,00	37 720,00	39%	97 000,00	72 718,00	75%	97 000,00	-	0%	485 000,00	141 353,18	29%
CREN PC	Animation foncière CREN Poitou-Charentes	45 000,00	44 987,00	100%	46 500,00	46 732,00	100%	48 000,00	47 239,00	98%	49 500,00	48 259,00	97%	51 000,00	49 852,00	98%	240 000,00	237 069,00	99%
PNR MP	Plan d'actions trame verte et bleue	46 600,00	-	0%	-	46 600,00		-	-		-	-		-	-		46 600,00	46 600,00	100%
EPMP	Communication commune aux CTMA	-	-		5 000,00	-	0%	5 000,00	-	0%	5 000,00	-	0%	5 000,00	-	0%	20 000,00	-	0%
	<b>Total détaillé</b>	<b>858 500,00</b>	<b>640 579,72</b>	<b>75%</b>	<b>789 600,00</b>	<b>631 163,46</b>	<b>80%</b>	<b>792 150,00</b>	<b>573 904,00</b>	<b>72%</b>	<b>623 750,00</b>	<b>623 500,00</b>	<b>100%</b>	<b>670 750,00</b>	<b>753 555,77</b>	<b>112%</b>	<b>3 734 750,00</b>	<b>3 222 702,95</b>	<b>86%</b>
	Etudes, suivis, acquisition de connaissance	669 900,00	589 983,00	88%	621 100,00	512 526,00	83%	612 150,00	488 945,00	80%	472 250,00	502 523,00	106%	517 750,00	703 703,77	136%	2 893 150,00	2 797 680,77	97%
	Interventions foncières et planification	188 600,00	50 596,72	27%	163 500,00	118 637,46	73%	175 000,00	84 959,00	49%	146 500,00	120 977,00	83%	148 000,00	49 852,00	34%	821 600,00	425 022,18	52%
	Communication	-	-	-	5 000,00	-	0%	5 000,00	-	0%	5 000,00	-	0%	5 000,00	-	0%	20 000,00	-	0%
	<b>Total par groupe</b>	<b>858 500,00</b>	<b>640 579,72</b>	<b>75%</b>	<b>789 600,00</b>	<b>631 163,46</b>	<b>80%</b>	<b>792 150,00</b>	<b>573 904,00</b>	<b>72%</b>	<b>623 750,00</b>	<b>623 500,00</b>	<b>100%</b>	<b>670 750,00</b>	<b>753 555,77</b>	<b>112%</b>	<b>3 734 750,00</b>	<b>3 222 702,95</b>	<b>86%</b>

**ANNEXES 2 : BILAN DETAILLE DES ACTIONS 2014-2019 - SMVSA**

CTMA Marais Poitevin Vendée			ANNEE 0					ANNEE 0 - 2014 (démarrage anticipé - urgence berges)					ANNEE 1 - 2015						ANNEE 2 - 2016											
Programme pluriannuel			Prévisionnel			Réalisation			Ecart type		Prévisionnel			Réalisation			Ecart type		Prévisionnel			Réalisation			Ecart type					
Typologies d'action	Intitulé	Détail de l'action	Unité	Quantité	Dépenses	Unité	Quantité	Dépenses	% Quantité	% dépenses	Unité	Quantité	Dépenses	Unité	Quantité	Dépenses	% Quantité	% dépenses	Unité	Quantité	Dépenses	Unité	Quantité	Dépenses	% Quantité	% dépenses				
1- Travaux sur la Rivière Vendée	Entretien et suivi de travaux sur la rivière Vendée (amont de Fontenay le Comte)	Continuité et ligne d'eau																												
		Lit mineur (gestion encombrés et arbres en travers)												5 000,00 €																
		Berges et ripisylve												3 040,00 €																
		Indicateurs de suivi												60 170,00 €																
		<b>TOTAL</b>												<b>73 210,00 €</b>			<b>0</b>	<b>0,00 €</b>							<b>57 040,00 €</b>		<b>4 151</b>	<b>64 518,00 €</b>		
2- Curage et actions associées	Curage par Baccage des canaux intérieurs	Baccage canal de Luçon																												
		Désenvasement par bac dévaseur												42 000,00 €	1	50 853,36 €			121%											
		Curage/élagage												ml 27 655	209 820,00 €	ml									ml 31 145	213 050,00 €	ml 25 585	122 327,78 €	82%	57%
		Divers canaux (I,II)												ml 8 250	48 500,00 €	ml 500	5 160,00 €	6%	11%					ml 3 250	23 500,00 €	ml 6 550	35 840,00 €	202%	153%	
		<b>TOTAL</b>												<b>310 320,00 €</b>		<b>501</b>	<b>56 013,36 €</b>			<b>18%</b>					<b>288 550,00 €</b>		<b>32 136</b>	<b>215 499,67 €</b>		<b>75%</b>
3- Entretien ripisylve et actions associées	Entretien du lit et des ripisylves	Arbres morts/embaclés																												
		Entretien du lit et des ripisylves												ml 6 700	63 600,00 €	ml									ml 16 900	118 300,00 €	ml 2 500	15 959,66 €	15%	13%
		Plantations d'héliophytes												ml 10 055	62 830,00 €	ml 11 370	81 490,45 €	113%	130%					ml 16 940	108 980,00 €	ml 14 208	103 933,04 €	84%	95%	
		<b>TOTAL</b>												<b>141 430,00 €</b>		<b>11 370</b>	<b>81 490,45 €</b>			<b>58%</b>					<b>242 280,00 €</b>		<b>16 709</b>	<b>128 282,70 €</b>		<b>53%</b>
4- Restauration des berges et actions associées	Restauration des berges	Restauration des berges																												
		Adoucissement de berges												ml 2 295	212 942,60 €	ml 2 295	212 942,60 €							ml 4 790	42 206,70 €	ml 4 790	42 206,70 €			
		Clôtures																												
		Abreuvoirs												u 2	2 000,00 €	u										u 3	3 000,00 €	u 0	0,00 €	
<b>TOTAL</b>												<b>474 950,00 €</b>		<b>11 555</b>	<b>367 466,80 €</b>			<b>77%</b>					<b>571 700,00 €</b>		<b>13 787</b>	<b>308 690,73 €</b>		<b>54%</b>		
5- Lutte contre les espèces envahissantes	Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes	Lutte contre l'Egéria densa																												
		Lutte contre les Jussies												km 6	60 000,00 €	km 4	37 510,20 €	58%	63%					km 6	60 000,00 €	km 4	39 022,00 €	58%	65%	
		Lutte contre la Renouée du Japon												km 230	103 500,00 €	km 240	112 248,88 €	104%	108%					km 250	112 500,00 €	km 237	122 525,52 €	95%	109%	
		Lutte contre les Jussies																												
		Opération de lutte et de suivi												5 000,00 €	1	4 692,00 €			94%											
<b>TOTAL</b>												<b>457 626,00 €</b>		<b>244</b>	<b>375 451,08 €</b>			<b>#DIV/0!</b>	<b>82%</b>				<b>464 748,00 €</b>		<b>10 748</b>	<b>383 614,60 €</b>		<b>#DIV/0!</b>	<b>83%</b>	
6- Ouvrages hydrauliques	Restauration et réfection des ouvrages	Ouvrages																												
		Entretien ouvrages												u 8	134 000,00 €	u 2	69 180,00 €	25%	52%					u 5	82 500,00 €	u 2	32 037,36 €	40%	39%	
		Ponts cadres ou Hydrotubes												1 500,00 €																
<b>TOTAL</b>												<b>135 500,00 €</b>		<b>2</b>	<b>69 180,00 €</b>			<b>51%</b>					<b>116 000,00 €</b>		<b>3</b>	<b>32 973,36 €</b>		<b>28%</b>		
7- Continuité écologique	Continuité écologique SMVSA	Travaux, aménagements																												
		Suivi et gestion																												
<b>TOTAL</b>													<b>6 000,00 €</b>		<b>0</b>	<b>0,00 €</b>									<b>74 800,00 €</b>		<b>0</b>	<b>0,00 €</b>		
8- Actions en lit majeur	Plan de gestion des baisses SMVSA	Aménagement des baisses après Xynthia																												
		Programme d'actions retenues												6 000,00 €	0	87 634,00 €			1461%											
		Programme travaux, suivi, animation												56 600,00 €	0	16 331,09 €			29%											
		Réserves de Nalliers/Mouzeuil et de l'île Charrouin												20 000,00 €	0	18 190,89 €			91%											
		Contrats de marais																												
<b>TOTAL</b>												<b>122 600,00 €</b>		<b>0</b>	<b>176 928,00 €</b>			<b>144%</b>						<b>138 300,00 €</b>		<b>0</b>	<b>70 915,58 €</b>		<b>51%</b>	
9- Evaluation, études et suivis	Suivi et analyse des niveaux d'eau du marais	Suivi niveaux d'eau du marais																												
		Phytophthora, Chalarose du frêne, Renouée...																												
		Périmètre Marais Poitevin																												
		Périmètre Marais Poitevin																												
		Evaluation du CTMA																												
		Etudes																												
<b>TOTAL</b>												<b>11 600,00 €</b>		<b>1</b>	<b>2 002,04 €</b>			<b>17%</b>						<b>14 000,00 €</b>		<b>0</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0%</b>	
10- Animation du programme	Animation du CTMA	Postes de technicien																												
		Communication												ETP 2	115 000,00 €	ETP 3	138 308,62 €	125%	120%					ETP 2	115 000,00 €	ETP 3	126 250,37 €	125%	110%	
<b>TOTAL</b>												<b>20 000,00 €</b>		<b>1</b>	<b>2 400,00 €</b>			<b>12%</b>						<b>20 000,00 €</b>		<b>1</b>	<b>14 039,04 €</b>		<b>70%</b>	
<b>TOTAL Programme CTMA Marais Poitevin Vendée:</b>													<b>135 000,00 €</b>		<b>140 708,62 €</b>			<b>104%</b>						<b>135 000,00 €</b>		<b>4</b>	<b>140 289,41 €</b>		<b>104%</b>	
													<b>ANNEE 0</b>	<b>0,00 €</b>	<b>ANNEE 0 - 2014</b>	<b>315 888,19 €</b>			<b>ANNEE 1</b>	<b>1 868 236,00 €</b>	<b>ANNEE 1 - 2015</b>	<b>1 269 240,35 €</b>		<b>68%</b>	<b>ANNEE 2</b>	<b>2 102 418,00 €</b>	<b>ANNEE 2 - 2016</b>	<b>1 344 784,05 €</b>		<b>64%</b>



CTMA Marais Poitevin Vendée			ANNEE 3 - 2017						ANNEE 4 - 2018						ANNEE 5 - 2019						TOTAL 2014-2019					
			Prévisionnel			Réalisation			Ecart type		Prévisionnel			Réalisation			Ecart type		Prévisionnel			Réalisation			Ecart type	
Typologies d'action	Intitulé	Détail de l'action	Unité	Quantité	Dépenses	Unité	Quantité	Dépenses	% Quantité	% dépenses	Unité	Quantité	Dépenses	Unité	Quantité	Dépenses	% Quantité	% dépenses	Unité	Quantité	Dépenses	Unité	Quantité	Dépenses	% Quantité	% dépenses
1-Travaux sur la Rivière Vendée	Entretien et suivi de travaux sur la rivière Vendée (amont de Fontenayle Comte)	Continuité et ligne d'eau	-	-	-	-	0	0,00 €	-	-	-	-	-	-	0	13 344,00 €	-	-	-	-	5 000,00 €	-	0	13 344,00 €	-	-
		Lit mineur (gestion encombrés et arbres en travers)	-	-	-	-	0	0,00 €	-	-	-	-	-	-	0	0,00 €	-	-	-	-	4 000,00 €	-	1	2 898,00 €	-	72%
		Berges et ripisylve	-	-	57 750,00 €	-	5 500	59 400,00 €	-	103%	-	-	-	-	0	0,00 €	-	-	-	-	169 000,00 €	-	9 650	121 020,00 €	-	72%
		Indicateurs de suivi	-	-	5 000,00 €	-	1	1 140,00 €	-	-	-	-	-	-	1	2 724,00 €	-	-	-	-	5 000,00 €	-	0	0,00 €	-	-
		<b>TOTAL</b>				<b>62 750,00 €</b>		<b>5 501</b>	<b>60 540,00 €</b>					<b>5 000,00 €</b>		<b>0</b>	<b>13 344,00 €</b>					<b>203 000,00 €</b>		<b>141 126,00 €</b>		<b>70%</b>
2- Curage et actions associées	Curage par Baccage des canaux intérieurs Baccage canal de Luçon	Baccage des estuaires	-	-	10 000,00 €	-	0	0,00 €	-	-	-	-	-	0	0,00 €	-	-	-	-	50 000,00 €	-	0	7 500,00 €	-	-	
		Entretien du réseau	-	-	42 000,00 €	-	1	64 695,66 €	-	154%	-	-	42 000,00 €	-	1	52 834,19 €	-	-	-	42 000,00 €	-	0	60 000,00 €	-	136%	
		Curage/élagage	ml	32 670	226 470,00 €	ml	42 152	180 814,36 €	129%	80%	ml	26 685	201 570,00 €	ml	34 000	176 987,84 €			ml	25 590	200 390,00 €	ml	43 585	274 048,30 €		
		Divers canaux (I,II)	ml	3 350	24 100,00 €	ml	1 200	7 320,00 €	36%	30%	ml	3 150	22 900,00 €	ml	3 750	18 520,00 €			ml	5 450	36 700,00 €	ml	2 700	11 500,00 €		
<b>TOTAL</b>			<b>302 570,00 €</b>		<b>43 353</b>	<b>252 830,02 €</b>		<b>84%</b>			<b>276 470,00 €</b>		<b>0</b>	<b>37 051</b>	<b>240 842,03 €</b>					<b>289 090,00 €</b>		<b>0</b>	<b>46 285</b>	<b>353 048,30 €</b>		
3- Entretien ripisylve et actions associées	Entretien ripisylve réseau primaire	Arbres morts/embacles	-	-	15 000,00 €	-	1	22 124,00 €	-	147%	-	-	15 000,00 €	-	0	15 000,00 €	-	-	-	15 000,00 €	-	0	15 000,00 €	-	70%	
		Entretien du lit et des ripisylves	ml	23 350	145 400,00 €	ml	22 600	239 354,40 €	97%	165%	ml	22 750	137 000,00 €	ml	23 900	328 949,00 €			ml	21 450	136 700,00 €	ml	19 700	174 351,00 €		
		Plantations	ml	14 525	93 650,00 €	ml	18 039	181 720,90 €	124%	194%	ml	20 525	128 590,00 €	ml	22 496	182 517,75 €			ml	16 795	102 570,00 €	ml	30 260	311 705,00 €		
		<b>TOTAL</b>			<b>254 050,00 €</b>		<b>40 640</b>	<b>443 199,30 €</b>		<b>174%</b>			<b>280 590,00 €</b>		<b>0</b>	<b>46 397</b>	<b>518 786,75 €</b>					<b>254 270,00 €</b>		<b>0</b>	<b>49 960</b>	<b>501 056,00 €</b>
4- Restauration des berges et actions associées	Restauration des berges	Restauration des berges	ml	4 035	453 250,00 €	ml	5 917	558 978,10 €	147%	123%	ml	5 235	538 150,00 €	ml	6 313	495 599,32 €			ml	4 055	437 450,00 €	ml	9 470	1 045 392,75 €		
		Adoucissement de berges	ml	17 030	129 600,00 €	ml	22 489	113 187,80 €	132%	87%	ml	16 150	100 400,00 €	ml	12 208	64 137,80 €			ml	16 380	100 080,00 €	ml	26 350	94 360,00 €		
		Clôtures	ml	1 500	9 000,00 €	ml	1 725	8 452,50 €	115%	94%	ml	1 100	6 600,00 €	ml	1 850	8 880,00 €			ml	600	3 600,00 €	ml	4 700	28 200,00 €		
		Abreuvoirs	u	3	3 000,00 €	u	6	5 852,88 €	200%	195%	u	3	3 000,00 €	u	10	8 580,00 €			u	4	4 000,00 €	u	22	28 600,00 €		
<b>TOTAL</b>			<b>594 850,00 €</b>		<b>30 137</b>	<b>686 471,28 €</b>		<b>115%</b>			<b>648 150,00 €</b>		<b>0</b>	<b>20 381</b>	<b>577 197,12 €</b>					<b>545 130,00 €</b>		<b>0</b>	<b>40 542</b>	<b>1 196 552,75 €</b>		
5- Lutte contre les espèces envahissantes	Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes	Lutte contre l'Egérie densa	km	6	60 000,00 €	km	4	38 740,00 €	58%	65%	km	6	60 000,00 €	km	4	37 191,00 €			km	6	60 000,00 €	km	4	38 760,00 €		
		Lutte contre les Jussies	km	270	121 500,00 €	km	253	120 816,31 €	94%	99%	km	290	130 500,00 €	km	253	123 847,80 €			km	310	139 500,00 €	km	261	139 255,00 €		
		Lutte contre la Renouée du Japon	-	-	5 000,00 €	-	1	3 961,00 €	-	79%	-	-	5 000,00 €	-	1	4 951,00 €			-	-	5 000,00 €	-	1	5 000,00 €		
		Lutte contre les Jussies	-	-	20 000,00 €	-	16	12 737,00 €	-	64%	-	-	20 000,00 €	-	13	22 112,88 €			-	-	20 000,00 €	-	27	40 281,00 €		
		Lutte contre la prolifération du ragondin et rat musqué	-	-	266 644,00 €	-	0	186 000,00 €	-	-	-	-	270 517,00 €	-	7 818	250 150,00 €			-	-	272 266,00 €	-	0	242 340,00 €		
<b>TOTAL</b>			<b>473 144,00 €</b>		<b>274</b>	<b>362 254,31 €</b>		<b>#DIV/0!</b>	<b>77%</b>		<b>486 017,00 €</b>		<b>0</b>	<b>8 088</b>	<b>438 252,68 €</b>					<b>496 766,00 €</b>		<b>0</b>	<b>293</b>	<b>465 636,00 €</b>		<b>#DIV/0!</b>
6- Ouvrages hydrauliques	Restauration et réfection des ouvrages	Ouvrages	u	6	300 000,00 €	u	5	60 595,99 €	83%	20%	u	3	55 000,00 €	u	3	59 503,44 €			u	3	25 000,00 €	u	5	481 031,65 €		
		Entretien et modernisation des ouvrages	-	-	1 500,00 €	-	1	5 532,00 €	-	369%	-	-	1 500,00 €	-	0	0,00 €			-	-	1 500,00 €	-	0	0,00 €		
		Rétablissement des connexions et des circulations hydrauliques	-	-	32 000,00 €	-	1	6 862,69 €	-	21%	-	-	32 000,00 €	-	0	0,00 €			-	-	32 000,00 €	-	0	0,00 €		
<b>TOTAL</b>			<b>333 500,00 €</b>		<b>7</b>	<b>72 990,68 €</b>		<b>22%</b>			<b>88 500,00 €</b>		<b>0</b>	<b>3</b>	<b>59 503,44 €</b>					<b>58 500,00 €</b>		<b>0</b>	<b>5</b>	<b>481 031,65 €</b>		<b>101%</b>
7- Continuité écologique	Continuité écologique SMVSA	Travaux, aménagements	-	-	10 000,00 €	-	0	0,00 €	-	-	-	-	0	0,00 €			-	-	-	-	0	0,00 €				
		Suivi et gestion	-	-	1 500,00 €	-	0	0,00 €	-	-	-	-	1 500,00 €	-	0	0,00 €			-	-	1 500,00 €	-	0	0,00 €		
<b>TOTAL</b>			<b>75 300,00 €</b>		<b>0</b>	<b>0,00 €</b>					<b>13 500,00 €</b>		<b>0</b>	<b>1</b>	<b>4 380,00 €</b>					<b>1 500,00 €</b>		<b>0</b>	<b>8</b>	<b>60 180,00 €</b>		<b>38%</b>
8- Actions en lit majeur	Plan de gestion des basses SMVSA	Aménagement des basses après Xynthia	-	-	6 000,00 €	-	0	0,00 €	-	-	-	-	0	0,00 €			-	-	-	-	6 000,00 €	-	0	0,00 €		
		Programme d'actions retenues	-	-	70 985,60 €	-	0	41 150,52 €	-	58%	-	-	56 600,00 €	-	0	37 398,00 €			-	-	-	-	0	0,00 €		
		Programme travaux, suivi, animation	-	-	20 000,00 €	-	0	20 000,00 €	-	-	-	-	20 000,00 €	-	0	20 000,00 €			-	-	20 000,00 €	-	0	20 000,00 €		
		Réserves de Nalliers/Mouzeuil et de l'île Charrouin	-	-	6 000,00 €	-	0	0,00 €	-	-	-	-	4 500,00 €	-	0	0,00 €			-	-	4 500,00 €	-	0	0,00 €		
		CONTRATS DE MARAIS	-	-	40 000,00 €	-	0	32 746,90 €	-	-	-	-	40 000,00 €	-	0	0,00 €			-	-	40 000,00 €	-	0	0,00 €		
<b>TOTAL</b>			<b>142 985,60 €</b>		<b>0</b>	<b>93 897,42 €</b>		<b>66%</b>			<b>127 100,00 €</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>57 398,00 €</b>					<b>70 500,00 €</b>		<b>0</b>	<b>3 750</b>	<b>45 967,50 €</b>		<b>74%</b>
9- Evaluation, études et suivis	Suivi et analyse des niveaux d'eau du marais	Suivi niveaux d'eau du marais	-	-	10 000,00 €	-	0	0,00 €	-	-	-	-	10 000,00 €	-	1	4 682,54 €			-	-	10 000,00 €	-	0	0,00 €		
		Phytophthora, Chalarose du frêne, Renouée...	-	-	-	-	0	0,00 €	-	-	-	-	-	-	0	0,00 €			-	-	-	-	0	0,00 €		
		Périmètre Marais Poitevin	-	-	-	-	0	0,00 €	-	-	-	-	-	-	0	0,00 €			-	-	-	-	0	0,00 €		
		Périmètre Marais Poitevin	-	-	-	-	0	0,00 €	-	-	-	-	-	-	0	0,00 €			-	-	-	-	0	0,00 €		
		Evaluation du CTMA	-	-	-	-	0	0,00 €	-	-	-	-	-	-	0	0,00 €			-	-	-	-	0	0,00 €		
		Etudes	-	-	-	-	0	0,00 €	-	-	-	-	-	-	0	0,00 €			-	-	-	-	0	0,00 €		
		Etude d'incidence au titre de la loi sur l'eau	-	-	-	-	0	0,00 €	-	-	-	-	-	-	0	0,00 €			-	-	-	-	0	0,00 €		
<b>TOTAL</b>			<b>10 000,00 €</b>		<b>0</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0%</b>			<b>10 000,00 €</b>		<b>0</b>	<b>1</b>	<b>4 682,54 €</b>					<b>10 000,00 €</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00 €</b>		<b>12%</b>
10- Animation du programme	Animation du CTMA	Postes de technicien	ETP	2	115 000,00 €	ETP	3	130 788,06 €	125%	114%	ETP	2	115 000,00 €	-	2,50	144 889,47 €			ETP	2	115 000,00 €	-	0	145 000,00 €		
		Communication	-	-	20 000,00 €	-	0	0,00 €	-	0%	-	-	20 000,00 €	-	0	2 668,80 €			-	-	20 000,00 €	-	0	0,00 €		
<b>TOTAL</b>			<b>135 000,00 €</b>		<b>3</b>	<b>130 788,06 €</b>		<b>97%</b>			<b>135 000,00 €</b>		<b>0</b>	<b>3</b>	<b>147 558,27 €</b>					<b>135 000,00 €</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>145 000,0</b>		



CTMA Marais Poitevin Vendée

PROGRAMME CTMA MPV 2015/2019

Synthèse des financements

Typologies d'action	M-O	Intitulé	Fiche n°	Détails	Coût en € TTC	AELB		CD85 (sur le HT)		CD17 (sur le HT)		CRpdl		CR Aquitaine		EPMP		Solde MO					
						%	Coûts	%	Coûts	% maxi	Coûts	% maxi	Coûts	%	Coûts	%	Coûts	%	Coûts				
1- Travaux sur la Rivière Vendée	SMVSA	Entretien et suivi de travaux sur la rivière Vendée (amont de Fontenay le Comte)	1	Continuité et ligne d'eau	13 344,00 €	70%	9 340,80 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	30%	4 003,20 €		
			2 et 3	Lit mineur	2 898,00 €	60%	1 738,80 €	17%	483,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	23%	676,20 €		
				Berges et ripisylve	121 020,00 €	55%	66 672,00 €	21%	25 120,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	24%	29 228,00 €		
			4	Indicateur de suivi	3 864,00 €	50%	1 932,00 €	8%	322,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	42%	1 610,00 €		
					<b>141 126,00 €</b>	<b>56%</b>	<b>79 683,60 €</b>	<b>18%</b>	<b>25 925,00 €</b>	<b>0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>25%</b>	<b>35 517,40 €</b>				
2- Curage et actions associées	SMVSA	Curage par Baccage des canaux intérieur		Baccage canal de Luçon	7 500,00 €	40%	3 000,00 €	33%	2 500,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	27%	2 000,00 €		
				Baccage des estuaires	285 715,10 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	100%	285 715,10 €		
			5	Entretien du réseau	754 178,28 €	32%	243 134,22 €	27%	205 271,68 €	7%	51 689,53 €	0%	0,00 €	8%	62 508,15 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	25%	191 574,70 €		
			ASA	Curage par Baccage des canaux intérieur	70 840,00 €	28%	19 980,00 €	22%	15 704,83 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	3%	2 290,80 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	46%	32 864,37 €		
					<b>1 118 233,38 €</b>	<b>24%</b>	<b>266 114,22 €</b>	<b>20%</b>	<b>223 476,51 €</b>	<b>5%</b>	<b>51 689,53 €</b>	<b>0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6%</b>	<b>64 798,95 €</b>	<b>0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>46%</b>	<b>512 154,17 €</b>				
3- Entretien ripisylve et actions associées	SMVSA	Entretien ripisylve réseau primaire	2	Arbres morts/embacles	52 834,00 €	32%	17 114,50 €	25%	13 462,08 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	42%	22 257,42 €		
			ASA/Com	Entretien du lit et des ripisylves	758 614,06 €	18%	139 671,38 €	27%	201 647,78 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	28%	209 396,55 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	27%	207 898,35 €		
			ASA/Com	Plantations	900 876,53 €	49%	443 429,68 €	16%	146 688,88 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	12%	106 299,23 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	23%	204 458,74 €		
					<b>1 712 324,59 €</b>	<b>35%</b>	<b>600 215,56 €</b>	<b>21%</b>	<b>361 798,74 €</b>	<b>0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>18%</b>	<b>315 695,78 €</b>	<b>0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>25%</b>	<b>434 614,51 €</b>				
4- Restauration des berges et actions associées	ASA/Com	Adoucissement de berges	7	Adoucissement de berges	2 907 252,25 €	0%	0,00 €	37%	1 065 464,75 €	1%	23 749,60 €	0%	0,00 €	11%	319 482,33 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	52%	1 498 555,57 €		
			ASA	Restauration des berges	395 710,35 €	56%	221 714,66 €	18%	69 810,84 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	4%	15 528,67 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	22%	88 656,19 €		
			Com	Lutte contre le piétinement	45 532,50 €	60%	27 319,50 €	19%	8 810,50 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	21%	9 402,50 €		
			Com	Lutte contre le piétinement	43 032,88 €	60%	25 819,73 €	20%	8 411,48 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	20%	8 801,67 €		
					<b>3 391 527,98 €</b>	<b>8%</b>	<b>274 853,88 €</b>	<b>34%</b>	<b>1 152 497,57 €</b>	<b>1%</b>	<b>23 749,60 €</b>	<b>0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10%</b>	<b>335 011,00 €</b>	<b>0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>47%</b>	<b>1 605 415,93 €</b>				
5- Lutte contre les espèces envahissantes	SMVSA	Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes	8	Lutte contre l'Egéria densa	191 223,20 €	39%	74 613,77 €	29%	55 773,43 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	32%	60 836,00 €		
				Lutte contre les Jussies	618 693,51 €	39%	241 864,96 €	29%	180 452,27 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	32%	196 376,28 €		
				Lutte contre la Renouée du Japon	23 555,00 €	39%	9 187,40 €	29%	6 870,21 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	32%	7 497,39 €		
			SYHNA	Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes	80 332,96 €	40%	32 133,18 €	0%	0,00 €	27%	21 880,54 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	15%	12 049,94 €	18%	14 269,30 €				
FDGDON	Lutte contre la prolifération du ragondin et rat musqué	1 111 404,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	100%	1 111 404,00 €					
					<b>2 025 208,67 €</b>	<b>18%</b>	<b>357 799,31 €</b>	<b>12%</b>	<b>243 095,92 €</b>	<b>1%</b>	<b>21 880,54 €</b>	<b>0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1%</b>	<b>12 049,94 €</b>	<b>69%</b>	<b>1 390 382,96 €</b>				
6- Ouvrages hydrauliques	ASA/Com	Restauration et réfection des ouvrages	10	Ouvrages	723 577,94 €	0%	0,00 €	32%	231 221,12 €	0%	1 817,34 €	4%	25 424,33 €	36%	263 265,71 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	28%	201 849,45 €		
			ASA	Entretien et modernisation des ouvrages	6 468,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	58%	3 773,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	42%	2 695,00 €		
			Com	Rétablissement des connexions et des circulations hydrauliques	6 862,69 €	60%	4 117,61 €	17%	1 143,78 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	23%	1 601,29 €		
					<b>736 908,63 €</b>	<b>1%</b>	<b>4 117,61 €</b>	<b>32%</b>	<b>232 364,90 €</b>	<b>1%</b>	<b>5 590,34 €</b>	<b>3%</b>	<b>25 424,33 €</b>	<b>36%</b>	<b>263 265,71 €</b>	<b>0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>28%</b>	<b>206 145,74 €</b>				
7- Continuité écologique	SMVSA	Continuité écologique	1	Travaux, aménagements	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €		
			ASA	Restauration de la continuité écologique	64 560,00 €	49%	31 800,00 €	18%	11 333,33 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	7%	4 344,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	26%	17 082,67 €		
					<b>64 560,00 €</b>	<b>49%</b>	<b>31 800,00 €</b>	<b>18%</b>	<b>11 333,33 €</b>	<b>0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7%</b>	<b>4 344,00 €</b>	<b>0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>26%</b>	<b>17 082,67 €</b>				
8- Actions en lit majeur	SMVSA	Plan de gestion des baisses SMVSA	12	Aménagement des baisses après Xynthia	87 634,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	89%	78 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	11%	9 634,00 €		
			LPO85	Plan de gestion de la RNR de la Vacherie (Champagné)	129 173,19 €	53%	68 026,65 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	43%	55 971,07 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	4%	5 175,47 €		
			PNRMP	PARMO	78 190,89 €	34%	26 557,27 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	29%	22 389,92 €	34%	26 343,70 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	4%	2 900,00 €		
			CG85	Plan de gestion des réserves départementales	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €
			ASA/EPMP	CONTRATS DE MARAIS	150 108,42 €	32%	47 956,88 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	36%	54 247,10 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	32%	47 904,44 €		
					<b>445 106,50 €</b>	<b>32%</b>	<b>142 540,79 €</b>	<b>0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>35%</b>	<b>154 637,02 €</b>	<b>18%</b>	<b>82 314,77 €</b>	<b>0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15%</b>	<b>65 613,92 €</b>				
9- Evaluation, études et suivis	SMVSA	Suivi et analyse des niveaux d'eau du marais	4	Suivi niveaux d'eau du marais	6 684,58 €	53%	3 572,61 €	6%	395,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	41%	2 716,97 €		
			SMVSA	Suivi de l'état sanitaire de la ripisylve et des espèces envahissantes	Pour mémoire																		
			PNRMP	Réseau Anguille Marais Poitevin (RAMP)	17	Périmètre Marais Poitevin	Pour mémoire																
			EPMP	Réseau d'évaluation des milieux aquatiques	4	Périmètre Marais Poitevin	Pour mémoire																
			EPMP	Etude bilan CTMA	18	Evaluation du CTMA	Pour mémoire																
			ASA	Etudes	19	Etude Ouvrage (faisabilité)	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €
ASA	Etudes	20	Etude incidence au titre de la loi sur l'eau	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €			
					<b>6 684,58 €</b>	<b>53%</b>	<b>3 572,61 €</b>	<b>6%</b>	<b>395,00 €</b>	<b>0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>41%</b>	<b>2 716,97 €</b>				
10- Animation du programme	SMVSA	Animation du CTMA	21	Postes de technicien	685 236,52 €	56%	381 910,56 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	44%	303 325,96 €		
			22	Communication	19 107,84 €	51%	9 820,80 €	7%	1 392,32 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	11%	2 164,00 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	30%	5 730,72 €		
					<b>704 344,36 €</b>	<b>56%</b>	<b>391 731,36 €</b>	<b>0%</b>	<b>1 392,32 €</b>	<b>0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>44%</b>	<b>309 056,68 €</b>				

TOTAL Programme CTMA Marais Poitevin Vendée: 10 346 024,69 € 2 152 428,96 € 2 252 279,29 € 102 910,01 € 180 061,34 € 1 067 594,21 € 12 049,94 € 366% 4 578 700,94 €



**ANNEXES 3 : BILAN DETAILLE DES ACTIONS 2014-2019 - IIBSN**

DOSSIERS 2014-2019 - CTMA zh				2014		2015		2016		2017		2018		2019 (projeté)	
THEME	N° action	ACTION	MOA	Prévisionnel	Engagé / Réalisé 2014	Prévisionnel	Engagé / Réalisé 2015	Prévision CTMAzh	Engagé / Réalisé 2016	Prévision CTMAzh	Programmé / engagé 2017	Prévision CTMAzh	Programmé 2018	Prévision CTMAzh	Programmé 2019
1. Evaluations, études et suivis	1	Réseau partenarial de surveillance de la qualité des eaux	IIBSN		cf. 1.2	4 000,00		4 000,00		4 000,00		4 000,00		4 000,00	10 000,00
	2	Réseau d'évaluation des milieux aquatiques (indicateurs)	IIBSN	20 000,00	13 725,00		sans objet		sans objet		sans objet		sans objet		
	3	Dispositif de suivi des niveaux d'eau	IIBSN	6 000,00	6 000,00			4 500,00	25 000,00	4 500,00					
	4	Suivis des peuplements végétaux exotiques	IIBSN					3 000,00		3 000,00			2 000,00		2 000,00
	5	Suivis de l'état sanitaire des boisements et des ripisylves	IIBSN + PNR					30 000,00			10 000,00	15 000,00	10 000,00	15 000,00	10 000,00
	6	Observatoire du Patrimoine Naturel (OPN)	PIMP	déjà financé 2014 / CTMA cadre à c 2015	cf. obsv.		sans objet		sans objet		sans objet		sans objet		sans objet
	7	Réseau Anguille Marais Poitevin (RAMP)	PIMP	80 000,00	80 000,00		sans objet		sans objet		sans objet		sans objet		sans objet
	8	Etude hydro. continuité Autize	UMM			20 000,00							20 000,00		
	9	Etude plan de gestion marais de Galuchet	VDN			50 000,00	50 000,00								
	10	Diagnostic et accompagnement individuel des exploitations agricoles	CHAMBAGRI			41 760,00	41 760,00	41 760,00	41 760,00	41 760,00	xxxxx	41 760,00	xxxxxxx	41 760,00	
	11	Suivi biologique des parcelles acquises et restaurées				33 450,00	23 075,00		cf. 2015	31 650,00	40 925,00		61 775,00		
	12	Etude d'aménagement foncier marais St Hilaire - Arçais	CG79	(*)	(*)				soldé (1)		88 200,00				77 550,00
	13	Etude Bilan CTMA					sans objet		sans objet		sans objet		sans objet		
TOTAL				106 000,00	99 725,00	149 210,00	114 835,00	83 260,00	66 760,00	84 910,00	139 125,00	62 760,00	91 775,00	62 760,00	97 550,00
2. Travaux de restauration du lit et des berges	14	Restauration du réseau principal	IIBSN	86 000,00	86 250,00	130 000,00	122 402,00	110 000,00	106 500,00	110 000,00	178 740,00	110 000,00	170 000,00	75 000,00	143 100,00
	15	Restauration des berges du réseau principal	IIBSN	18 000,00	14 580,00	150 000,00	146 920,00	590 000,00	620 400,00	500 000,00	180 000,00	350 000,00	270 000,00	392 500,00	337 424,00
	16	Programmes de plantations	IIBSN	3 000,00	3 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	5 000,00	10 000,00		10 000,00		7 000,00	
	17	Restauration du réseau secondaire	SMM			277 066,00	250 390,00	280 992,00	507 620,00		119 076,00	411 898,00	147 905,00	263 456,00	253 171,00
	18	Restauration du réseau tertiaire d'intérêt collectif	SMM			60 000,00	59 110,00			214 527,00	76 057,00		28 365,00	243 174,00	77 057,00
	19	Rétablissement des connexions et des circulations hydrauliques	IIBSN	7 000,00	7 000,00	25 000,00	14 720,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	10 000,00	25 000,00	20 000,00	18 000,00	71 000,00
	20	Diversification du lit et aménagement de frayères	PNR	10 000,00	10 000,00			2 400,00	30 000,00	10 000,00	30 000,00	10 000,00	30 000,00	10 000,00	80 000,00
TOTAL			124 000,00	120 830,00	652 066,00	603 542,00	1 015 992,00	1 266 920,00	889 527,00	573 873,00	936 898,00	646 270,00	1 079 130,00	881 752,00	
3. Travaux d'entretien du lit et des berges	21	Maîtrise des proliférations végétales indigènes	IIBSN + VDN	30 000,00	29 600,00	30 000,00	31 000,00	25 000,00	30 600,00	25 000,00	22 600,00	25 000,00	22 600,00	25 000,00	27 845,00
	22	Maîtrise des espèces végétales aquatiques exotiques envahissantes	IIBSN + VDN	212 000,00	212 350,00	210 000,00	210 000,00	200 000,00	208 000,00	180 000,00	211 484,00	180 000,00	215 000,00	83 000,00	215 714,00
	23	Maîtrise des espèces animales exotiques envahissantes		0,00		30 000,00			xxxxxxx	23 000,00	xxxxxx	xxxxxxx	23 000,00		
	24	Entretien des berges et des servitudes du réseau principal	IIBSN	20 000,00	15 500,00	30 000,00	10 000,00	35 000,00	20 000,00	35 000,00	20 000,00	40 000,00	20 000,00	23 000,00	23 000,00
	25	Entretien des ripisylves du réseau local	SMM + CCVSA	7 500,00		42 000,00	42 210,00	60 000,00	14 600,00	61 470,00	45 100,00	60 000,00	37 130,00	62 970,00	34 245,00
	26	Entretien de la végétation en site urbain	VDN	40 000,00	40 000,00	40 000,00	60 000,00	20 000,00	20 000,00	10 000,00		15 000,00	xxxxxxx		10 000,00
TOTAL			309 500,00	297 450,00	382 000,00	353 210,00	340 000,00	293 200,00	334 470,00	299 184,00	320 000,00	294 730,00	233 970,00	310 804,00	
4. Travaux sur ouvrages	27	Restauration et modernisation des ouvrages structurants de gestion	IIBSN + SMM79	555 000,00	486 105,00	627 000,00	512 250,00	600 000,00	30 024,00	370 000,00	429 000,00	775 000,00		460 000,00	
	28	Restauration de la continuité écologique (poissons migrateurs)	IIBSN + VDN	454 000,00	460 760,00	200 000,00	88 600,00	800 000,00	305 600,00	600 000,00	70 800,00	300 000,00	800 000,00	300 000,00	
TOTAL			1 009 000,00	946 865,00	827 000,00	600 850,00	1 400 000,00	335 624,00	970 000,00	499 800,00	1 075 000,00	800 000,00	760 000,00	0,00	
5. Travaux de restauration du lit majeur	29	Plan d'aménagement et de restauration des marais mouillés (PARMM)	PNR	210 000,00	210 000,00	230 000,00	230 000,00	210 000,00	200 000,00	180 000,00	200 000,00	160 000,00	160 000,00	140 000,00	150 000,00
	30	Travaux de restauration et d'entretien de sites naturels	CREN + CG85		20 059,00	22 000,00	29 790,00	76 000,00	47 511,00	82 000,00	17 804,00	52 000,00	30 000,00	46 000,00	31 000,00
	31	Plan de gestion des marais de Galuchet et de la Plante	VDN					30 000,00		40 000,00		15 000,00	xxxxxxx	15 000,00	
TOTAL			210 000,00	230 059,00	252 000,00	259 790,00	316 000,00	247 511,00	302 000,00	217 804,00	227 000,00	190 000,00	201 000,00	181 000,00	
6. Contrats de marais	32	Contrats de marais / volet eau					40 000,00	40 000,00	40 000,00	69 958,00	40 000,00	56 805,00	40 000,00	40 000,00	116 493,00
TOTAL					40 000,00	40 000,00	40 000,00	69 958,00	40 000,00	56 805,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	116 493,00	
7. Acquisitions foncières	33	Acquisitions pour la gestion des espaces naturels / volet biodiv.	CREN	125 000,00	128 732,53	125 000,00	61 175,00	50 000,00	64 538,00	120 000,00	82 415,00	120 000,00	120 000,00	60 000,00	120 000,00
	TOTAL			125 000,00	128 732,53	125 000,00	61 175,00	50 000,00	64 538,00	120 000,00	82 415,00	120 000,00	120 000,00	60 000,00	120 000,00
8. Animation et coordination CRE zh	34	Animation du CTMA	IIBSN + CREN	170 000,00	164 042,00	125 000,00	119 452,00	126 000,00	126 353,00	127 000,00	128 000,00	128 000,00	128 000,00	128 000,00	119 800,00
	35	Information et communication		10 000,00		17 500,00	12 500,00	12 500,00		10 000,00		10 000,00		10 000,00	
TOTAL			180 000,00	164 042,00	142 500,00	131 952,00	138 500,00	126 353,00	137 000,00	137 000,00	128 000,00	138 000,00	128 000,00	119 800,00	
<b>TOTAUX</b>				<b>2 063 500,00</b>	<b>1 987 703,53</b>	<b>2 569 776,00</b>	<b>2 165 354,00</b>	<b>3 383 752,00</b>	<b>2 470 864,00</b>	<b>2 877 907,00</b>	<b>1 997 006,00</b>	<b>2 919 658,00</b>	<b>2 310 775,00</b>	<b>2 574 860,00</b>	<b>1 827 399,00</b>

**ANNEXES 4 : BILAN DETAILLE DES ACTIONS 2018-2021 - SMMPBL****Détail des travaux prévisionnels et réalisés pour les 5 années, tous maîtres d'ouvrages confondus**

Travaux	Unité	Prévisionnel														
		Prévisionnel travaux						Agence de l'eau		Département 85		Région		Maître d'ouvrage		Opération
		Quantité	Coût base HT	Coût base TTC	Total base AELB	Total base CD 85	Total base Région	Taux	Total aide	Taux	Total aide	Taux	Total aide	Taux	Total	Total général TTC
Plantes envahissantes	nombre	15	210 000	252 000	252 000	210 000	210 000	40%	100 800	40%	84 000	0%	0	20%	67 200	252 000
Pose de clôtures	ml	36 970	189 360	227 232	208 488	189 360	189 360	60%	125 093	20%	37 872	0%	0	20%	45 523	208 488
Aménagement d'abreuvoirs	nombre	127	61 000	73 200	71 400	61 000	61 000	60%	42 840	20%	12 200	0%	0	20%	16 360	71 400
Restauration des mares d'abreuvement	nombre	89	126 000	151 200	127 800	126 000	126 000	60%	76 680	0%	0	20%	25 200	20%	25 920	127 800
Elagage sur ripisylve en marais	ml	28 240	136 080	163 296	138 906	136 080	136 080	30%	41 672	50%	68 040	0%	0	20%	29 194	138 906
Restauration sur ripisylve cours d'eau	ml	31 580	163 875	196 650	196 650	163 875	163 875	60%	117 990	20%	32 775	0%	0	20%	45 885	196 650
Adoucissement de berge	ml	12 030	259 350	311 220	285 670	259 350	259 350	60%	171 402	20%	51 870	0%	0	20%	62 398	285 670
Curage de fossés	ml	129 090	668 020	801 624	673 930	668 020	668 020	30%	202 179	50%	334 010	0%	0	20%	137 741	673 930
Sauvegarde piscicole	ml	88 040	207 630	249 156	210 852	207 630	207 630	30%	63 256	50%	103 815	0%	0	20%	43 781	210 852
Baccage des estuaires	F	5	100 000	120 000	120 000	100 000	100 000	0%	0	0%	0	0%	0	100%	120 000	120 000
Etude continuité ouvrages	nombre	6	52 000	62 400	62 400	52 000	52 000	80%	49 920	0%	0	0%	0	20%	12 480	62 400
Aménagement ouvrage cont. écologique	nombre	8	522 200	626 640	522 640	522 200	522 200	60%	313 584	20%	104 440	0%	0	20%	104 616	522 640
Protection de berge	ml	5 995	720 800	864 960	757 040	720 800	720 800	0%	0	50%	360 400	0%	0	50%	396 640	757 040
Aménagement ouvrages de franchisst CE	nombre	27	25 800	30 960	30 960	25 800	25 800	60%	18 576	0%	0	0%	0	40%	12 384	30 960
Restauration ouvrage hydraulique	nombre	17	341 500	409 800	343 400	341 500	341 500	0%	0	50%	170 750	30%	102 450	20%	70 200	343 400
Restauration autres ouvrages	nombre	4	21 000	25 200	22 200	21 000	21 000	0%	0	0%	0	0%	0	100%	22 200	22 200
Plantations	ml	225	1 800	2 160	2 160	1 800	1 800	60%	1 296	0%	0	20%	360	20%	504	2 160
Gestion arbres en travers	nombre	71	5 170	6 204	6 204	5 170	5 170	60%	3 722	20%	1 034	0%	0	20%	1 448	6 204
Gestion encombres	nombre	142	12 620	15 144	15 144	12 620	12 620	60%	9 086	20%	2 524	0%	0	20%	3 534	15 144
Restauration morphologique	ml	3 905	127 835	153 402	153 402	127 835	127 835	60%	92 041	20%	25 567	0%	0	20%	35 794	153 402
Animation (PNR)	F	5	13 332	15 998	15 998	13 332	13 332	60%	9 599	0%	0	0%	0	40%	6 399	15 998
Réhabilitation du milieu (PNR)	F	5	60 000	72 000	72 000	60 000	60 000	40%	28 800	0%	0	40%	24 000	20%	19 200	72 000
Effacement d'ouvrage	nombre	9	2 200	2 640	2 640	2 200	2 200	60%	1 584	20%	440	0%	0	20%	616	2 640
Communication	nombre	5	30 000	36 000	36 000	30 000	30 000	60%	21 600	0%	0	20%	6 000	20%	8 400	36 000
Indicateurs de suivi	nombre	87	81 000	97 200	97 200	81 000	81 000	60%	58 320	0%	0	20%	16 200	20%	22 680	97 200
Etude bilan et frais DIG	nombre	2	0	0	0	0	0	80%	0	0%	0	0%	0	20%	0	0
Acquisition de zones humides	nombre	1	10 000	12 000	12 000	10 000	10 000	80%	9 600	0%	0	0%	0	20%	2 400	12 000
Contrat de marais (EPMP)	nombre	5	133 333	160 000	160 000	133 333	133 333	50%	80 000	0%	0	0%	0	50%	80 000	160 000
Aménagement de frayères	nombre	4	34 000	40 800	40 800	34 000	34 000	60%	24 480	0%	0	20%	6 800	20%	9 520	40 800
Technicien rivière (fonctionnement)	année	5	56 000	67 200	67 200	56 000	56 000	60%	40 320	0%	0	20%	11 200	20%	15 680	67 200
Technicien rivière (salaires et charges)	année	5	162 000	194 400	194 400	162 000	162 000	60%	116 640	0%	0	20%	32 400	20%	45 360	194 400
<b>TOTAL:</b>			<b>4 533 905</b>	<b>5 440 686</b>	<b>4 899 484</b>	<b>4 533 905</b>	<b>4 533 905</b>		<b>1 821 080</b>		<b>1 389 737</b>		<b>224 610</b>		<b>1 464 057</b>	<b>4 899 484</b>

**ANNEXES 5 : BILAN PREVISIONNEL DES ACTIONS 2015-2019 - SYHNA**

typologie action\année	VOLET FINANCIER (€ TTC)											VOLET QUANTITATIF										
	2016		2017		2018		2019		2016-2019			2016 (quantité)		2017 (quantité)		2018 (quantité)		2019 (quantité)		2016-2019 (quantité)		
	prévisionnel	réalisé	prévisionnel	réalisé	prévisionnel	réalisé	prévisionnel	réalisé	prévisionnel	réalisé	% réalisé	prévisionnel	réalisé	prévisionnel	réalisé	prévisionnel	réalisé	prévisionnel	réalisé	prévisionnel	réalisé	% réalisé
acquisition foncière	37 200	79 936	37 200	0	37 200	0	37 200	0	148 800	79 936	53,7	3	1	3	0	3	0	3	0	12	1	8,3
adoucissement de berge	120 000	0	120 000	0	120 000	0	120 000	0	480 000	0	0,0	1	0	1	0	1	0	1	0	4	0	0,0
animation SYHNA	99 000	47 300	99 000	54 466	99 000	78 295	99 000	0	396 000	180 061	45,5	2	2	2	2	2	2	2	0	8	6	75,0
animation SIEAGH	0	0	0	0	0	0	0	90 150	0	90 150	#DIV/0!	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	#DIV/0!
Animation et travaux PNR MP	24 000	12 084	24 000	17 364	24 000	0	24 000	20 000	96 000	49 448	51,5	1	1	1	1	1	0	1	1	4	3	75,0
baccage	58 980	52 331	55 080	48 311	70 680	51 026	70 680	53 291	255 420	204 959	80,2	5 900	5 400	5 400	5 400	7 400	5 400	7 400	5 400	26 100	21 600	82,8
communication	7 080	2 468	7 080	1 374	7 080	0	7 080	0	28 320	3 842	13,6	4	1	4	1	4	1	4	0	16	3	18,8
confortement berge	54 720	27 616	20 160	0	16 320	0	16 320	0	107 520	27 616	25,7	570	180	210	0	170	0	170	0	1 120	180	16,1
contrat marais	120 000	0	0	0	0	0	0	120 000	0	0	0,0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0,0
SIG SYHNA	24 000	16 260	24 000	14 800	24 000	0	24 000	0	96 000	31 060	32,4	1	1	1	1	1	0	1	0	4	2	50,0
curage I et II	114 404	108 890	114 263	217 713	107 840	132 246	97 533	183 361	434 040	642 210	148,0	41 522	26 715	41 785	39 160	40 767	28 743	38 727	39 600	162 801	134 218	82,4
curage III	7 824	17 458	7 824	36 407	7 824	61 644	7 824	24 718	31 296	140 227	448,1	1 400	7 280	1 400	15 035	1 400	15 553	1 400	5 555	5 600	43 423	775,4
dégagement d'embaies	3 420	0	14 040	0	3 420	0	14 040	0	34 920	0	0,0	3	0	3	0	3	0	3	0	12	0	0,0
diagnostic CREN	0	0	0	22 500	0	22 500	0	0	0	45 000	#DIV/0!	0	0	0	1	0	2	0	0	0	3	#DIV/0!
élagage	9 744	0	10 030	0	9 576	0	8 400	0	37 750	0	0,0	2 900	0	2 985	0	2 850	0	2 500	0	11 235	0	0,0
entretien végétation	105 284	26 439	82 583	127 521	98 880	67 291	80 880	8 845	367 627	230 096	62,6	35 978	5 880	41 830	36 620	19 150	33 365	41 150	5 850	138 108	81 715	59,2
étude continuité	0	0	6 000	0	0	34 860	0	0	6 000	34 860	581,0	0	0	1	0	0	2	0	0	1	2	200,0
étude curage	0	10 900	51 000	0	0	5 800	0	0	51 000	16 700	32,7	0	1	1	0	0	1	0	0	1	2	200,0
étude ouvrage	12 000	14 785	0	0	3 000	7 550	0	0	15 000	22 335	148,9	1	3	0	0	1	0	0	0	2	3	150,0
étude protection de berge	0	0	0	0	0	24 910	0	0	0	24 910	#DIV/0!	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2	#DIV/0!
faucardage	12 000	0	12 000	0	12 000	0	12 000	0	48 000	0	0,0	2 000	0	2 000	0	2 000	0	2 000	0	8 000	0	0,0
fiche cantonale SYHNA	1 200	4 800	0	16 200	0	0	0	0	1 200	21 000	1750,0	1	1	0	12	0	0	0	0	1	13	1300,0
indic suivi	38 700	0	38 760	20 940	38 760	13 800	38 760	0	154 980	34 740	22,4	1	0	1	1	1	1	1	0	4	2	50,0
indic CTMA	6 000	0	6 000	1 462	6 000	0	6 000	0	24 000	1 462	6,1	1	0	1	1	1	0	1	0	4	1	25,0
lutte plantes envahissantes	120 000	97 210	120 000	132 080	120 000	112 471	120 000	116 737	480 000	458 498	95,5	50 000	85 840	50 000	92 240	50 000	67 880	50 000	85 000	200 000	330 960	165,5
lutte RAN	85 920	111 633	85 920	110 536	85 920	128 002	85 920	177 350	343 680	527 521	153,5	2	2	2	2	2	1	2	1	8	6	75,0
plantations	22 523	0	22 523	0	22 523	0	22 523	0	90 092	0	0,0	1	0	1	0	1	0	1	0	4	0	0,0
restauration ouvrage	49 483	100 591	0	3 474	38 083	125 980	38 083	0	125 649	230 045	183,1	5	4	7	2	3	3	1	0	16	9	56,3
sensibilisation	4 800	0	4 800	0	4 800	0	4 800	0	19 200	0	0,0	1	0	1	0	1	0	1	0	4	0	0,0
signalétique	21 000	0	21 000	0	21 000	0	21 000	0	84 000	0	0,0	1	0	1	0	1	0	1	0	4	0	0,0
suivi échelles	3 000	0	3 000	0	3 000	0	3 000	0	12 000	0	0,0	1	0	1	0	1	0	1	0	4	0	0,0
Télégestion ouvrage	0	0	12 000	0	12 000	0	0	0	24 000	0	0,0	0	0	1	0	1	0	0	0	2	0	0,0
télémesure	0	0	19 200	0	19 200	0	0	30 098	38 400	30 098	78,4	0	0	1	0	1	0	0	2	2	2	100,0
Travaux continuité	12 000	0	0	0	0	0	0	0	12 000	0	0,0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0,0
travaux cren	900	0	900	0	900	2 500	900	0	3 600	2 500	69,4	1	0	1	0	1	1	1	0	4	1	25,0
travaux de gestion UT	13 200	0	13 200	0	13 200	0	13 200	0	52 800	0	0,0	2	0	2	0	2	0	2	0	8	0	0,0
<b>TOTAL (€ TTC)</b>	<b>1 188 382</b>	<b>730 701</b>	<b>1 031 563</b>	<b>825 148</b>	<b>1 026 206</b>	<b>868 875</b>	<b>973 143</b>	<b>704 550</b>	<b>4 219 294</b>	<b>3 129 274</b>	<b>74%</b>											

